

**I. DOCUMENTS RELATIFS À LA POLITIQUE
DE DÉVELOPPEMENT SUIVIE PAR L'ALGÉRIE,
EN PARTICULIER SUR LE PLAN
DE L'INDUSTRIALISATION.**

**1° « Rapport sur les problèmes financiers
de l'industrie socialiste »**

- Volume 2 : « **Inflation et financement du développement** »
. *Première Partie* : « *Les facteurs d'inflation en Algérie* ».
Précédée d'une note introductive à la première partie.

NOTE INTRODUCTIVE À LA PREMIERE PARTIE
(« Les facteurs d'inflation en Algérie »)

DU VOLUME II
(« Inflation et Financement du Développement »)

du rapport sur les problèmes financiers de l'industrie socialiste.

PREMIÈRE PARTIE : LES FACTEURS DE L'INFLATION EN ALGÉRIE.....	11
PREAMBULE DE CERTAINES CONSIDERATIONS GENERALES	15
TITRE 8 : LES FACTEURS D'INFLATION EN ALGÉRIE	23
T I T R E 8 : P O I N T I	24
I. - ASPECT MONETAIRE DU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN ALGERIE	25
T I T R E 8 : P O I N T I I.....	28
II. - FACTEURS D'INFLATION SIEGEANT DANS L'INDUSTRIE SOCIALISTE ELLE-MÊME	29
A. <i>Facteurs d'inflation au niveau des entreprises industrielles socialistes.</i>	29
B. <i>Les factures d'inflation à l'échelon central.</i>	42
T I T R E 8 : P O I N T I I I	44
III. - AUTRES FACTEURS D'INFLATION NE RESULTANT PAS DIRECTEMENT DU MODE DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES SOCIALISTES	45
A. <i>Inflation importée</i>	45
1. Par le commerce extérieur	45
2. Par les transferts des ouvriers algériens à l'étranger	47
B. <i>Facteurs structurels d'inflation</i>	47
1. L'évolution démographique	47
2. Les handicaps industriels de caractère structurel.....	47
3. L'étroitesse des structures productives et les défauts d'intégration inter-sectorielle et spatiale	48
4. Le déficit en termes réels de la production agricole vivrière et les déficits en termes monétaires du secteur agricole.	49
5. L'inadéquation du secteur commercial.	54
C. <i>Facteurs d'inflation provenant d'un certain défaut de proportionnalité dans l'investissement.</i>	55
D. <i>Facteurs fonctionnels d'inflation dus à une insuffisante prise de conscience des implications de la voie algérienne de développement.</i>	58
E. <i>Facteurs fonctionnels d'inflations dus à un défaut de maturation de l'esprit socialiste.</i> 64	
1. Absentéisme et arrêts collectifs de travail.	64
2. Défiance de productivité.....	67
3. Défaillance de l'esprit d'économie dans le travail et du souci de l'entretien des biens de l'entreprise.	69
4. Distribution de bénéfices aux collectifs de travailleurs, en l'absence de profits réels .	70
5. Règles de gestion socialiste appelant un supplément d'élaboration.....	70
F. <i>Facteurs d'inflation dus à des charges et surcoûts non structurels.</i>	74
1. Effets inflationnistes, au niveau des entreprises socialistes, des impayés des Administrations.	74
2. Effets inflationnistes résultant du mode d'application de la réglementation des prix... 75	
3. Effet inflationniste des coûts de la construction.	77

4. Effets inflationnistes du coût des transports.	78
5. Effets inflationnistes dus à des délais et retards administratifs et financiers.	82
<i>G. Effets inflationnistes engendrés par des mesures financières et fiscales.</i>	<i>85</i>
1. Le prélèvement d'impôts sur les BIC à des entreprises socialistes déficitaires.	85
2. La contribution spéciale des entreprises au budget de l'État.	88
3. Le dépôt au Trésor du montant des amortissements des entreprises socialistes.	89
4. La hausse des taux et l'action des impôts indirects et taxes sur le chiffre d'affaires.	91
IV. - FACTEURS D'INFLATION RELEVANT DIRECTEMENT DU MODE DE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE SOCIALISTE ET, PLUS GÉNÉRALEMENT, DES ENTREPRISES SOCIALISTES.	92
<i>A - La méconnaissance des bases théoriques d'un système de financement à 100% par le crédit.</i>	<i>92</i>
<i>B. - Les droits de douane et impôts et taxes frappant les investissements industriels.</i>	<i>104</i>
<i>C. Les impôts frappant les co-contractants étrangers des entreprises socialistes et pris en charge par ces dernières.</i>	<i>106</i>
<i>D. Le paiement d'impôts par des entreprises socialistes avant que celles-ci n'aient effectivement encaissé les montants correspondants.</i>	<i>106</i>
<i>E. L'augmentation des taux d'imposition sur les bénéfiques pour les entreprises socialistes. </i>	<i>107</i>
<i>F. Les dépenses d'infrastructure prises en charge par les entreprises socialistes.</i>	<i>108</i>
<i>G. Les charges de formation supportées par les entreprises.</i>	<i>111</i>
<i>H. Les charges financières sur l'endettement intérieur.</i>	<i>112</i>
<i>I. Les charges financières sur l'endettement extérieur des entreprises.</i>	<i>115</i>
<i>J. Effets cumulés de certains des facteurs évoqués.</i>	<i>123</i>
TITRE 8 : POINT V	124
V. CONCLUSION SUR LES FACTEURS D'INFLATION EN ALGERIE.	125

Le Volume II du rapport sur les problèmes financiers de l'industrie socialiste traite de l'inflation et du financement du développement en Algérie; sa première partie, elle, est consacrée aux facteurs d'inflation.

Le volume premier de ce rapport a présenté un exposé des problèmes relatifs aux structures financières, qui se posent aux entreprises industrielles du secteur socialiste.

À travers les problèmes d'inflation traités dans cette première partie du Volume II du rapport sur les problèmes financiers de l'industrie socialiste, apparaissent tous les éléments qui surchargent le coût de l'investissement en Algérie, et par conséquent, alourdissent les prix de revient des produits fabriqués par les entreprises, qui sont ainsi condamnées à une situation de déficit quasi endémique.

Les personnes non averties, observant la vie économique de l'extérieur des entreprises, ne constatent que les manifestations apparentes de l'activité de ces entreprises que sont les prix de vente, dans certains cas élevés, des produits, les découverts accumulés auprès des banques et les coûts excessifs qu'affichent certaines unités de production. Les mécanismes qui aboutissent au résultat que traduisent ces prix, ces découverts, et ces coûts, et qui échappent totalement à la vue de ces observateurs, ne sont cependant pas le fait du hasard.

C'est l'objet du présent document de les présenter, de les analyser, d'en démontrer les éléments, et de rendre leur compréhension accessible aux personnes qui n'appartiennent pas au secteur industriel et qui, ne vivant pas ces problèmes dans leur activité de tous les jours, sont amenées, à n'en retenir que les manifestations extérieures.

Dans une récente note consacrée au financement des investissements planifiés des entreprises, le Ministère des Finances signalait que des découverts de trésorerie importants étaient accumulés auprès des banques primaires (B.E.A - B.N.A C.P.A) et que le secteur financier, d'une façon générale, détenait des créances importantes sur les entreprises. A partir de là, la conclusion est vite tirée que la situation est sérieuse et que l'économie est au bord de l'effondrement.

Cependant, parler de découverts de trésorerie importants et de créances démesurées, lancer de temps à autre, des chiffres en milliards de DA, comme c'est le cas, par exemple, lorsque cette note du Ministère des Finances mentionne que le volume des découverts des sociétés nationales auprès de la seule B.E.A se situe entre 7 et 8 Milliards de DA, sans indiquer ce que ces chiffres représentent, ni dire comment ils ont été calculés, en un mot, sans les resituer dans leur contexte réel, peut effectivement induire en erreur les esprits non avertis. En effet, il faut d'abord se demander à quoi correspondent ces chiffres ? et si la situation financière des banques et des entreprises est mauvaise, pourquoi en est-on arrivé là, quelles sont les responsabilités engagées dans l'apparition de cette situation, et pour quelle part chaque responsabilité y est engagée ? Tout cela doit se faire sur des bases objectives, sûres et complètes, reflétant la réalité de la vie des entreprises et des banques. Autrement, il est très facile à tout un chacun d'avancer des chiffres, et même des bilans, de leur faire dire ce que l'on a envie de leur faire dire et de se tailler de la sorte le beau rôle, celui du censeur non engagé dans une situation, faisant la petite leçon aux autres et qui croit que, parce

qu'il prend l'initiative de lancer des chiffres de cette façon, se trouve automatiquement déchargé des reproches et des responsabilités qui lui incombent.

Le présent rapport sur les problèmes financiers de l'industrie socialiste essaie d'indiquer sans complaisance aucune la nature des problèmes qu'affronte l'économie, en particulier, l'économie industrielle, s'efforce de situer les sources d'où proviennent les difficultés auxquelles fait face l'économie nationale. Il ressort clairement de ce rapport, que le système financier du pays a aussi sa part dans ces difficultés et cette part est loin d'être négligeable. Il convient, en outre, de souligner que si, par ailleurs, l'insuffisance et la négligence apparaissent comme étant les principaux facteurs incriminés, en ce qui concerne les entreprises industrielles, du côté du système financier, où ces facteurs existent également, il semble qu'y prédomine, aussi, une volonté consciente de temporiser, de gêner et même, peut être, d'empêcher les choses de marcher au rythme qui devrait être le leur aujourd'hui. L'impression que laisse l'action des services des finances, aux yeux des responsables du secteur industriel, est que ces services sont, pour le moins, beaucoup plus dominés par des soucis budgétaires quotidiens, et que l'action de développement intense lancée dans le pays, gênant leur "train-train" quotidien, ils tentent de s'y opposer et finissent, en fait, par se retrouver en contradiction avec la politique du pays dont ils empêchent la réussite. Il se peut, aussi, que dans les services financiers, se trouvent des personnes, placées, pour certaines, à des niveaux élevés de responsabilités, qui cherchent à empêcher la réalisation d'une politique dont elles ne partagent ni les orientations ni les objectifs.

Ce que l'on peut dire, à travers les documents diffusés par le Ministère des Industries Légères, n'est, malheureusement dans beaucoup de cas, que la répétition de choses qui ont été dites, depuis longtemps, dans des écrits que les services des finances pourront facilement retrouver dans leurs archives.

Au moment où l'heure semble être aux bilans, c'est un bilan qu'il ne faudra pas oublier de faire.

Pour le Ministère des Industries Légères, la conclusion tirée de ce bilan, c'est la conviction d'avoir affaire à une opposition sourde, sournoise, et non moins virulente contre la politique de développement que mène le pays, depuis maintenant bientôt quinze ans, en particulier, contre la partie industrielle de ce développement.

C'est la raison pour laquelle le Ministère des Industries Légères attend de pied ferme tous les bilans et tous les chiffres que les uns ou les autres pourraient présenter, et, en tout cas, ne ménagera aucune action pour amener les services concernés à exhiber tout ce qu'ils peuvent exhiber. La recherche d'un débat franc et complet, ne saurait s'accommoder de la rétention de chiffres ou de la transmission, au compte gouttes, d'informations partielles et souvent tronquées.

Au moment où l'opinion et les militants appellent à une démocratisation toujours plus grande, il importe que le débat sur les questions économiques soit également démocratique et clair et que tous les masques tombent.

Dans ce domaine de l'information financière, jusqu'à quand devra t-on continuer à recourir aux rapports de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, ou bien aux publications périodiques de ces organismes, pour avoir une idée de la situation financière de notre pays, ou bien, pour savoir à quels niveaux se situent, par exemple, l'endettement extérieur, les réserves de change et la masse monétaire du pays?

S'agissant, en particulier, de notre endettement extérieur, des chiffres commencent maintenant à circuler, dans la rue. Certains parlent de 5 Milliards de Dollars U.S, d'autres de 10 Milliards, d'autres encore citent le chiffre de 15 Milliards de Dollars U.S, d'autres enfin "sont sûrs" que c'est au moins 20 Milliards de Dollars U.S. D'où sortent ces chiffres et qui les diffuse, le plus souvent, en parlant de milliards, sans savoir, du reste, s'il s'agit de Dinars Algériens ou de Dollars U.S?

Pourquoi ne pas dire la vérité à l'opinion? Pourquoi réserver ces chiffres au FMI ou à la BIRD, à tel point que les choses étant ce qu'elles sont dans le monde, les banques internationales avec lesquelles nous négocions des prêts disposent de chiffres sur la situation financière de l'Algérie, émis à l'origine par des services algériens, que leurs partenaires Algériens ne connaissent pas ?

Le secret qui est opposé aux cadres algériens, pourquoi, n'est-il pas opposé également à la BIRD et au FMI ? Ou bien ce secret est-il utilisé sciemment pour créer une sorte de mystère autour de ces chiffres et favoriser ainsi toutes les spéculations, toutes les rumeurs et donner prise à une véritable campagne d'intoxication, qui vise à nous amener à douter de nous mêmes. Il est regrettable de voir aujourd'hui des chiffres circuler sans que les services financiers ne réagissent et ne publient des tableaux élaborés, donnant une image fidèle et complète de notre situation économique. Ensuite, chacun pourra se déterminer compte tenu de ces chiffres et de ses convictions.

En particulier, en matière d'endettement extérieur, il importe de noter que le crédit extérieur est utilisé pour des opérations de développement, pour agrandir le patrimoine du pays et pour accroître la richesse nationale. Il n'est pas contracté pour permettre, comme dans certains pays, l'équilibre du budget de fonctionnement. Aussi le chiffre de la dette extérieure, quel qu'il soit, ne signifie rien par lui-même. Il doit pour qu'il soit correctement apprécié, être rapporté :

1) – À la capacité de remboursement du pays qui est, elle même, à considérer compte tenu non seulement des échéances qui arrivent à maturité, chaque année, mais également en fonction du produit des exportations et de la capacité du pays à emprunter qui, elle également, est déterminée par les ressources futures, que le pays attend de l'accroissement de ses exportations.

2) - À notre patrimoine et à l'importance qu'il a acquise grâce à l'effort de développement intense mené ces dernières années sous l'égide de notre regretté Président BOUMEDIENE.

En effet, et pour utiliser une métaphore, une dette de 1 000 DA n'a pas la même importance pour celui dont le revenu est de 1 000 DA/mois et pour celui dont le revenu est de 10 000 DA /mois. Pour reprendre la question autrement, une dette de 500 000 DA pour quelqu'un dont la fortune s'évalue à un million de DA représente une charge lourde qui peut conduire à la ruine ; par

contre une dette, même d'un montant plus élevé, s'évaluant à quelques millions de DA par exemple, n'obère nullement la situation d'une personne dont la fortune se compterait en dizaines de millions de DA.

Il en va de même au plan national, un chiffre d'endettement extérieur rapporté au revenu d'un pays pauvre prend une autre signification lorsqu'il se rapporte au revenu d'un pays disposant de potentialités élevées et sûres. En poussant le raisonnement jusqu'à l'absurde, on peut considérer que, dans le cas où toutes les ressources que nous attendons pour le futur viendraient à nous manquer, pour une raison ou pour une autre, il suffirait, alors, pour assurer le remboursement de notre dette extérieure, de vendre les machines que nous avons acquises grâce aux prêts ayant donné lieu à cette dette ; il y aurait, sans doute, de grandes chances de s'apercevoir que du seul fait de l'inflation, on serait en mesure, non seulement de rembourser notre dette jusqu'au dernier centime, mais aussi de pouvoir réaliser, de surcroît, un bénéfice substantiel.

Du reste, puisque l'on est amené ainsi à évoquer cette notion de fortune à l'échelle d'une nation, il n'est pas inintéressant de noter que la valeur et l'importance de cette fortune constituent des paramètres qui sont pris en considération dans l'appréciation de la situation monétaire d'un pays, et en particulier, dans la détermination du volume de la masse monétaire supportable par l'économie, ce volume n'étant pas rapporté uniquement à la masse des biens et services en circulation et, plus généralement, aux contreparties dites classiques de la masse monétaire.

Il est nécessaire que l'opinion soit amenée à raisonner sur des données sûres, c'est à dire, sur des données complètes, ramenant chaque chose à sa juste mesure. Le peuple doit savoir quelle est la dette extérieure du pays, quel est son échéancier, quelles sont les recettes attendues, et pour quand sont elles attendues ? Quelle est la valeur du patrimoine national ? Qui détient quoi ? ... Dans ce domaine, la confusion ou le refus de communiquer les informations véritables, sûres et complètes ne peut que faire le jeu de la réaction.

Il faut qu'un travail complet, établissant de façon certaine et sérieuse les perspectives financières du pays, soit accompli dans les plus brefs délais, que l'on sache quelles vont être nos recettes en devises (exportations et emprunts extérieurs) pour les dix ou quinze années qui viennent, quelles sont, face à ces recettes, les dépenses en devises que nous devons faire, y compris, le remboursement de la dette. Ce travail, réclamé depuis plus de deux ans, doit être fait dans les plus brefs délais et s'effectuer dans des conditions qui permettent à chaque partie concernée de faire connaître ses chiffres et de les confronter à ceux fournis par les autres.

C'est à partir de là que l'on pourra porter un jugement sérieux et responsable sur notre endettement extérieur. On se demande à quoi veulent arriver ceux dont la mission est de faire précisément ce travail, qui ne l'ont pas fait et qui propagent les rumeurs les plus fantaisistes sur notre endettement extérieur.

De la même façon, on entend de temps à autre, des rumeurs alarmistes sur l'état de nos réserves de change. Officiellement, on ne connaît pas les niveaux de ces réserves. Pour le savoir, le responsable d'une entreprise industrielle a, lui même, besoin de recourir aux publications ... du FMI et de la BIRD. Seuls connaissent ces niveaux les services chargés du contrôle des changes. Or, comme ce sont

précisément les mêmes services qui agréent les prêts extérieurs, qui autorisent toute entrée ou sortie d'argent du pays, ils peuvent, de cette façon, faire évoluer le niveau de nos réserves de change pratiquement à leur gré. Il leur suffit, par exemple, de rejeter les emprunts contractés par les entreprises et de laisser couler les paiements vers l'extérieur, pour provoquer une baisse sensible de nos réserves de change et même d'imprimer à cette baisse une allure accélérée.

Lorsque les services. chargés du contrôle des changes, agissant de la sorte, font arriver ces réserves à un niveau qu'ils estiment trop bas, ils se mettent à sonner l'alarme et accusent invariablement ... les entreprises et le secteur économique de cette baisse. Juge et partie, ils peuvent, en toute sérénité, juger, condamner ou absoudre, au gré de leurs humeurs, de leurs choix ou de leurs préférences. Là aussi, faut-il vraiment prendre au sérieux des informations établies par le contrôle des changes, et qui nous reviennent par le canal du FMI et de la BIRD ? Comment peut-on raisonnablement accepter des jugements portés par des services dans des affaires où ces mêmes services sont à la fois juge et partie ?

On lit également, de temps à autre, que l'Algérie mène un développement trop intense et que ce type de développement risque de provoquer des tensions insoutenables. On dit que l'Algérie investit près de 50 % de son P.N.B , soit 1 DA sur 2, et que ce chiffre "effrayant" classe notre pays, au premier rang dans le monde par son taux d'investissement.

On suggère qu'il faut peut être revoir la politique d'austérité actuelle, c'est à dire, diminuer le taux d'investissement et augmenter la consommation. Mais on oublie de dire que la consommation a aussi beaucoup augmenté dans notre pays, comme le montrent des calculs faits au Ministère des Industries Légères et confirmés par un rapport établi par la BIRD ; de la sorte, nous sommes aussi dans le peloton de tête, dans le monde, en matière de taux d'augmentation de la consommation.

Cependant, lorsque l'on parle de consommation, d'investissement et que l'on dit que l'on prélève 1 DA sur 2 pour le consacrer au développement , il faut se rendre compte qu'il ne s'agit pas d'une soustraction de la moitié des ressources internes pour les consacrer au développement, car une bonne partie de nos opérations de développement sont financées par des crédits extérieurs dont le remboursement est assuré par les ressources futures ressortant de leur utilisation, sans compter que ces crédits extérieurs ne rentreraient pas dans notre pays sans, précisément, ces opérations de développement auxquelles ils sont affectés.

En outre, lorsque l'on analyse la consommation dans notre pays, il faut l'analyser en prenant en considération , tout d'abord, ce que consomment les masses laborieuses, donc la demande en produits et services de première nécessité (farine, semoule, pain textiles, huile, médicaments, butane, ...) et voir comment cette demande a évolué ces dernières années pour apprécier réellement la croissance de la consommation dans notre pays. Raisonner sur la base des grandes équations économiques - techniques et apolitiques - ne permet pas d'avoir une idée véritable de l'évolution de la consommation. L'on se rendrait compte, par la même occasion, que la poursuite d'une politique de développement intense et généralisé n'a pas été, loin de là, incompatible avec une croissance significative de la consommation et du niveau de vie des masses populaires.

Ces différents exemples montrent, qu'autant il faut dénoncer sans complaisance toutes les faiblesses constatées dans la marche de l'économie nationale, autant il ne faut pas accepter de baser son jugement sur des informations parcellaires, sur des chiffres bruts donnés en dehors de leur contexte, souvent pour obtenir un résultat défini a priori, mais qui n'a aucun rapport avec la situation véritable de l'économie et du pays.

Au moment où le Parti du F.L.N. se prépare à tenir son IV^{ème} Congrès, il convient de noter que la stabilité politique qu'a connu notre pays sous la direction du regretté Président BOUMEDIENE a constitué pour l'Algérie un atout majeur pour asseoir son crédit auprès des institutions financières et bancaires internationales. La grande maturité dont le Peuple Algérien a fait preuve à la suite de la cruelle épreuve qu'a constitué pour lui la disparition du Président BOUMEDIENE, a contribué déjà à renforcer considérablement ce crédit. En effet, la période transitoire que vit le pays depuis quelques semaines, de par le calme qui y a prévalu et le strict respect des options et des institutions qui l'a marquée, a profondément et favorablement impressionné les banquiers et financiers étrangers qui y voient une raison supplémentaire d'avoir confiance dans la santé de l'économie de notre pays.

Ainsi, aux différents atouts que détient l'Algérie grâce à ses ressources naturelles, à l'importance de ses réalisations économiques, et au progrès social et culturel qui a élevé notablement le niveau de ses potentialités humaines, s'ajoute l'atout supplémentaire qu'apportent l'espérance renouvelée d'une stabilité continue et la mise en oeuvre de mécanismes institutionnels se situant à la hauteur des problèmes que peut rencontrer le pays. C'est un éminent service de plus que notre regretté Président rend au pays, après avoir consacré sa vie à la reconstruction politique et économique de la Nation et à l'instauration de rapports économiques solides et confiants entre l'Algérie et le monde extérieur.

Les effets sur le crédit de notre pays, à l'extérieur, de cette situation, loin de s'éteindre avec la fin de cette période transitoire, continueront dans l'avenir, car la portée du comportement responsable dont a fait preuve la Nation toute entière dans cette épreuve difficile a apporté à l'observateur étranger de la vie économique algérienne, la preuve d'avoir affaire à un pays sérieux, responsable et organisé, quoiqu'en disent les adversaires de l'Algérie.

Alger, le 27 janvier 1979

PREMIÈRE PARTIE : LES FACTEURS DE L'INFLATION EN ALGÉRIE

Pour la présentation de son livre intitulé "L'Argent", paru, dans sa version française, aux éditions Gallimard, John Kenneth GALBRAITH établit une introduction dont il ne serait pas sans intérêt d'extraire et de citer le passage suivant :

"On ne saurait éviter de dire un mot de l'état d'esprit "dans lequel on souhaiterait voir le lecteur aborder un ouvrage tel que celui-ci. La plupart des discussions sur la monnaie s'enferment dans une épaisse gangue d'incantation et de prêchi-prêcha. Souvent de propos délibéré. Ceux qui parlent d'argent ou en font le sujet de leur enseignement et donc leur gagne-pain, tirent prestige, estime et avantages pécuniaires, comme les médecins ou les sorciers, de la croyance soigneusement cultivée qu'ils entretiennent une association privilégiée avec l'occulte - qu'ils ont des perspectives sur un domaine totalement inaccessible aux gens ordinaires. Source de satisfaction professionnelle et de profit personnel cette attitude n'en constitue pas moins elle aussi une escroquerie bien connue. Il n'est rien, s'agissant de l'argent, qu'une personne dotée d'une curiosité, d'un zèle et d'une intelligence raisonnable ne puisse comprendre. Et quelles que soient les erreurs d'interprétation ou de fait que la présente histoire puisse contenir il n'en est aucune, le lecteur peut s'en persuader, qui procède d'une simplification outrancière. L'étude de la monnaie est, par excellence, le domaine de l'économie dans lequel la complexité est utilisée pour déguiser ou éluder la vérité et non la révéler. La plupart des choses de la vie - automobiles,... cancer - ne sont importantes que pour ceux qui les ont. L'argent au contraire est aussi important pour ceux qui en ont que pour ceux qui n'en ont pas. C'est pourquoi les uns comme les autres ont intérêt à le comprendre. Et les uns comme les autres devraient savoir que cette compréhension est parfaitement à leur portée."

La partie diffusée maintenant du Volume 2 du **RAPPORT SUR LES PROBLEMES FINANCIERS DE L'INDUSTRIE SOCIALISTE**, traite des facteurs d'inflation en Algérie.

La rédaction initiale en a été terminée en octobre 1977 et elle a été remise à jour dans toute la mesure du possible à fin novembre 1978.

Il a été jugé préférable de diffuser séparément cette première partie, qui sera incessamment suivie d'une analyse de l'évolution monétaire et quasi-monétaire en Algérie constituant la deuxième partie du Volume 2.

PRÉAMBULE

PREAMBULE DE CERTAINES CONSIDERATIONS GENERALES

Ce deuxième volume du "rapport sur les problèmes financiers de l'industries socialiste", traite de l'inflation et du financement du développement en Algérie.

Le problème de l'inflation est important en soi et on peut dire qu'il constitue un problème mondial à l'heure actuelle.

Mais il s'agit ici de le traiter dans un cadre spécifiquement algérien et par référence au financement du développement économique national.

Le problème s'insère ainsi dans le problème plus général de la politique algérienne de développement, ce qui en montre tout de suite les dimensions véritables.

Il importe donc de ne pas se limiter au simple aspect monétaire auquel il existe une tendance naturelle à rattacher le mot "inflation", et de lever, quand il échet, le voile monétaire qui masque parfois et même souvent la réalité profonde et les vrais problèmes.

Il convient également de se rendre compte que le terme "politique de développement" comporte, dans la pratique, une certaine ambiguïté. On peut dire, en effet, que tous les pays sous-développés poursuivent une politique de développement, en ce sens que tous ont pour objectif déclaré de sortir de l'arriération économique dont ils souffrent.

Mais une politique n'existe réellement que :

- d'abord, si elle se traduit en actes,
- ensuite, si ces actes sont ordonnés aux objectifs qu'on s'est fixés et s'organisent en un ensemble cohérent et adaptatif de mesures dont on contrôlera de façon suivie les résultats et la compatibilité et auxquelles on assurera une plasticité ou une résilience suffisante selon les cas en fonction des évolutions constatées et d'objectifs intermédiaires.

Il faut d'abord qu'elle se traduise en actes.

Cela exige que la politique se matérialise très concrètement et de façon précise en programmes et règles d'actions "datées", c'est-à-dire répondant à un calendrier, ce qui introduit la notion de temps ; sans cela, une politique déterminée n'est plus que l'assemblage de déclarations d'intention ou de "vœux pieux", puisqu'on n'assure pas systématiquement leur réalisation en temps voulu et dans les conditions prévues.

Le corollaire en est qu'il faut impérativement que tous les responsables¹ de la mise en oeuvre des actions décidées, exécutent fidèlement ces dernières et ressentent au plus profond d'eux-mêmes que ces actions les engagent.

Ils ne peuvent donc se limiter à appliquer plus ou moins diligemment des instructions ou à remplir plus ou moins mécaniquement des attributions, sans y apporter le supplément d'élaboration - et, aussi, pour tout dire, le supplément d'âme qu'amène l'engagement personnel dans l'action - que requiert la réalisation pratique d'orientation ou décisions, nécessairement formulées en termes plus généraux au niveau supérieur de responsabilité d'où elles émanent. De plus, ce supplément d'élaboration doit répondre à un souci personnel de mieux inscrire dans la réalité concrète les conceptions inspirant les actions dont on est chargé.

C'est dans ce sens qu'il convient de comprendre la signification de l'engagement tel qu'il est requis par la Charte Nationale de la part de ceux qui assument ces responsabilités aussi bien au sein du Parti que dans les différents appareils et organismes de l'État.

En dernière analyse, il s'agit d'une question de loyauté dans les fonctions que l'on exerce, lesquelles se situent dans un réseau de relations interdépendantes au plan national.

Il faut donc que les cadres à tous les niveaux se convainquent que leur responsabilité s'élargit également à la Nation et par là devient d'autant plus éminente, mais aussi d'autant plus contraignante pour eux.

Cela peut présenter un aspect politique. Il est si facile en effet pour des responsables, de ne pas remplir fidèlement et complètement, dans les conditions de temps requises, les attributions qui leur incombent, pour dire ensuite - ouvertement ou sous le manteau - que la politique qui a été arrêtée et qu'ils devaient mettre en oeuvre dans leur secteur de responsabilité est mauvaise, puisqu'elle n'a pas donné les résultats qu'on en attendait.

Dans une autre forme où il n'y a plus nécessairement propos délibéré, le défaut - même dépourvu d'arrière-pensée politique -, pour des responsables de tous niveaux, d'exécuter les tâches qui leur ont été attribuées, est de nature, au cas où de tels défauts se répandent, à conduire à des situations de fait dont les conséquences défavorables peuvent alors être utilisées comme argument par d'autres et érigées en élément de preuve pour condamner la politique définie par le Pouvoir Révolutionnaire.

Cela peut même avoir pour conséquence de tromper certaines couches de la population sur le bien-fondé et l'efficacité d'une politique dont elles connaissent les bases et les principes directeurs ainsi que les actions concrètes par lesquelles elle s'exprime, mais sans pouvoir toujours cependant, en face de certaines situations défavorables qui les affectent, déceler que celles-ci sont souvent dues aux comportements déficients d'exécutants de tous niveaux, de sorte que des conclusions

¹ Cela comprend aussi évidemment et de façon tout aussi impérative les responsables dans les administrations et institutions qui ne sont pas chargées de la réalisation de ces actions, mais qui ont à y intervenir, comme par exemple l'administration des douanes lors de l'importation d'un matériel destiné à un projet, les banques, les autorités locales quand il s'agit de l'attribution d'un terrain d'assiette, etc.

désenchantées à l'égard de la politique suivie peuvent alimenter les conversations de l'homme de la rue, au lieu de viser les insuffisances individuelles dont c'est fréquemment l'enchaînement ou la superposition qui a créé les situations critiquées.

Ainsi, l'exercice rigoureux, par chacun, des attributions qui, dans les administrations et entreprises socialistes, lui ont été confiées au service du développement économique et social de l'Algérie, a un caractère politique accusé, tout laisser-aller ou négligence revenant objectivement, de manière directe ou indirecte et au même titre que des absentions et contre-mesures intentionnelles, à une action d'opposition ou de sape à l'égard des efforts de l'Algérie selon la voie tracée par ses responsables pour faire progresser son économie à la mesure des besoins actuels ou actuellement prévisibles de sa population.

L'expérience du fonctionnement des administrations et des entreprises socialistes permet de se demander si un tel état de choses n'est pas en train de s'installer, avec le danger qu'il ne prenne, par endroits, forme endémique¹ si l'on ne réagit pas énergiquement (ce qui requiert un cadre juridique adéquat, dont on a parlé dans le préambule du Volume 1^{er} du présent rapport).

Au niveau des cadres des divers échelons supérieurs, l'Algérie est peut-être davantage vulnérable sous l'aspect évoqué ici.

La lutte de libération nationale a reposé surtout sur les couches les plus déshéritées de notre peuple, la participation numérique des intellectuels ayant été proportionnellement réduite, malgré le large engagement de la jeunesse estudiantine algérienne dans les rangs du FLN et de l'ALN. Cela s'explique principalement par la faiblesse du nombre des algériens admis, pendant l'époque coloniale, à fréquenter les écoles, les lycées et les universités ; mais il faut dire, aussi, qu'avant le déclenchement de la Révolution armée du premier Novembre 1954, l'attitude de ceux que l'on appelle "les intellectuels" était généralement marquée d'une certaine réticence envers les activités militantes des masses dans le mouvement de l'indépendance nationale, ce qui eut pour effet que la participation de ces "intellectuels" à l'action qui a forgé le contenu populaire du nationalisme algérien demeure relativement faible.

L'Algérie ne s'est donc pas trouvée, au moment où son indépendance a été acquise, en possession d'une large réserve de cadres, à la fois préparés techniquement et surtout formés et motivés

¹ Il s'agit en l'occurrence d'un état de choses à l'égard duquel tout pays socialiste doit en permanence se prémunir on en donnera pour exemple les observations faites récemment par le Général M. Moczar, Président de la Chambre Supérieure de Contrôle (équivalent de la Cour des Comptes) de Pologne, dans un article publié à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'indépendance polonaise :

"- Au cours des contrôles effectués, il n'a pas été rare de rencontrer des gens que le Parti a placés à des postes responsables dans l'économie nationale en leur faisant confiance et qui sont devenus complètement indifférents à la défense des intérêts sociaux et de ceux de l'État ; - nous devons lutter avec ténacité pour l'accroissement du sens de la responsabilité envers la société, surtout chez les personnes auxquelles ont été confiés des postes particulièrement importants du point de vue social, économique et politique ; - dans ce but, nous devons éliminer avec détermination des postes de direction les gens malhonnêtes, incapables et négligeant leurs devoirs, ne possédant donc pas le droit moral d'exercer de telles fonctions ; - le combat pour une meilleure gestion ne peut être possible que si les informations transmises à la direction du pays sur la situation sociale et économique correspondent à la réalité et non pas aux désirs de ceux qui falsifient les chiffres pour se faire bien voir de leurs supérieurs."

politiquement, qui fussent préoccupés de l'urgence de concrétiser le Programme de Tripoli et à même, dans cet esprit, de prendre en mains l'Administration.

S'il s'est agi là d'une contrainte dérivant de notre histoire, il se confirme aujourd'hui, pour l'observateur attentif de ce qui s'est passé depuis 1962, que nous ne pouvons totalement exclure qu'il y ait eu des manifestations de ce que, dans un autre contexte, Benda a appelé une "trahison des clercs", au moins par manque de vision, par attachement à des schémas dépassés ou par défaut de ressourcement et d'élaboration conceptuelle à partir de la réalité algérienne et du contenu idéologique de la Révolution Nationale.

On peut se demander si la situation a fondamentalement changé aujourd'hui en dehors d'une ancienne minorité fidèle, d'un certain nombre de nouveaux convaincus et d'une partie des jeunes générations étudiantes qui ne sont pas encore dans la vie professionnelle ou n'y sont qu'aux premiers stades et ne peuvent en nover l'esprit.

Un souci de stabilité semble avoir prévalu, à l'égard d'hommes dans les administrations et les entreprises, mais au lieu d'avoir eu toujours comme contrepartie, chez ceux qui en bénéficiaient, une volonté de renouvellement et de remise de leurs conceptions à l'heure algérienne, il les a parfois conduits, au contraire, à camper sur des positions dépassées, plus préoccupés de défendre ce qu'ils ont fait ou ce qu'ils n'ont pas fait dans le passé que de contribuer pratiquement, avec un dynamisme, rédempteur des faiblesses anciennes, au succès des options nationales.

Peut-être, cependant, a-t-il manqué de situer systématiquement dans le contexte idéologique algérien la formation des cadres supérieurs de l'administration et des entreprises et leur recyclage.

Quoi qu'il en soit, nos cadres - et spécialement ceux qui sont issus de l'enseignement supérieur - devraient justifier encore et toujours, par leurs efforts d'approfondissement, leur travail, leur acharnement au service des options algériennes et de leur réalisation, de leur droit moral¹ à des postes de responsabilité, droit dont la preuve à l'égard des masses populaires doit s'exprimer par une préoccupation permanente, en actes, pour ces dernières et pour l'intérêt général.

Sans cela, l'Algérie pourrait, en quelque manière, se trouver dotée d'un appareil d'administration et de gestion économique et sociale qui ne soit pas à l'unisson de la politique arrêtée par le Pouvoir Révolutionnaire, avec le risque que le pays ne dispose pas totalement des instruments de cette politique, dont la réalisation serait alors partielle, superficielle ou déséquilibrée.

¹ Peut-être faudrait-il également signaler l'effet démoralisant et démobilisateur que peuvent susciter les cas, qui sont loin d'être inhabituels, où des cadres qui n'ont pas été à la hauteur de leurs attributions ou y ont même joué un rôle nocif, et qui, pour cela, ont enfin été écartés, sont repris ensuite, soit dans le même secteur d'attributions, soit ailleurs, à des postes qui sont quelquefois supérieurs à ceux qu'ils occupaient auparavant ou qui peuvent même leur permettre, dans leurs nouvelles attributions, d'influencer certaines mesures administratives affectant leur ancienne branche d'activité d'une manière telle qu'elles pourraient s'interpréter comme l'assouvissement de rancunes personnelles.

Au droit moral dont il est question plus haut, il faudrait donc sans doute ajouter l'exigence de dignité pour la désignation à des fonctions et dans l'exercice de ces fonctions.

On en revient toujours au fond aux trois grands critères fondamentaux fixés par la Charte Nationale pour les serviteurs de l'Etat : intégrité, engagement et compétence.

Or il est bien évident qu'on ne peut juger - et, le cas échéant, infléchir, ré-orienter, voire remettre en question - une politique que dans la mesure où elle a été véritablement appliquée en son ensemble.

Il faut donc veiller à assurer cette application dans toutes les dimensions qu'elle comporte, afin qu'on puisse alors valablement se baser sur les résultats pour, en dehors de tout dogmatisme, affiner, adapter ou remanier cette politique, puisqu'aussi bien une politique économique et sociale est une création continue dont le cadre est ici constitué par les textes fondamentaux de l'Algérie révolutionnaire, qui sont eux-mêmes issus d'un processus d'élaboration dialectique dont la Charte Nationale prévoit expressément qu'il doit se prolonger.

Une deuxième exigence d'une politique économique et sociale est, comme on l'a noté au début de ce préambule, que les actions qui l'expriment soient ordonnées aux objectifs qu'on s'est fixés, et s'organisent en un ensemble cohérent et adaptatif de mesures dont on contrôlera de façon suivie les résultats et la compatibilité et auxquelles on assurera une plasticité ou une résilience suffisantes selon les cas en fonction des évolutions constatées et d'objectifs intermédiaires.

Politique monétaire, politique fiscale, politique budgétaire, politique de prix, politique de revenus, politiques sectorielles,... constituent en quelque sorte un simple démembrement de la politique globale en politiques partielles correspondant à ces centres d'actions, le but étant de mieux gérer et maîtriser ces dernières. Mais cela ne s'effectue qu'à des fins opérationnelles et n'érige aucune de ces politiques en politique indépendante.

Les problèmes de financement des entreprises socialistes et de l'inflation qui en résulterait ne peuvent donc être considérés exclusivement dans le cadre d'une politique monétaire qui aurait ses propres fins en soi.

Il convient ainsi d'élargir l'examen, sans s'interdire de se référer à des mesures relevant d'autres politiques partielles et, même, d'élever le débat aux bases théoriques d'une politique de financement du développement.

On voudrait cependant clore ce préambule en insistant bien que ce qui précède ne vise nullement à dire indirectement que la politique qui a été suivie en matière industrielle était indubitablement parfaite, sans faille dans sa conception et sans défaut ou imperfection dans sa réalisation, qu'elle est intangible et que, quand il y a des résultats défavorables, ce n'est pas cette politique qui est en cause, ce sont soit les exécutants, soit les politiques, administrations ou entreprises, dans les autres secteurs d'activité ou de compétences, soit la conception même du financement du développement industriel.

L'idée est toute différente.

Elle est qu'il faut créer les conditions :

- pour pouvoir juger une politique industrielle ;
- pour voir clair dans les mécanismes de financement des entreprises socialistes et notamment celles du secteur industriel dont on traite spécialement dans le présent rapport ;

- pour pouvoir apporter régulièrement aux responsables du pays des informations significatives sur les facteurs véritables de l'évolution financière, de manière à leur permettre, dans ce domaine, de décider en connaissance de cause et dans la conscience de la portée prévisionnelle des décisions prises, afin qu'ils puissent plus pleinement faire de la politique financière un instrument de la politique de développement.

Mais il convenait également de dire liminairement que, parmi ces conditions, il fallait mettre en relief, sans pouvoir, dans le présent rapport, s'étendre et aller en profondeur comme il l'aurait sans doute fallu, la volonté de chacun à la place qu'il occupe, d'œuvrer avec détermination au développement du pays selon les voies tracées par les Responsables politiques du pays, voies qui sont directement issues de la Révolution et qui, de la lutte de libération politique, se prolongent par la lutte de libération économique et d'édification du socialisme, ce qui en montre la vraie signification mais aussi le caractère éminemment politique.

Ce caractère politique rappellerait, s'il en était besoin, que seuls les Responsables politiques de l'Algérie ont, conformément à la Constitution, la responsabilité supérieure de la politique nationale dans tous les domaines, y compris notamment en matière économique, monétaire et financière ; ceux de ces Responsables politiques qui participent à la fonction exécutive sont seuls, à cet égard, dans le cadre de la législation et de la planification, à posséder des pouvoirs supérieurs de définir, d'adapter, d'arbitrer, etc.

Personne, à quelque niveau que ce soit dans l'administration ou les institutions, ne peut, sur la base de fonctions déterminées ou s'appuyant sur une formation ou une expérience spécialisées, prétendre posséder de tels pouvoirs à titre privatif.

Une certaine révision de textes anciens de création d'institutions, établissements et entreprises pourrait cependant se recommander pour les faire correspondre à la conception socialiste de la gestion nationale¹, ce qui confirme d'ailleurs la remarque faite plus haut sur le peu de considération qui a été manifesté par certains cadres pour le programme de Tripoli aux premières années de l'Indépendance².

C'était le temps où ceux qui allaient être chargés d'une institution étaient souvent chargés également d'en rédiger le texte de création ; quand c'était le cas, ils le faisaient fréquemment à leurs propres mesures, dont le souci d'une organisation socialiste ne constituait pas toujours la dimension principale.

On peut se demander si cette tendance n'a pas simplement pris depuis une autre forme quand on constate avec quelle condescendance certains cadres envisagent les textes politiques par lesquels les instances de la Révolution définissent leurs options en matière économique et les actions à entreprendre en ce domaine.

¹ Ceci se relie à l'observation contenue dans le préambule du Volume Ier du présent rapport au sujet de la nécessité d'algérieniser notre droit.

² On peut donner comme exemple celui des statuts de la Banque Centrale d'Algérie, qui sont la démarque pratiquement totale des statuts de la Banque Centrale de Tunisie, lesquels avaient été directement inspirés des statuts de la Banque de France. Dans la rigueur du texte, la Banque Centrale d'Algérie est indépendante de l'État, ce qui n'a jamais été conforme à l'option algérienne.

Il semblerait que, pour certains cadres, tout texte à portée économique ne les engagerait que s'il a été élaboré par eux alors que, pourtant, l'expérience administrative algérienne montre trop souvent que les textes qu'ils rédigent sont regrettamment, de façon non exceptionnelle, la transposition, maladroite ou hors contexte dans bien des cas¹, de textes français ou de conceptions étrangères, ce qui, plus gravement sans doute, dénoterait un défaut d'algérianité réelle et distante par rapport au socialisme algérien.

Il n'est pas rare de voir, ainsi, des cadres qui assument souvent des responsabilités élevées dans l'appareil de l'Etat et aussi au sein des structures du Parti, afficher une certaine condescendance envers la Charte Nationale qu'ils considèrent comme un texte sans aucune valeur pratique, tout juste bon pour la propagande, comprise dans le sens le plus péjoratif du terme. Bien plus, ces individus, qui n'exercent ou n'ont exercé aucune action militante pour servir la cause de la Révolution, se découvrent une vocation à contester la Charte Nationale alors que, le plus souvent, l'idée qu'ils se font de notre économie, de notre politique de développement, et même de l'Algérie tout court, se forme à partir de ce qu'ils lisent dans les écrits provenant de l'étranger, de Paris en particulier.

Plus gravement aussi sans doute, l'expérience concrète conduit à se demander si les impulsions et instructions des Responsables politiques trouvent fidèlement, dans les structures administratives, les organes d'exécution et courroies de transmission que ces structures sont censées constituer ; cela peut même prendre l'aspect d'un refus occulte, mais dont on se vante en coulisse, d'exécuter des instructions ministérielles ou d'une obstruction à la réalisation efficace et rapide de mesures traduisant une décision ministérielle et conduisant à un contrôle sérieux dès qu'il apparaît que ce dernier pourrait déboucher sur la découverte d'irrégularités.

Quant à l'inertie administrative et la décadence du sens du devoir dont le public se plaint tout autant et peut-être plus que les Responsables politiques du pays, elle est objectivement obstruction dans les cas où elle empêche, défigure ou retarde l'application de décisions prises au niveau politique.

C'est un état de choses qu'il vaut mieux regarder avec les yeux grand ouverts, car il découvre un vaste champ d'action et les points particuliers d'impact qui, au-delà de mesures administratives directes, appellent des interventions urgentes et une effective prise en main par le Parti conformément à son rôle et en application de la Charte Nationale.

Mais, au-delà des cadres, il faudrait aussi se garder d'une situation où, insidieusement, se répandrait à l'intérieur des diverses couches sociales, à partir des idéaux mêmes de notre socialisme, mais parfois aussi - à un niveau plus élevé - à partir d'une référence quasi-incantatoire à une notion

¹ On se bornera ici à en donner un exemple amusant. Une décision n° 102/F.SG du 29 Janvier 1972, signée par le Ministre des Finances lui-même, fixant les conditions à appliquer par les banques, comporte un article 3 libellé comme suit : "Ces conditions ne sont pas applicables aux opérations entre banques ainsi qu'aux opérations entre banques d'une part et agents de change ou courtiers en valeurs mobilières d'autre part." Comment expliquer qu'en 1972, on ne sache pas encore dans l'administration algérienne qu'il y a pas ici et qu'il ne peut y avoir d'agents de change et courtiers en valeurs mobilières.

abstraite des droits de l'homme¹, ou à des particularités culturelles², la conviction que chacun est un créancier du corps social, lequel lui devrait tout, tandis que lui-même ne lui devrait rien ; aucune société ne peut progresser dans de telles conditions, car le corps social, c'est chacun de nous et nous tous et on ne peut redistribuer que ce que, ensemble, nous produisons.

Ou, encore, consommer ce que le passé ou, en ce qui concerne les hydrocarbures, la nature ont accumulé pour nous, ce qui est appauvrissement et non progrès, c'est-à-dire la négation du développement économique.

Telle est l'austère vérité par laquelle on conclura le présent préambule.

¹ Peut-être cette référence aux droits de l'homme n'est-elle qu'une tentative de conférer dignité à une position contestataire qui, chez certains jeunes, peut simplement exprimer un conflit de générations, des efforts systématiques ayant - avouons-le - fait généralement défaut pour organiser institutionnellement et fonctionnellement la transmission des idéaux révolutionnaires et de la volonté de les réaliser, aux couches nouvelles et y susciter la passion pour une Algérie ressuscitée dont ils contribueraient, par leur apport personnel et désintéressé, aux études conduites au sein du Parti, à affiner la doctrine politique et les positions économiques et à réaffirmer dans le Monde qu'il y a et qu'il doit continuer à y avoir une manière algérienne d'être un Etat progressiste.

² La référence à des particularités culturelles qui expliqueraient le dilettantisme dans le travail, l'absentéisme, le dédain pour les heures d'arrivée et de départ, les paroles au lieu de l'action, la primauté durant les heures de travail des questions personnelles par rapport aux tâches dont on est chargé, l'acceptation de principe et même la défense de "l'à peu près",... n'est pas totalement dépourvue de fondement, mais elle est certainement inadmissible de la part des cadres pour qui c'est une espèce d'alibi par rapport à leur rôle de cadres, qui est de se dépasser. Quant aux ouvriers, l'expérience de nos émigrés qui travaillent en Europe ne traduit aucune prééminence de facteurs culturels qui auraient en quelque sorte un caractère décimant à l'égard du travail industriel. On ne peut que s'élever contre une conception attribuant aux travailleurs algériens une espèce de vice rédhibitoire pour le travail industriel. Mais, par contre, on doit insister sur la nécessité d'une action permanente d'éducation idéologique.

TITRE 8 : LES FACTEURS D'INFLATION EN ALGÉRIE

TITRE 8 : POINT I

I. - ASPECT MONETAIRE DU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE EN ALGERIE

On parle fréquemment en Algérie d'inflation ou de pressions inflationnistes ou de tensions monétaires ou de tensions dans les ressources de financement.

Il n'est pas inutile de situer brièvement d'abord ce problème sur un plan général, mais cependant très schématique puisque l'objectif ici n'est pas théorique et qu'il s'agit simplement de rendre directement compréhensible ce dont il est question.

On utilisera à cet effet comme point de départ une citation de F. PERROUX, tirée de son ouvrage sur "Les techniques quantitatives de la planification" :

"L'analyse sectorielle montre que toute économie en croissance est en état d'inflation potentielle, chaque unité, en principe, quelle que soit la situation concrète, est capable de créer ou d'absorber l'inflation. Elle la crée, pour le dire d'abord simplement, en distribuant plus de revenu monétaire qu'elle ne livre ou produit ; elle l'absorbe par l'action inverse".

Il y a effet inflatoire¹ par la diffusion de flux monétaire dans l'économie, effet déflatoire par la diffusion de flux réels (c'est-à-dire de flux de biens et services).

Or, quand on exécute par exemple un projet industriel, on diffuse des revenus monétaires dans l'économie à un moment où, par définition, ce projet ne produit encore rien.

C'est ce qui explique que les effets inflatoires, au niveau de l'ensemble de l'économie, deviennent inflationnistes si, à la croissance des flux monétaires, ne correspond pas ou ne fait pas rapidement suite une croissance des flux réels par lesquels se résorbent ces flux monétaires, ce qui, évidemment, exige la disponibilité préalable, parallèle ou faiblement différée, dans l'économie, de biens et services qui, en quantités et en nature, correspondent à la demande engendrée par les revenus monétaires additionnels qui ont été mis en circulation.

On sent tout de suite que l'état d'inflation potentielle est encore de toute évidence plus marqué dans une économie en développement que dans une économie en croissance, puisque la lutte contre le sous-développement vise au changement des structures économiques (pour en corriger la désarticulation) et à la réduction progressive des rigidités et des goulets d'étranglement lesquels déjà en soi contribuent à l'inflation. L'approvisionnement de l'économie en biens et services susceptibles d'assurer l'absorption régulière de flux monétaires additionnels est, par définition, dans un pays sous-développé, moins bien assuré que dans le monde industrialisé.

Il ne faut donc pas se faire un monde d'une situation d'inflation toujours latente dans un pays qui veut se développer ; cela est le corollaire obligé du processus de développement puisqu'il faut d'abord exécuter des investissements (donc diffuser des flux monétaires) pour bénéficier ensuite de

¹ On distinguera ici "inflatoire" d' "inflationniste", le premier terme exprimant une causalité en puissance, le second une causalité en acte.

la production des biens et services en résultant (c'est-à-dire pour susciter les flux réels à même de résorber les flux monétaires) et qu'il faut également, au fur et à mesure, travailler à intégrer les réalisations auxquelles on procède, avec ce qui existe déjà d'une part et entre elles d'autre part.

Ne laissons donc planer aucune ambiguïté à ce sujet ; le processus de développement économique engendre des tensions inflationnistes et on peut même dire a contrario que si, dans le Tiers-Monde, des tensions inflationnistes ne sont pas nécessairement des signes probants que le processus de développement est en cours, il n'y a pas de véritable développement qui puisse se concrétiser sans tensions inflationnistes.

Il serait grave de se faire des illusions à ce sujet ; nous n'échapperons pas aux tensions inflationnistes de développement. Mais il serait encore plus grave, à la constatation de tensions inflationnistes dans l'économie, de prendre des mesures d'arrêt compromettant la poursuite régulière du développement. Ce serait tout simplement se tromper d'objectif.

Ce qu'il importe d'éviter, c'est l'inflation sans développement, qu'ont connue divers pays d'Amérique Latine et, plus près de nous, le Zaïre et qu'on a appelée "inflation de sous-développement" pour bien marquer le contraste par rapport à "l'inflation de développement" ; l'inflation de sous-développement diffuse des flux monétaires qui n'ont pas comme contrepartie des investissements dont la production est appelée à absorber bientôt les flux en question elle alimente une consommation accrue, sans rien laisser d'autre derrière elle qu'un appauvrissement.

Il va de soi également que, dans un processus de développement, il faut éviter d'ajouter aux émissions monétaires qui relèvent des tensions inflationnistes de développement, des émissions monétaires relevant de l'inflation de sous-développement ou qui transformeraient une inflation de développement en une inflation de sous développement.

Aussi, avant de discuter en termes quantitatifs de l'évolution monétaire et quasi-monétaire, est-il utile de voir quels sont les facteurs d'inflation qui sont à l'œuvre en Algérie.

Une telle recension est utile en soi, car, dans un pays en voie de développement où un vigoureux effort d'investissement est engagé, on doit être attentif en permanence au jeu de tous les facteurs de nature à exercer une action inflationniste.

Mais en outre, en Algérie, il se fait que les facteurs inflationnistes ont parfois suivi un cheminement indirect, de sorte que se référer exclusivement aux causalités inflationnistes apparentes que l'on déduirait de l'évolution des contreparties des disponibilités monétaires et quasi-monétaires, serait de nature à conduire à des conclusions partiellement erronées.

Ce serait manquer de lucidité que d'imputer a priori exclusivement aux entreprises, sans nuances, l'accroissement considérable de la masse monétaire au fil des années ; dans bien des cas, les entreprises n'ont été et ne sont que des espèces de courroies de transmission de mécanismes inflationnistes dont l'origine ou les causes réelles se trouvent en dehors d'elles et dont elles sont d'ailleurs fréquemment les premières à souffrir, sans compter que le mode de financement qui a été

appliqué leur a été imposé par les nécessités découlant de la politique financière adoptée par le pays. Le premier volume du présent rapport a été explicite à ce sujet.

Mais il ne faut pas se cacher que le mode de financement en question n'est pas le seul élément qui a joué, que la façon dont il a été mis en oeuvre en a renforcé les effets monétaires et qu'il y a bien d'autres facteurs aussi qui sont intervenus.

On peut dire, dès à présent, que la pression inflationniste en Algérie est un processus multivoque, dans lequel la responsabilité d'à peu près tous les agents économiques est engagée, à quelque niveau qu'ils se trouvent, ainsi qu'on le verra ci-après.

Logiquement, ce point devrait être traité de préférence en deux parties :

- d'abord, examiner les facteurs d'inflation qui ne dépendent pas directement du mode de financement des entreprises socialistes,
- ensuite, revenir sur les mécanismes par lesquels ce dernier mode de financement a représenté et continue à représenter un facteur très actif d'inflation.

Cependant, dans un rapport destiné à une diffusion sous le timbre d'un ministère à compétences industrielles, il est sans doute plus convenable de se demander d'abord si l'industrie socialiste elle-même ne secrète pas également l'inflation.

C'est pourquoi l'exposé se déroulera comme suit :

- facteurs d'inflation siégeant dans l'industrie socialiste elle-même,
- autres facteurs d'inflation ne résultant pas directement du mode de financement des entreprises socialistes,
- facteurs d'inflation résultant directement du mode de financement des entreprises socialistes.

T I T R E 8 : P O I N T I I

II. - FACTEURS D'INFLATION SIEGEANT DANS L'INDUSTRIE SOCIALISTE ELLE-MÊME

A. FACTEURS D'INFLATION AU NIVEAU DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES SOCIALISTES.

Il n'est pas douteux que la gestion industrielle des entreprises industrielles socialistes appelle des critiques et probablement des critiques très vives en face de certaines situations, qui, en dernière analyse, ont des conséquences monétaires par des surcoûts, des dépenses additionnelles et des insuffisances de rentrées.

Que beaucoup de ces critiques devraient s'adresser autant aux collectifs de travailleurs qu'aux dirigeants, paraît également acquis dans bien des cas ; on y reviendra plus loin lorsqu'on parlera des conséquences du défaut de maturation de l'esprit socialiste.

Tout gaspillage, tout rendement insuffisant, tout retard dans la prise de mesures nécessaires, toute négligence dans le recouvrement des créances, tout stockage injustifié, tout excès de main-d'œuvre, tout défaut d'entretien, toute utilisation sub-optimale des équipements, ont un caractère inflationniste dans un pays où un effort vigoureux d'industrialisation est déjà, par lui-même, générateur de tensions inflationnistes de développement qu'il faut absolument éviter de laisser ou faire dégénérer en tensions inflationnistes de sous-développement.

La qualité de la fabrication est aussi à considérer car il n'est pas indifférent par exemple qu'un bien fabriqué pour durer et servir un certain temps se dégrade rapidement et prive celui qui l'aura acquis de l'usage qu'il en attendait.

On ne peut négliger non plus le mode d'exercice des monopoles qui font l'objet de nombreuses plaintes tant en matière de prix que de disponibilité des produits ou des délais de fourniture et qui ont assez couramment alimenté un marché noir.

Il y a également les défauts d'intégration entre unités, ou, parfois, trop forte interdépendance, et les défauts de liaison entre services, le tout se traduisant par une gestion peu efficace.

On doit relever de façon tout aussi énergique les déficits de gestion qui s'accumulent au sein de la plupart des entreprises industrielles d'une façon qu'on ne peut que trouver hautement alarmante, même si les mesures prises à l'encontre de ces entreprises ont beaucoup contribué à cette situation.

Il n'est nullement question ici de minimiser ces aspects ou tous autres de même nature ou de même incidence.

Le but est, au contraire, de conduire à une situation où l'on pourra juger la gestion des entreprises parce que leurs responsables auront les moyens de cette gestion et ne pourront plus s'abriter derrière toutes sortes de raisons - valables en soi in abstracto mais dont les conséquences ne sont ni quantifiées ni directement quantifiables - pour justifier les résultats défavorables des entreprises qu'ils dirigent.

Pour cela, il est nécessaire d'éliminer de leur gestion les contraintes spéciales qui l'affectent ou, en tout cas, de s'organiser pour en mesurer les effets.

Ceci met notamment en relief l'importance de l'enregistrement comptable et du contrôle de gestion.

Il apparaît bien que, dans la majorité des cas, cette importance n'a pas été suffisamment reconnue dans le fonctionnement des entreprises, que les dirigeants de ces dernières n'ont pas donné à cette question le degré de priorité qu'elle méritait et que les chiffres comptables ne sont pas pour eux l'instrument de gestion qu'ils devraient être.

De plus, la production de ces chiffres n'est pas toujours régulière, de sorte que les renseignements qu'elle apporte sont fréquemment dépassés. On avoue parfois aussi que l'on trame depuis des années des différences qui n'ont pu être localisées et auxquelles tout le monde paraît s'être résigné. Même les bilans de fin d'exercice sont quelquefois contestables et on a par exemple constaté :

- qu'une société présentait sous le titre "bilan consolidé" ce qui n'était que la simple addition des bilans d'unités et du siège, ce qui enlevait évidemment toute signification à un tel document et aux chiffres qu'il portait ;
- que, dans une autre société, le bilan recelait, parmi les actifs, un très gros montant, en termes relatifs, représentant des charges financières qu'on avait portées à un compte transitoire en attendant de les répartir entre intérêts intercalaires à capitaliser et intérêts à prendre en compte d'exploitation ; ce montant avait ensuite été oublié, ce qui signifiait, en fin de compte, que non seulement le bilan était incorrect, mais que le compte d'exploitation ne reflétait pas non plus la situation réelle.

On citera également des entreprises où il avait déjà fallu remettre la comptabilité en ordre à une date antérieure, mais où, pour la période postérieure à cette date et s'étendant sur quelques années, des unités ou des antennes n'avaient plus passé les écritures, ce qui n'avait pourtant pas empêché ces entreprises elles-mêmes de présenter des bilans et des comptes d'exploitation dans l'intervalle.

Il semble vraiment, que à tous les niveaux, presque tout le monde considère que la comptabilité est quelque chose qui est imposé, mais qui n'a guère d'importance ; à moins qu'on ne s'en méfie par crainte de voir les insuffisances, anomalies, défauts de gestion ou irrégularités mis en relief et exprimés en un nombre de DA.

Or, on ne peut dominer une gestion industrielle si l'enregistrement comptable est tardif et déficient et s'il ne s'inscrit pas dans un contrôle de gestion où intervient en bonne place l'élaboration des prix de revient.

L'expérience des débuts de l'organisation industrielle soviétique l'a prouvé il y a bien longtemps déjà et c'est cela qui a amené Lénine, à un moment donné, à écrire "*le socialisme, c'est la comptabilité*".

Certes, on s'est encore une fois référé seulement à l'étranger sans plonger dans la réalité algérienne de nos entreprises, lorsqu'il s'est agi de mettre sur pied un plan comptable que l'on a qualifié de national et qui en est resté au stade de la comptabilité générale que, plus exactement, les anglo-saxons appellent "comptabilité financière".

Ce qu'il importe de dire ici avec insistance, c'est que, au-delà du rôle que la comptabilité devrait jouer, selon les propositions contenues dans le volume I^{er} du présent rapport, pour normaliser les structures financières des entreprises socialistes et pour suivre ensuite et contrôler leur évolution, une entreprise ne peut sérieusement fonctionner sans prix de revient.

Il n'est pas indispensable à cet effet de tenir formellement, dans l'immédiat, une comptabilité additionnelle, ordinairement dénommée "comptabilité analytique" et soumise à des règles précises d'enregistrement.

A défaut d'une telle comptabilité analytique ou d'une comptabilité qui serait directement conçue¹ comme "comptabilité de gestion" ("aménagement accounting" en anglais), on peut très bien agencer l'utilisation extra-comptable (mais avec regroupements comptables) des éléments fournis par la comptabilité générale, de manière à conduire à des prix de revient.

On peut même penser, dans certains cas, à utiliser des méthodes statistiques de prix de revient et de contrôle dans la durée de l'évolution de ces prix.

Mais on a ici d'autant plus de possibilités en matière comptable que, dans beaucoup de cas, les entreprises ont la disposition d'ordinateurs, ce qui se prête particulièrement, par recours à des codifications appropriées, à plusieurs regroupements des mêmes chiffres, selon des critères distincts correspondant à des types différents d'informations souhaitées.

Certes, il est courant d'entendre dire que nous manquons de comptables formés, de niveau suffisant. Il y a donc, certainement encore, insuffisance en matière de formation par rapport aux besoins prévisibles.

On ne peut, cependant, exagérer la portée de cet argument ; pas plus que les travailleurs à une chaîne automobile ne doivent être des ingénieurs, les tâches comptables ne requièrent toutes des comptables de haut niveau ; une partie non négligeable de ces tâches sont à la portée de n'importe qui sachant lire, écrire, connaissant les quatre règles et travaillant avec assiduité et souci d'exactitude.

En tous cas, il faut qu'on soit absolument conscient que, sans comptabilité et prix de revient, on ne pourra maîtriser une gestion industrielle et s'assurer de son économicité, ce qui est une condition préalable pour que notre organisation industrielle ne soit pas facteur incontrôlé d'inflation par des

¹ Il n'est pas a priori évident, en effet, que, au stade actuel, le souci de mettre au point nos règles comptables, n'aurait pas pu conduire, au début, à privilégier une forme de comptabilité de gestion, au lieu d'en rester à une conception européenne de comptabilité générale tout en modifiant le plan comptable qui lui servait de base, ceci ayant, aucun profit et sans aucune amélioration sensible de la qualité et du caractère significatif de la comptabilité, exigé une quantité démentielle de travail de la part de services comptables fonctionnant déjà souvent cahin-caha au sein des entreprises et entraîné une rupture totalement indésirable dans la comparabilité des bilans et comptes d'exploitation et de résultats, sans compter le caractère forcément approximatif de la transposition d'éléments remontant souvent à de nombreuses années à introduire dans un nouveau cadre d'individualisation comptable.

prix de revient et de vente consacrant des rendements insuffisants et des gaspillages de toutes espèces, en dehors des conséquences des surcoûts d'origine externe aux entreprises, dont a déjà parlé dans le volume I^{er} et sur lesquels on reviendra plus loin.

Une manifestation significative supplémentaire de ce que les dirigeants supérieurs des entreprises nationales n'ont pas généralement donné à ces problèmes l'attention qu'ils requerraient, est que, s'il existe dans les entreprises, sous des noms divers, un service d'audit interne¹, on n'a pas constaté que ce service était organiquement rattaché au directeur général, la conséquence en étant que celui-ci n'est pas automatiquement informé des anomalies constatées lors des inspections et qu'il n'oriente pas directement ces dernières ; il y a un outil de gestion qui lui fait défaut.

Ce qui a été dit ci-dessus se relie en droite ligne à la Charte nationale (ce qui en dénote le caractère spécialement impératif) :

- d'abord parce qu'il s'agit pour les entreprises que leur gestion obéisse de plus en plus aux normes de l'efficacité économique (Titre troisième, point V, paragraphe 4 de la Charte) ;
- ensuite (et pour partie dans le cadre de l'exigence ci-dessus) parce que sans comptabilité il ne peut y avoir de véritable contrôle des entreprises industrielles, alors que le contrôle est reconnu comme une exigence du fonctionnement socialiste au sein de l'État et du secteur d'État (Titre deuxième, point II, paragraphe 4 de la Charte).

La particularité de ce qu'on relève ici est en somme que ces prescriptions de la Charte ont, dans les circonstances présentes, une dimension monétaire.

Pour tenter de trouver une solution globale à l'ensemble de ces problèmes, le ministère des industries légères a engagé un programme de travaux portant sur l'amélioration, la conception et la mise en place de systèmes de gestion au sein des entreprises socialistes placées sous sa tutelle. Ce programme fait l'objet d'un rapport spécial diffusé par ailleurs.

Il faudrait maintenant évoquer les études préalables et l'exécution des projets.

On a parlé des études dans le volume I^{er} par référence la valeur ajoutée et à la rentabilité économique ; ici l'optique est différente et il semble qu'un examen plus approfondi des rapports d'études de projets pourrait révéler que ces études ne seraient pas au-dessus de toute critique et que, peut-être, des analyses attentives de ces rapports auraient permis d'en déceler certaines imperfections ou lacunes conduisant à distinguer, dans le cas des organismes qui en ont été chargés, déficiences techniques et déficiences dues à une connaissance insuffisante du milieu et/ou de l'environnement.

Un examen de ce genre reste sans doute à faire ; il permettrait notamment de se former une opinion au sujet de l'efficacité de certains organismes étrangers pour l'exécution de ces études et d'envisager peut-être la mise au point de "check-lists" de contrôle de tels travaux.

¹ On notera qu'un tel service n'est pas simplement un service d'inspection comptable ; il est également et tout autant un service vérifiant l'économicité de fonctionnement des départements, (ce que la technique anglo-saxonne appelle "operational audit" ou audit opérationnel).

Car on doit être conscient que toute réalisation industrielle qui, pour quelque motif que ce soit, y compris des études incorrectes, subit des retards dans son érection, son entrée en production, sa montée en cadence et l'atteinte de son rythme de croisière ou dont le fonctionnement ne répond pas aux spécifications techniques prévues ou aux conditions de fiabilité requises, est source réelle et sensible d'inflation, si se multiplient les cas où de tels incidents ou accidents se produisent.

Au niveau de l'étude comme de l'exécution des projets, le sérieux, la surface, la technicité réelle et la capacité de réalisation de la firme chargée du marché sont des points extrêmement importants.

On peut se demander si le sérieux et la surface des entreprises étrangères qui se proposent à l'Algérie font toujours l'objet d'investigations suffisamment approfondies ; un processus de tenue à jour demande, en tout cas, à être systématisé dans ce domaine où l'initiative revient en premier à la tutelle.

Sur le plan de la capacité de réalisation d'un projet et de la technicité réelle sous tous les aspects, le recours à des références semble de règle et peut même se prolonger par des visites sur place. On ne doit cependant pas perdre de vue que la réalisation d'une unité industrielle comporte beaucoup d'aléas, au sujet des co-contractants, en ce qu'il ne s'agit pas seulement d'installer une usine, il faut également la faire fonctionner pendant une période relativement longue, car on peut être un très bon constructeur d'un type déterminé d'usine et ne pas être véritablement au fait de tout ce qui concerne son exploitation ; or, il n'est pas acquis que la visite d'usines à l'étranger, dont la construction a été citée comme références, nous donnera les assurances plus complètes qui nous préoccupent.

Quand on considère l'ampleur des marchés de tous ordres passés par l'Algérie avec l'étranger, on peut estimer aussi qu'une certaine centralisation des informations sur les firmes travaillant, ayant travaillé ou se proposant de travailler pour nous, aurait son utilité. La collecte et la tenue à jour de renseignements sur ces firmes deviendraient ainsi une règle, de même qu'on organiserait la communication et la centralisation au même endroit des détails de tous incidents, accidents, déficiences, contestations, fautes techniques ou autres, dont quelque administration ou entreprise nationale que ce soit aurait eu à se plaindre.

Ce serait en quelque sorte une centrale des risques des marchés avec l'étranger, recensant ces marchés et leurs titulaires et l'expérience du travail avec ces derniers, de même que toutes les informations extérieures et intérieures systématiquement recueillies et les concernant.

Une telle centralisation permettrait mieux d'être à même de déceler de possibles anomalies par favoritisme pour certaines firmes bénéficiant de commandes répétées ; il serait vraisemblablement utile, à cet effet, de travailler en liaison avec les services de sécurité pour contribuer à assainir l'atmosphère à propos des pots-de-vin dont il est beaucoup trop question à l'étranger au sujet des marchés à traiter avec l'Algérie et à l'occasion desquels on a l'impression que certains citent abusivement des responsables à l'insu de ces derniers, qui ne sont en rien concernés et qui ignorent l'usage fait de leur nom et l'exécrable réputation qui en résulte pour eux à l'extérieur. Le système permettrait aussi plus facilement de repérer les firmes "boîtes-aux-lettres", celles qui n'ont pas l'organisation requise pour les marchés auxquels elles prétendent et celles qui sont l'émanation d'une

seule et même personne (ou d'un seul et même groupe des mêmes personnes) multipliant les petites sociétés dont les noms différents sont utilisés pour rechercher des marchés dans des domaines correspondant à des spécialisations distinctes, car on cite à ce sujet d'autres formes d'abus.

Par ailleurs, comme cela était envisagé par le regretté Président Boumediene au lendemain de l'adoption de la loi n° 78-02 portant monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, l'Algérie se devait d'engager une certaine action aussi bien au sein des instances internationales, dont elle fait partie, que sur le plan de ses relations bilatérales avec les pays industrialisés, en vue de l'élimination de la corruption dans les rapports économiques entre nations. Cela ne serait qu'un geste sans doute, mais il contribuerait à dissiper les suspicions qui règnent à l'extérieur au sujet du niveau où le mal se situe.

Sur le plan des surcoûts de dépenses occasionnés par ce qu'on vient de mentionner, on considère parfois que la charge n'est pas lourde ; c'est oublier qu'au-delà des 5 %, 6 %, 8 %, 10 % et même 14 % dont on entend parler, le co-contractant est tenté de penser qu'il se place dans un marché captif dont il lui est loisible de profiter et qu'il peut forcer ses prix bien au-delà du dessous de table qu'il paie.

De tels surcoûts de dépenses affectent soit les prix de revient, soit le coût des investissements, ce qui, en matière industrielle, affectera aussi ensuite les prix de revient par le jeu de l'amortissement plus élevé et, éventuellement, les charges financières.

Le coût de réalisation des projets en Algérie est, de toute façon, étonnamment élevé ; on renverra à ce sujet à ce qui a été dit au volume I^{er} du présent rapport à propos des handicaps.

Mais il ne faut pas perdre de vue que nos co-contractants, au courant des difficultés qui se présentent habituellement et que même les représentants qualifiés des entreprises nationales pour lesquelles le travail s'effectue ne parviennent pas à régler immédiatement, ajoutent à leurs estimations, dans leurs devis, des marges de sécurité qui n'ont aucune commune mesure avec ce qui se fait normalement.

On fait état, en effet, pour justifier ces surpris dans le principe, d'"imprévisibles comportements d'administrations ou de services qui, chacun dans leur sphère, paraissent disposer de pouvoirs sans recours et dont la base légale ou réglementaire paraît parfois échapper aux entreprises nationales" et on ajoute même qu'"on a parfois l'impression que les uns tirent à hue tandis que les autres tirent à dia".

Disons qu'il y a ainsi un moyen de modérer le coût de nos investissements et les effets monétaires indus que tout surpris implique ; c'est de veiller à ce que toutes les procédures administratives telles qu'elles sont effectivement appliquées sur le terrain soient nettes et claires et soient interprétées de la même manière sur tout le territoire national.

Cela a même des résonances politiques, dans la mesure où il faut montrer sans ambiguïté à l'étranger que les actions d'investissement répondent bien à un consensus national et qu'il n'y a pas, en Algérie, à ce sujet, de graves dissensions dont l'issue, non encore tranchée, ajouterait un

supplément d'incertitude aux points pris en compte par les fournisseurs d'usines et se résoudrait entre temps par des entraves de fait.

Le problème de la hausse des prix des biens d'équipement à un rythme qui dépasse sensiblement celui des autres prix appellerait, sans doute, par ailleurs, une action de la part de l'ensemble du Tiers-Monde.

On peut se demander si, dans l'immédiat, on ne pourrait encourager l'organisation au sein de l'ONUDI d'une espèce de centre d'informations permanentes sur les prix pratiqués pour les divers types d'usines selon les techniques utilisées et les capacités de production, à la fois à l'égard des pays industrialisés et des pays sous-développés.

Car on voit venir le moment où les achats d'équipements par le Tiers-Monde vont financer largement la transformation d'ouvriers du monde industrialisé en quasi-rentiers.

On dit souvent que les contrats "produits en mains" alourdissent sensiblement le coût d'un investissement ; on comprend certes les avantages de la formule destinée à assurer que les réalisations industrielles soient effectivement opérationnelles au moment où elles passent sous totale responsabilité algérienne. Mais, en contrepartie de cette assurance, le système comporte, par rapport à d'autres formules contractuelles, un élément de surcoût à inclure dans le coût de l'investissement.

Nous devons être conscients que ces coûts plus élevés, devront être amortis et que cela surchargera les prix de revient et, par suite, les prix de vente ; il y aura effet inflationniste et c'est même le cas dans l'immédiat du fait des dépenses locales. C'est le prix payé pour nous assurer davantage de sécurité industrielle dans nos projets. Mais il ne faut aucun jésuitisme dans les appréciations à ce sujet : on ne peut accepter le système pour la sécurité accrue qu'il offre d'une part et en critiquer durement les conséquences pécuniaires d'autre part.

Cependant, il n'est nullement établi que la formule "produit en mains" constitue, en elle-même, un élément certain de surcoût de nos investissements industriels. Bien au contraire, l'expérience vécue de nos réalisations industrielles plaide plutôt dans le sens inverse. En effet, pour une même installation industrielle, le coût contractuel déterminé selon la formule du "produit en mains" apparaît plus élevé lorsqu'il est comparé au coût contractuel qui serait fixé dans le cadre d'une réalisation "clef en mains" ou qui serait estimé suivant les modalités du contrat décomposé qui laisse à la charge de l'entreprise socialiste l'entière responsabilité de conduire à bonne fin la réalisation dans son ensemble. Partant donc de ce que le coût contractuel du "produit en mains" apparaît plus élevé, beaucoup d'observateurs se laissent aller à conclure hâtivement au caractère considérablement onéreux de ce mode de réalisation. En vérité, l'écart qui sépare le coût contractuel du "produit en mains" du coût découlant des autres formules contractuelles réside d'abord en ce que le "produit en mains", de par son essence même, comporte des fournitures et des prestations qui ne sont pas incluses dans les autres formules. Ainsi, par comparaison avec le "clef en mains", le "produit en mains" comporte des fournitures supplémentaires de pièces de rechange, de certaines matières premières, d'éléments de fabrication importés et de consommables ainsi que des engagements plus étendus en ce qui concerne la formation, des prestations en personnel de

production et de gestion qui donnent lieu à des paiements complémentaires. Mais, ces paiements complémentaires inclus dans le prix établi suivant la formule "produits en mains" ne sont pas, pour autant, économisés dans le "clef en mains" ; ils sont simplement l'objet de contrats additionnels qui s'imputent généralement sur les frais d'exploitation et ne s'intègrent pas au coût de l'investissement, de sorte qu'au niveau du prix de revient, les éléments de coûts découlant des deux formules contractuelles se retrouvent équivalents, le quantum de l'amortissement étant plus élevé dans le premier cas, celui des frais d'exploitation plus élevé dans l'autre.

La seule différence est que, dans le "produit en mains", le co-contractant étranger assume des responsabilités de résultats qui sont laissés à la charge de l'entreprise socialiste dans le "clef en mains". Il est évident qu'en contrepartie du risque que comporte pour lui cette différence qui étend le champ de sa responsabilité, le co-contractant étranger majore ses prix d'une prime destinée à couvrir ce risque. De sorte, qu'en définitive, c'est cette prime qui représente la différence de coût entre le "produit en mains" et le "clef en mains" encore qu'à elle seule, cette prime ne recouvre pas tout l'écart qui existe entre le coût d'un contrat "produit en mains" et celui d'un contrat "clef en mains". Il est loin d'être établi qu'une telle majoration du prix contractuel par le fait du "produit en mains" est plus onéreuse pour l'entreprise socialiste que tous les aléas laissés à sa charge par le système du "clef en mains".

On ne peut prétendre, ainsi, que le système contractuel du "produit en mains" est mauvais parce que trop onéreux sans, à l'appui, établir que de simples contrats "clef en mains" n'impliqueraient pas de dépenses supplémentaires approximant la différence de prix entre les deux formules, permettraient de transformer une obligation de moyen en une obligation de résultat et fourniraient à l'Algérie les mêmes garanties juridiques.

Il n'est pas inopportun de relever à cet égard que le contrat pour le complexe tracteurs/moteurs de Constantine qui est le premier contrat conclu "produit en mains", s'est révélé ruineux pour le constructeur DIAG qui y a gravement compromis sa situation financière.

On peut également faire état de l'opposition généralisée qui s'est manifestée dans l'ensemble du monde industrialisé à l'égard de contrats "produits en mains", ce qui suggérerait quand même que la formule n'est pas tellement avantageuse ou attrayante pour les fournisseurs, comme veulent le laisser croire ceux qui, chez nous, attaquent avec virulence le "produit en mains".

On ne sera pas surpris, du reste, de constater une fois de plus, que cette opposition enregistrée de la part du monde industrialisé concorde avec les critiques émises sur le plan interne contre la formule du "produit en mains", critiques qui sont, généralement, le fait des mêmes milieux qui se distinguent par leur hostilité quasi systématique à notre politique de développement, tout particulièrement quand il s'agit de l'industrialisation.

Que les firmes s'engageant dorénavant avec nous dans de tels contrats aient sans aucun doute tendance à forcer vers le haut leur estimation des aléas qu'elles courent, n'est pas contesté ; que ces mêmes firmes cherchent opiniâtrement aussi au cours des négociations à limiter les compensations financières leur incombant en cas de non atteinte des objectifs contractuels de production, est également un fait d'expérience.

Mais cela conduirait tout de même à conclure que le prix du risque assumé par les fournisseurs n'est pas purement arbitraire et qu'il fait partie du processus de négociation.

Le problème finalement n'est plus celui d'un choix entre des formules contractuelles, c'est celui de savoir si, oui ou non, on réalise le projet, la réponse affirmative impliquant de reconnaître le prix à payer pour l'accès de nos travailleurs à la maîtrise de la technologie et d'accepter les conséquences sur les prix et leur répercussion sur la monnaie, mais aussi, avec sans doute un degré supérieur de pertinence, de consacrer dans les faits (et notamment dans le financement) qu'on ne peut encore ajouter, aux charges alourdies de l'investissement puis de son exploitation, d'autres éléments de surcoût dont sont exemptes des entreprises de même activité dans les pays industrialisés.

Par ailleurs, certains critiques prétendent également que le système du "produit en mains" n'est pas assez participatif pour l'entreprise socialiste, et ce, pendant la période d'érection et de formation des cadres et du personnel et à partir de l'entrée en exploitation, où la dualité des interventions du constructeur et de l'entreprise recouvre en fait une espèce de dualisme (au sens économique du terme) résultant de ce que, en certains cas, les équipes algériennes se considèrent placées en état d'infériorité à la fois parce qu'elles estiment qu'elles n'ont pas été intimement engagées dans l'érection et parce qu'elles ressentent une inégalité de formation et d'expérience qui suscite d'ailleurs parfois chez certains de leurs membres des phénomènes psychologiques de compensation qui rendent plus difficiles encore le transfert de "know how" pratique. Une telle situation résulte souvent moins de la formule contractuelle du "produit en mains" elle-même, que de la manière dont ces équipes algériennes comprennent ou assument les prérogatives non négligeables qui leur sont ménagées par cette formule, quand elle, est négociée et appliquée correctement.

En tout état de cause, il n'est pas dans l'objet du présent rapport de traiter et, encore moins, d'épuiser le sujet concernant les formules contractuelles appliquées dans le secteur industriel. Une étude en cours d'élaboration au sein du ministère des industries légères, se propose d'essayer de clarifier les multiples inconvénients ou avantages qui s'attachent à chaque formule contractuelle et d'en faire l'examen à la lumière de l'expérience vécue à travers des cas concrets qui ont marqué le développement du secteur industriel. Cette étude sera distribuée aux instances concernées dès qu'elle sera achevée.

En dernière analyse, les exigences de dépenses pour acquérir la technologie et pour donner de meilleures garanties de bonne fin à nos réalisations industrielles se répercutent sur les coûts, d'où effet monétaires immédiats et différés c'est, pour une large part, la conséquence de la transmission en un nombre limité de mois d'une tradition industrielle qui s'est formée, ailleurs, en des décennies et parfois davantage.

On voit combien, dans cet ordre d'idées, la volonté des cadres et des travailleurs en formation de compléter dans le temps imparti l'acquisition opérationnelle des techniques nécessaires aux postes qu'ils devront occuper est primordiale ; c'est également l'engagement et l'entregent des cadres dans leur mission durant la période de dualité qui peuvent atténuer les inévitables inconvénients qui existent.

Tout laisser-aller en ces domaines peut être considéré comme une faute et même une faute grave tout abandon non adéquatement justifié relève en quelque manière d'une désertion à l'égard d'une lutte pour l'indépendance nationale et le développement ; sans doute faudrait-il situer ces manquements dans un cadre juridique précis et en assurer une rigoureuse application.

Le présent rapport ne peut prétendre être exhaustif en des matières si vastes, si diversifiées selon les entreprises et, en outre, si fluctuantes.

Il vise simplement, à partir d'éléments pris plutôt comme exemples, à susciter une prise de conscience plus générale, de nature à tempérer les arguments trop tranchés à propos des réalisations industrielles, mais aussi, à orienter vers la recherche d'adaptations, d'améliorations, ... pratiques, dans la conviction que c'est par des efforts incessants tendant à mieux étudier et exécuter les projets, à maîtriser les coûts trop élevés, à accélérer les entrées en production et montées en cadence et à promouvoir les rendements élevés au sein des entreprises, qu'on pourra alléger la charge sur la monnaie qui résulte de la politique d'industrialisation et de son mode de financement. L'action à mener pour susciter ou intensifier cette prise de conscience incombe naturellement aux responsables des entreprises ; mais elle incombe davantage à la tutelle dont les différents services concernés ont en charge, à ce sujet, une responsabilité importante sur laquelle on reviendra.

Il s'agit, particulièrement, d'assurer le plus rapidement et le plus largement possible, dans tous les cas, la résorption par des flux en termes réels des flux monétaires diffusés en raison du mode de financement de l'investissement et de l'exploitation industriels.

Il est, cependant, un enseignement très important à retirer de ce qui a été dit et il se rapporte à la politique des rémunérations.

Pour l'exprimer simplement, on observera que, au plan d'ensemble, l'Algérie fait son apprentissage de l'industrie sur un équipement qu'elle se procure et qu'elle installe chez elle à des prix sensiblement plus élevés que dans les pays industrialisés et avec les handicaps dont on a parlé au volume I^{er}.

Toutes nos structures industrielles, tous les éléments du fonctionnement industriel de chacune de nos entreprises, sont ainsi dans un processus d'apprentissage qui concerne tout le monde dans le secteur industriel.

De plus, les articulations intra-sectorielles et intersectorielles ne sont pas encore au point où elles suscitent des économies externes.

Enfin, l'environnement et les infrastructures ne sont pas adaptés à l'industrie, ce qui charge cette dernière de frais plus élevés que dans le monde industriel.

Tout (à l'exception de l'énergie) défavorise donc notre industrie par rapport à ce monde industriel :

- coût plus élevé des usines,
- charges plus élevées du fait de l'intégration économique encore insuffisante et des carences ou lacunes de l'environnement et de l'infrastructure,
- charges et difficultés plus grandes pour l'entretien et les réparations de l'équipement,
- défaut d'expérience de l'organisation et du fonctionnement industriel, ce qui grève les coûts de la gestion,
- personnel à tous les niveaux se formant au travail industriel, ce qui signifie rendement plus faible.

Comment, dans de telles conditions, arriver à des prix de revient qui restent de l'ordre de grandeur qui s'obtient dans les pays industriels ?

Il apparaît tout de suite que pour tenir ces prix de revient dans un tel ordre de grandeur, les coûts de main d'œuvre chez nous, ne peuvent, donc, dans les conditions actuelles de notre développement, se situer au niveau qui est le leur dans les pays développés. A rendement égal à celui d'usines de pays industriels, la composante de main-d'œuvre dans nos prix de revient unitaires devrait représenter un montant plus bas pour compenser le montant plus élevé auquel se totaliseraient les autres éléments de nos prix de revient par rapport à ceux du monde industrialisé.

Il faut, en effet, être réaliste et se rendre compte que, dans la mesure où le moindre coût de l'énergie ici ne peut permettre de compenser, dans les prix de revient, les surcoûts dus aux autres facteurs, les rémunérations ne peuvent grimper vers des barèmes élevés, à moins d'accepter que s'élargisse davantage la différence qui sépare déjà nos prix de revient de ceux des pays industrialisés pour les raisons exprimées plus haut ; ce serait alors se résigner à un dérapage économique périlleux qui compromettrait à coup sûr tout notre effort de développement. Il importe, par conséquent, de contenir notre politique des rémunérations dans des limites supportables par notre économie et cela est d'autant plus impérieux que le rendement de nos travailleurs n'est pas encore en mesure de se situer au niveau de celui des travailleurs des pays industriels développés.

Sans cela les prix de revient vont s'envoler et les prix de vente également.

On ne peut, raisonnablement, dans le cadre qui est le nôtre, réclamer à la fois des salaires élevés et des prix peu élevés, à la phase où nous nous trouvons dans notre processus de développement.

Sur un plan théorique plus général, la nécessité de modérer très sérieusement l'évolution des salaires industriels trouve dans les déséconomies externes et autres handicaps des créations et exploitations industrielles en milieu sous-développé une justification dont il serait difficile de contester de manière convaincante le caractère objectif on ajoutera même qu'elle se prête à des calculs.

Par cette remarque et la justification qui en est ici donnée, on retrouve, mais à partir d'autres prémisses et sur une base sans doute plus ferme, la thèse, peut-être insuffisamment prise en

considération dans le Tiers-Monde, de W.A. LEWIS¹, selon laquelle la rémunération des travailleurs industriels ne doit pas comporter de hiatus marqué par rapport au revenu des agriculteurs et travailleurs agricoles, sans quoi la production agricole en souffrira, par le jeu de facteurs qu'il n'est pas du propos du présent rapport d'évoquer. Ce qui implique, dans les conditions actuelles de notre pays, la poursuite de la politique d'harmonisation des rémunérations et des revenus amorcée en 1977, de manière à relever d'abord le niveau des revenus des paysans, des travailleurs agricoles et des autres catégories de travailleurs considérées comme les moins favorisées, l'amélioration des rémunérations dans les autres secteurs et, en particulier, dans celui de l'industrie, devant s'appuyer de plus en plus sur les résultats de l'élévation de la productivité.

C'est pourquoi, il est utile de rappeler ici la nécessaire intégration qu'il faut réaliser, dans le cadre de la politique générale de développement, entre politique de rémunérations et avantages sociaux dans l'industrie et politique d'industrialisation d'une part et politique agricole d'autre part.

Toute contradiction qu'on introduira ne pourra avoir que des effets pervers.

On en revient ainsi, par un autre bout, à l'exigence d'austérité expressément consacrée par la Charte nationale (Titre sixième, point III, paragraphe 7).

A cela il convient, cependant, d'ajouter deux remarques :

- la première est que l'exigence d'austérité devrait s'appliquer à tout le monde, quel que soit le secteur d'activité, et, par conséquent, frapper avec la même insistance le secteur privé,
- la deuxième est que la main-d'œuvre industrielle doit se rendre compte, par la formulation même de ce qui a été dit plus haut, que si on lui a procuré des emplois qui, sans cela, n'auraient pas été disponibles, en créant dans des conditions objectivement difficiles et considérablement plus coûteuses, une organisation de production qui s'étoffe tous les jours, c'est d'elle que dépend, par une recherche constante de productivité et d'augmentation du rendement, la venue du moment où une meilleure économicité de l'activité industrielle permettra d'améliorer progressivement le niveau des rémunérations. Il convient donc de considérer les choses comme deux processus parallèles ou, plutôt, comme deux processus se trouvant l'un par rapport à l'autre dans des rapports de causalité ; un processus de développement induisant de façon à la fois directe et dérivée un processus d'élévation du niveau de vie.

Si l'on ne prend pas conscience du problème et si l'on ne conforme pas la politique des revenus à la situation et aux possibilités réelles du secteur productif, il deviendra impossible de maîtriser l'évolution des prix de vente de la production locale et on se trouvera dans une spirale inflationniste qui n'aura plus rien à voir avec une action de développement économique.

On risque d'ailleurs, dans l'intervalle, que des prix extérieurs sensiblement moindres pour des articles de consommation courante analogues à ce qui se fait ici, dans la mesure où l'on en permet

¹ Cette thèse a été exprimée plusieurs fois par cet auteur et elle est par exemple explicitée dans l'ouvrage publié en 1968 en traduction française chez Fayot sous le titre : *Développement économique et planification*.

l'importation, alimentent purement et simplement des bénéfices excessifs dans le secteur commercial par alignement sur nos prix intérieurs.

On peut se demander si une telle situation ne s'est pas déjà manifestée dans certains secteurs où prédomine encore la production privée.

Certes, sur un plan général, on n'est sans doute pas assez conscient que le prix réel des produits importés est largement supérieur économiquement à leur prix nominal par rapport aux produits de fabrication locale, puisque la fabrication locale a créé ici une valeur ajoutée qui a induit des effets multiplicateurs dont on a spécialement parlé dans le volume I^{er} du présent rapport, tandis que c'est à l'étranger qu'on suscite valeur ajoutée et effets multiplicateurs quand on recourt aux importations.

On doit se rendre compte, lorsque les pays étrangers favorisent leurs exportations par des avantages financiers de divers ordres, ils ne consentent aucun sacrifice effectif dans la mesure où ils se bornent à faire bénéficier ces exportations d'une partie du revenu que les effets multiplicateurs qu'elles induisent, suscitent dans leur économie, en ce compris des ressources fiscales.

Cela signifie que, pour comparer prix à l'importation et prix intérieurs, il faudrait, au stade où nous nous trouvons, se référer à des prix intérieurs virtuels¹ consacrant une décote qui correspondrait à une estimation partielle des effets multiplicateurs, c'est-à-dire pour la portion dont on peut considérer que les prix des produits importés ne bénéficient pas dans leurs pays d'origine.

Tout cela ne ferait cependant que consacrer, pour l'homme de la rue, que des calculs économiques de l'espèce n'intéressent guère et qui ne voit que le prix qu'il a à payer, un niveau élevé de prix et des tensions inflationnistes.

On voit donc bien que l'action directe ou au travers du rendement, sur les revenus salariaux constitue un facteur déterminant en vue de ramener les prix de revient à des niveaux comparables à ce qui se constate ailleurs ; c'est à cette condition, que des solutions durables peuvent être atteintes.

Il n'en reste pas moins que, dans l'intervalle, ce serait aller sciemment à contre-courant de l'effort de développement national que de ne pas tenir compte, maintenant que les décisions dépendent de l'État qui exerce un monopole intégral sur le commerce extérieur, de l'existence d'un différentiel entre prix nominaux à l'importation et prix réels ou, en d'autres termes, du fait que les prix locaux devraient être, dans les comparaisons avec les prix à l'importation, traduits en prix virtuels reflétant la décote due aux effets multiplicateurs de la valeur ajoutée en Algérie.

Encore une fois, on se rend compte que beaucoup de nos prétendus économistes, surtout parmi ceux d'entre eux qui siègent dans les diverses commissions de contrôle des opérations d'importations, s'en tiennent, en matière de comparaison de nos prix internes à ceux de l'importation, aux prix nominaux et ne tiennent nullement compte de la signification économique de

¹ On remarquera que la notion qu'on introduit par là est très différente de celle de "shadow prices" dégagée par la science économique occidentale en matière de calcul économique pour pays sous-développés ; leur notion est extror-vertie par rapport à ces derniers ; celle qu'on présente ici est consubstantielle à l'économie de pays en voie de développement.

ces prix ; à moins qu'ils ignorent, ce qu'il ne faut exclure nullement, ce que recouvre la notion d'effet multiplicateur qui s'attache à l'activité de production industrielle au sein de l'économie d'un pays.

Pourtant, cette ignorance réelle ou simulée sert souvent de justifications aux agissements de ceux qui, manifestement, semblent rechercher toutes les occasions et tous les prétextes de délaissier la production nationale en faveur de l'importation des produits étrangers, n'accordant aucune considération au fait que cette production nationale, malgré tous les reproches que l'on pourrait lui adresser, conserve au moins le mérite de constituer, dans une large mesure, l'une des sources qui alimentent les revenus qui servent à absorber les produits que l'on s'empresse d'aller chercher à l'étranger.

B. LES FACTURES D'INFLATION A L'ECHELON CENTRAL.

L'administration centrale d'un ministère est, par définition, engagée dans les actions, performances (ou défauts de performance) et résultats des entreprises sous tutelle.

Elle est organe d'impulsion, d'orientation, de soutien et de contrôle.

A cet effet, il reste à examiner si l'appui aux entreprises a été conçu ou exercé dans un sens suffisamment pratique et si les services se sont généralement comportés, dans les problèmes concernant toutes les entreprises, comme s'ils étaient en quelque manière des services communs à l'ensemble de ces entreprises, agissant en soulagement de ces dernières comme organes d'étude et d'élaboration de solutions et d'unification du secteur dans le but d'en améliorer le rendement, d'en uniformiser l'organisation et les données de gestion et d'en faciliter le contrôle.

C'est bien l'esprit de la Charte nationale d'ailleurs, en ce qu'elle prescrit (Titre troisième, point V, paragraphe 3) qu' "*il appartient aux instances responsables, à tous les niveaux, de rechercher et de mettre en oeuvre les solutions adéquates pour maintenir ou ramener les structures administratives à leur rôle de soutien à la production et à la bonne marche des affaires*".

Dans le cadre du travail entrepris par le ministère pour organiser la gestion des entreprises socialistes sur des bases nouvelles et plus appropriées à la conduite des activités industrielles, il est prévu de doter l'administration centrale de la tutelle de méthodes et de procédures qui soient de nature à lui permettre d'assumer son rôle d'orientation, de coordination, d'unification, d'animation et de contrôle.

Il faut certainement en arriver à la concrétisation d'un total souci de service à l'égard des entreprises, sans quoi celles-ci ne considéreront que les papiers et les renseignements de tous ordres qu'on leur réclame, qui exigent beaucoup de temps, de travail (et, par conséquent, d'argent) qui feront parfois retarder et compromettre l'exécution régulière des tâches permanentes et dont elles n'ont pas toujours le sentiment qu'ils sont exploités de manière profitable par tous dans la mesure où elles ne constatent pas qu'il y a eu rétro-action (feedback).

Il faut que tout le monde soit convaincu que la bureaucratie a sa dimension monétaire.

Un autre aspect qu'il convient d'évoquer concerne un rôle propre à l'administration centrale.

Dans un environnement où les investissements industriels se heurtent à tant d'obstacles matériels et administratifs, les avatars de leur réalisation sont de nature à modifier sensiblement les calendriers respectifs d'entrée en production et de montée en cadence de projets dont les productions comportent entre elles certaines liaisons.

Or, l'industrialisation répondra à ce que l'on attend d'elle, par les articulations inter-sectorielles et intrasectorielles qu'elle crée. Sans cela, on peut même risquer d'ajouter à terme aux importations habituelles un volume accru d'importations de produits industriels, à divers stades d'élaboration, voire même de matières premières dont les quantités disponibles ici n'auraient pas évolué comme prévu.

Dès le moment où la réalisation des investissements rompt de façon non exceptionnelle des enchaînements productifs qu'elle était destinée à créer, à resserrer ou à prolonger, il devient, plus que jamais, indispensable d'organiser, au niveau de l'administration centrale, un tableau de bord permanent, s'exprimant en termes quantitatifs, des liaisons effectives ou à divers stades de leur organisation et des désarticulations non encore résorbées.

A partir d'un certain moment, en effet, on ne peut plus se dire que tout investissement industriel préalablement étudié de façon satisfaisante, aura nécessairement des effets favorables.

Il faut faire le point avec une périodicité rapprochée de l'état d'avancement du processus de structuration industrielle et s'organiser à cet effet, de manière à pouvoir examiner quelles mesures il faut rapidement prendre pour ramener à leur logique planifiée des investissements industriels dont la réalisation n'a pas répondu au calendrier qui les agençait soit entre eux soit avec des investissements ou des productions d'autres secteurs.

On sait suffisamment que les rigidités et les goulets d'étranglement contribuent à l'inflation pour ne pas devoir s'étendre sur le rôle que peuvent jouer, dans une organisation économique socialiste, les ministères sectoriels, sans compter que le mode de financement que nous appliquons donne davantage d'importance encore au problème dans la mesure où la conception théorique du financement se base entièrement sur l'alimentation la plus rapide possible de l'économie en biens pour lesquels il y a une demande et qui doivent provenir des investissements planifiés à cet effet.

TITRE 8 : POINT III

III. - AUTRES FACTEURS D'INFLATION NE RESULTANT PAS DIRECTEMENT DU MODE DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES SOCIALISTES

A. INFLATION IMPORTEE

1. Par le commerce extérieur

On connaît le mécanisme de l'inflation importée. Ce qu'on prend parfois moins en considération, c'est que l'inflation s'importe aussi bien par les exportations¹ que par les importations.

Il va de soi que plus les échanges commerciaux d'un pays avec l'étranger sont importants par rapport à son produit intérieur brut, plus ce pays est soumis aux variations du niveau des prix à l'étranger.

Un cas typique à cet égard est celui de l'Arabie Séoudite où le volume monétaire a été multiplié par 9 de 1971 à 1976 (Algérie : 3,05) et où, parallèlement, les prix à la consommation ont été multipliés par 2,62 durant la même période (Algérie : 1,36) ; c'est là le meilleur exemple possible de l'inflation importée.

Ce fait met bien en évidence que, contrairement à ce que pense le profane et à ce que certains de nos prétendus experts tentent d'ancrer dans l'opinion, l'inflation se développe même quand les revenus distribués proviennent de recettes acquises en échange de biens réels et ne caractérise pas un phénomène qui apparaît seulement comme conséquence d'un financement des investissements par émission de monnaie résultant d'une décision politique.

On ne possède pas l'ensemble des informations qui permettraient d'estimer les effets en Algérie de l'inflation importée.

On peut cependant dire que ces effets sont sensibles, puisque, dans la comptabilité nationale, les importations de biens et services représentent environ 30 % des ressources, tandis que les exportations de biens et services constituent environ 25 % des emplois.

On peut enfin, de façon très imparfaite, émettre des hypothèses raisonnables sur le jeu respectif des facteurs intérieurs et de l'inflation importée en se basant sur une simple comparaison de l'évolution du produit intérieur brut à prix courants, de la masse monétaire et des avoirs extérieurs nets.

¹ C'est l'école monétaire hollandaise, très active en matière d'analyse monétaire quantitative, qui a spécialement mis ce fait en relief sur la base de l'expérience des années qui ont suivi la dernière guerre.

Les chiffres utilisés à cette fin figurent ci-après en millions de DA :

Années	Produit intérieur brut		Masse monétaire		Avoirs extérieurs (nets)	
	Montants ¹	Variations	Montants ²	Variations	Montants ³	Variations
1977	80 573	+ 11 883	47 634	+ 8 047	5 699	- 1 328
1976	68 690	+ 11 904	39 587	+ 9 040	7 027	+ 2 640
1975	56 786	+ 4 413	30 547	+ 7 116	4 387	- 871
1974	52 373	+ 17 886	23 431	+ 1 948	5 258	+ 671
1973	34.487	+ 6 817	21 483	+ 4 737	4 587	+ 2 390
1972	27 670	+ 4 780	16 746	+ 3 795	2 197	+ 666
1971	22 890	+ 460	12 951	+ 1 326	1 531	+ 21
1970	22 430		11 625		1 510	

On constate qu'en 1973 et en 1974 le produit intérieur brut croît pour des montants qui excèdent les chiffres d'expansion de la masse monétaire, pendant que, concurremment, les réserves de change ont augmenté.

Cela autoriserait à conclure que la pression à la hausse sur les prix au cours de ces années-là est essentiellement d'origine extérieure.

Par contre, en 1975, c'est l'inverse qui s'est produit et on peut donc estimer que la hausse des prix enregistrée est essentiellement d'origine intérieure (d'autant que c'est une année où il y a eu affaiblissement du prix du pétrole).

On émettrait la même opinion pour 1976 et 1977, avec en outre une influence extérieure paraissant relativement sensible en 1976.

Une conclusion analogue résulterait de l'évolution constatée en 1971 et 1972, où une partie de l'expansion monétaire serait due au solde des règlements extérieurs.

Ce qui précède n'a d'autre objectif que de rappeler que les effets de l'inflation importée ne peuvent être considérés comme négligeables en Algérie et qu'ils proviennent à la fois de l'importation et de l'exportation.

Il convient de noter aussi que l'accélération de la hausse des prix des biens d'équipement est de nature à prolonger, dans l'avenir, de tels effets par le jeu des amortissements.

¹ D'après le *Rapport n° 816-AL de la Banque Mondiale* jusqu'en 1973 et d'après une *Note du Secrétariat d'Etat au Plan* pour la période postérieure.

² D'après les "*International Financial Statistics*" du Fonds Monétaire International.

³ D'après les "*International Financial Statistics*" du Fonds Monétaire International.

2. Par les transferts des ouvriers algériens à l'étranger .

Des rentrées officiellement enregistrées de l'ordre de 1 milliard de DA par an ont nécessairement un certain effet monétaire expansionniste.

Mais ce qui surtout est indubitablement inflationniste, ce sont les transferts au marché noir qui paraissent avoir lieu systématiquement et qui ont pour conséquence de transformer des encaisses oisives (des dinars qui cherchent des occasions de transfert à l'étranger) en des encaisses actives alimentant une consommation pour à peu près la totalité de leur montant puisque les ouvriers algériens traitent ces opérations pour faire vivre leurs familles.

B. FACTEURS STRUCTURELS D'INFLATION

1. L'évolution démographique

L'évolution démographique est facteur d'inflation dans un pays sous-développé dans la mesure où la croissance de la population est très forte et suscite donc une sensible accélération de la demande globale en face d'une offre rigide en biens et services.

L'augmentation de la population algérienne possède cette particularité en raison de la natalité très élevée ; cette évolution rapide de la population fait que celle-ci comporte plus de 50 % de jeunes de 0 à 17 ans, c'est-à-dire, en principe et essentiellement, des non producteurs.

On rappellera que la population algérienne, qui atteignait 11,8 millions de personnes en 1966, était de l'ordre de 17,9 millions d'habitants au milieu de l'année 1977 (d'après le F.M.I.), ce qui signifierait qu'elle a augmenté de plus de 50 % en 11 ans.

Le relever ne constitue qu'une constatation et n'implique aucun jugement de valeur au sujet de la politique démographique.

Il est évident qu'une telle explosion démographique a comme conséquence un appel parallèle à des biens et services dont la disponibilité n'a pas toujours suivi le même mouvement.

De plus, il faut tenir compte que les chiffres en question comprennent le retour net de travailleurs émigrés qui reviennent avec des habitudes européennes de consommation.

2. Les handicaps industriels de caractère structurel

On en a traité spécialement au Volume I^{er} du présent rapport et on n'y revient que pour relever que ces handicaps, importants en chiffres relatifs, sont également facteur d'inflation dans la mesure où leur prise en compte force les coûts tant des investissements que de l'activité des entreprises.

Si l'on rappelle que les seules primes d'équipement et primes d'emploi appliquées durant le Plan de Constantine en compensation partielle de ces handicaps pouvaient être estimées¹ respectivement à :

- 19 % du montant de l'investissement, hors taxes, terrains et stocks ;
- 15 % des salaires de fabrication des cinq premières années, on voit l'importance du jeu de ces handicaps.

Ces handicaps sont bien structurels² et un processus de développement - qui vise par définition à changer les structures économiques - doit nécessairement prendre en compte la dimension monétaire de ces handicaps et l'inclure en toute son ampleur parmi les ressorts des actions d'une politique financière qui soit véritablement conçue comme un outil au service du développement.

3. L'étroitesse des structures productives et les défauts d'intégration inter-sectorielle et spatiale

Le diagnostic de désarticulation de notre économie a été porté depuis longtemps et il se retrouve en termes exprès dans nos documents de planification.

La gamme de nos productions était étroite et, à l'intérieur même de cette gamme, il y avait beaucoup de vides ; concurremment, il y avait forte différenciation régionale de l'appareil productif, les régions côtières étant à cet égard zone privilégiée.

Il faut être conscient que cette étroitesse et cette désarticulation sont susceptibles d'effets monétaires et l'expérience confirme que, dans les pays sous-développés, elles sont facteur d'inflation en ce qu'elles sont facteur de rigidité dans l'offre et de distorsions entre l'offre et la demande, ce qui influence rapidement et inmanquablement les prix.

La ménagère sait parfaitement ce que signifie la pénurie de pommes de terre à Alger, bien que l'on parle au même moment d'un excédent à Mascara.

Mais l'effort de développement national qui, par définition, vise au changement des structures, fait apparaître d'autres formes du défaut d'intégration ; on en donnera trois exemples mais il y en a d'autres :

- l'insuffisance de la production de betteraves par rapport à ce qui avait été prévu, a signifié que la sucrerie d'El Khemis et celle de Guelma travaillaient à un sous-multiple des capacités qui avaient été installées en fonction des disponibilités prévisionnelles de cette culture ;
- une capacité industrielle d'utilisation de 12.000 tonnes de coton basée sur des prévisions de développement de cette production agricole a été créée et ne trouve qu'un approvisionnement dérisoire ici ;
- on peut citer également l'exemple de la laine, dont la production locale n'a guère atteint que 10 % de ce qui avait été arrêté avec les CAPCS.

¹ Voir pages 52 et suivantes du Volume Ier.

² On estimait en effet qu'ils ne disparaîtraient pas complètement à l'expiration de 20 ans.

On se rend compte des conséquences extrêmement défavorables de situations de l'espèce puisque de coûteuses usines fonctionnent largement en dessous de leur capacité et donc à des prix de revient sensiblement trop élevés, nonobstant, dans certains cas, des importations pour pallier les insuffisances de l'approvisionnement. En outre, la valeur ajoutée en Algérie diminue de toute façon, ce qui est une autre conséquence défavorable.

On a cité les défauts d'intégration dans le sens agriculture / industrie ; il en existe vraisemblablement dans l'autre sens également, une étude plus approfondie du problème pouvant certainement expliciter des cas d'espèce.

4. Le déficit en termes réels de la production agricole vivrière et les déficits en termes monétaires du secteur agricole.

a/ - le déficit de la production agricole :

Que, en face d'une croissance démographique connue, la production agricole n'ait pas progressé de façon parallèle est un grave motif de préoccupation dans le cadre d'un effort de maintien d'un équilibre inter-sectoriel dans la contribution au développement économique national.

Il y a là, en quelque manière, une contradiction par rapport à une politique économique et sociale intégrée.

L'Algérie se trouve dans une situation particulière dans l'évolution de sa population qui porterait cette dernière en 1980 à 160 % (et peut-être davantage) de ce qu'elle était en 1966.

Mais cette situation implique que le pays devait se mettre, dans l'intervalle, en état de nourrir cette population accrue et, dans le cas de l'Algérie, pays traditionnellement agricole, la nourrir sur la production vivrière intérieure et quelles que soient les difficultés climatiques (car ces difficultés font partie de la situation de l'Algérie et, par conséquent, des données sur lesquelles on doit tableur pour apprécier la possibilité de supporter la croissance démographique).

Or il a fallu acheter à l'extérieur des produits alimentaires en quantités croissantes et, par exemple, on a importé des céréales en 1974 et 1975 pour un montant dix fois plus élevé qu'en 1970, cette proportion étant encore de 8 en 1976.

L'ensemble des importations de produits alimentaires est passé, d'après les indications de la Banque Mondiale, de 626 millions de DA en 1970 à 4 058 millions de DA en 1977, soit des importations multipliées par 6,5 en 8 ans.

Aussi, si l'on se tourne vers l'évolution des prix agricoles, on ne peut pas ne pas constater en de nombreux cas qu'ils sont trop élevés dans un pays producteur.

Il serait difficile de récuser le caractère inflationniste du niveau de certains prix agricoles tels qu'ils sont pratiqués à l'égard du consommateur d'une part et l'effet dérivé dans le même sens des pénuries qui se constatent presque tous les jours et qui ne se prêtent pas effectivement à des importations de substitution d'autre part.

On relève également, d'après des données recueillies par le F.M.I., une évolution préoccupante pour le consommateur de l'index des prix agricoles à la **production**¹ :

	<u>1969</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>
céréales	100	125,3	147,1	166,3	189,7
légumes frais	100	182,1	212,4	244,-	325,8
agrumes	100	176,5	191,8	253,1	253,1
raisin	100	162,7	182,5	188,-	201,9
cultures industrielles	100	136,2	142,9	200,3	280,8
poisson	100	175,5	214,2	291,6	340,4

Il semble bien qu'il y a là un problème de productivité de l'agriculture.

On connaît les données américaines à ce sujet ; elles révèlent que, de 1946 à 1965, la productivité agricole a doublé tous les 12 ans.

Nous sommes loin du compte. Selon les chiffres établis par la Banque Mondiale et reproduits ici sous toute réserve en raison du caractère peu sûr et fluctuant que paraissent présenter les données statistiques que l'on trouve en matière agricole dans les documents des institutions financières internationales, la valeur ajoutée en Algérie par l'agriculture aurait diminué de 1971 à 1975, descendant de 3 901 millions de DA en 1971 à 3 700 millions de DA en 1975, le tout à prix constants de 1975.

D'après le F.M.I., la part de l'agriculture, à prix constants de 1974, dans le produit intérieur brut, a été la suivante dans les dernières années, en millions de DA :

<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>
3 580	4 561	3 621	3 545

On ne peut pas dire que ces chiffres dénotent une tendance marquée à l'amélioration.

En face des jugements à l'emporte-pièce dans le monde occidental sur la productivité agricole en régimes socialistes, nous devrions souhaitablement être à même d'établir par nos résultats la supériorité des modalités d'application de nos options. Il y a eu sans aucun doute de graves et difficiles problèmes d'organisation et de dynamisation du secteur agricole, voire, au niveau des travailleurs eux-mêmes et de leurs collectifs, une incompréhension du rôle croissant de leur travail

¹ A titre de comparaison, on notera que l'index des prix industriels à la production de produits alimentaires et tabacs a évolué comme suit :

<u>1969</u>	<u>1974</u>	<u>1975</u>	<u>1976</u>	<u>1977</u>
100	109,4	115,7	120,8	130,7

et de leur productivité dans l'économie nationale, particulièrement en face d'une population en forte augmentation.

Pourtant le secteur agricole en Algérie devrait se trouver dans une situation plus facile que dans la quasi-totalité du Tiers-Monde en ce qu'il n'a pas la responsabilité de dégager l'essentiel ou une bonne part des ressources nécessaires à l'industrialisation et, plus généralement, au développement des autres secteurs, alors que pourtant c'est parmi les possesseurs anciens des domaines entre des mains coloniales que se trouvaient une bonne partie des plus gros contribuables privés de l'espace économique français.

On pouvait donc espérer que le secteur agricole serait au moins à même de faire pleinement face aux besoins alimentaires locaux, ce qui n'a pas été le cas.

C'est donc à juste titre que le Pouvoir politique en Algérie a engagé une action multiforme pour augmenter la production agricole et arrêter un processus de détérioration qui, de préoccupant, aurait pu et pourrait devenir catastrophique pour le développement économique national ; mais il est bien certain que l'effet cumulatif des déficits antérieurs de production n'est pas aboli pour autant et que la situation économique de l'Algérie en reste durablement affectée.

Il ne semble d'ailleurs pas, d'après le Mémoire de la Banque Mondiale du 25 Janvier 1977, que celle-ci escompte réellement une amélioration correspondant à ce qui serait nécessaire, puisqu'elle table, pour la période de 1975 à 1985, sur une augmentation annuelle de 4,90 %, en volume, des importations de produits alimentaires, soit donc un taux qui dépasse de quelques 50 % le taux de croissance nette de la population. De plus, ce même Mémoire prévoit pour la période 1980 à 1985 que la progression annuelle, en volume, des importations de biens d'équipement ne sera que de 2,20 %, soit donc moins de la moitié du taux d'augmentation annuelle des importations de produits alimentaires ; c'est donc bien l'avenir de notre développement économique qui est en cause.

Il serait pourtant nécessaire que l'agriculture remplisse son rôle dans la Nation et qu'elle soit à même de nourrir la population et aussi d'alimenter une agro-industrie. Une étude initiée par l'ex-Ministère de l'Industrie et de l'Énergie montre nettement qu'un tel objectif est possible et que le programme assigné par la Charte Nationale au secteur agricole est parfaitement faisable, pour peu que certains de nos services techniques ne continuent pas à faire obstacle à tout ce qui n'émane pas de leur initiative ou ne correspond pas soit à l'idée qu'ils se font de notre économie, soit aux conceptions que les théoriciens français ont ancré dans un grand nombre d'esprits en ce qui concerne les possibilités agricoles de l'Algérie.

Le fellah a une lourde responsabilité sociale en l'occurrence¹, encore qu'il s'agisse d'un problème complexe où il est loin d'être seul en cause.

La priorité donnée au cours de la dernière décennie, par la Banque Mondiale, au développement de l'agriculture, l'a amenée à engager de multiples études de ce secteur en collaboration avec la

¹ Peut-être aussi y-a-t-il d'une part défaut d'intégration au sein du secteur agricole entre organes de production et organes de commercialisation et d'autre part surcroît de frais de commercialisation par rapport aux frais de production.

F.A.O. ; il a notamment été constaté que le paysan traditionnel des pays en voie de développement peut arriver à une production à l'hectare égale, voire supérieure, à celle observée dans les grandes exploitations mécanisées, parce qu'il compense son infériorité en moyens matériels en donnant à ses champs la quantité de travail qu'il faut. Même au niveau des petites exploitations, ces études ont fait ressortir qu'aucune subvention ne devait être accordée et que l'agriculteur pouvait en sortir sans une telle aide, les taux d'intérêt sur les financements agricoles étant en outre maintenus à un taux élevé. Tel est le résultat des études et expériences de la BIRD et de la F.A.O.

Il semble donc bien que, à tous les niveaux, de la petite exploitation à la grande, une production élevée par rapport aux conditions locales est possible ; c'est un problème de travail et aussi, dans une certaine mesure, d'encadrement et d'appui scientifique dans l'amélioration des techniques culturales.

Il n'y a pas nécessairement un seul et même choix à faire pour l'ensemble des exploitations agricoles entre production élevée obtenue en faisant de l'agriculture une "industrie d'exploitation agricole" avec matériel important¹ d'une part et production élevée obtenue par du travail assidu et intense dans le cadre de ce qu'on a appelé les techniques et la technologie alternatives d'autre part.

Ce sont des cas d'espèce où doivent jouer spécialement l'économie d'échelle et le souci de ne pas introduire dans l'exploitation le dualisme d'une part de fellahin travaillant dur en de longues journées et, d'autre part, de prestations de services de matériel ou autres qu'on leur facture à des prix élevés, incluant la superposition des rémunérations d'une hiérarchie et de charges de frais généraux qui est exorbitante par rapport aux revenus et normes de vie et de valeurs des campagnards, ce qui, compte tenu en outre de l'importance des marges de vente dont ils ont connaissance et qui bénéficient à la commercialisation, prend l'aspect, dans leur esprit, d'une espèce de confiscation à leur détriment et en faveur de privilégiés.

Enfin, on pourrait se demander si, pour des activités agricoles qui, par leur nature même, requièrent un travail intensif et essentiellement manuel sur de petites superficies et se prêtent mieux de ce fait à une exploitation familiale comme c'est le cas du maraîchage, il ne serait pas possible de mettre au point une formule qui pourrait s'inspirer des nombreuses formes associatives traditionnelles connues dans le pays et où l'Etat concéderait l'exploitation de la terre, dans certains cas, à des conditions à définir selon les principes de la Révolution Agraire.

¹ Le recours dans l'agriculture aux techniques hautement mécanisées requiert de disposer de travailleurs doués d'un savoir faire technique, portant un intérêt personnel au matériel qui leur est confié, ressentant une espèce de fierté à s'en servir et, de ce fait, veillant à l'entretien courant de ce matériel et prenant attention aux moindres variations dans son fonctionnement pour déceler tous signes suggérant la nécessité d'une réparation ou d'une révision ou un changement dans le mode d'utilisation.

Le matériel agricole est en effet un matériel mobile. La situation n'est donc pas entièrement la même que dans le domaine industriel où le matériel est essentiellement fixe, de sorte que le personnel d'entretien est sur place et, en une tournée fréquente et rapide des ateliers en fonctionnement, peut pratiquement en permanence s'assurer tant du bon état de marche des machines que de la manière correcte dont leurs servants les utilisent. De plus, les unités industrielles de production sont comparativement plus compactes et à coefficient de capital généralement plus élevé, de sorte que la présence de personnel d'entretien et réparation est presque toujours acquise.

Le choix des domaines à exploiter d'une manière hautement mécanisée est le plus souvent un problème soit d'échelle, soit de contiguïté ou proximité entre domaines suffisamment étendus ; sa solution dépend de la possibilité de constituer des ensembles pouvant supporter un service propre ou un service commun de matériel dans des conditions qui ne font pas de ces services "matériel" des entités privilégiées par rapport aux travailleurs agricoles ordinaires.

Par ailleurs, les études techniques mentionnées plus haut et transmises récemment à différents services par le ministère des industries légères, montrent qu'il est possible d'étendre largement les périmètres irrigués et de développer, ainsi, en Algérie, une agriculture variée et intensive capable de répondre et d'assurer, à un terme pas trop éloigné, l'autosuffisance du pays en produits d'origine agricole.

Il ne faut pas se cacher que l'approvisionnement en légumes est en passe de devenir un problème politique.

b/ - les déficits en termes monétaires des exploitations agricoles.

Il convient également de mentionner ici l'effet inflationniste, apparu après l'indépendance et confirmé depuis la prise en charge par l'État, (art. 24 de la loi de finances pour 1974) et des soldes des prêts à long, moyen et court termes consentis sous la garantie de l'État par les ex-institutions de crédit agricole (art. 22 de la loi de finances pour 1977).

On ne connaît pas le montant total de ces impayés, mais on sait qu'il était très élevé ; c'était le cas-type d'opérations exerçant une action inflationniste de sous-développement, ce qui est vraiment regrettable dans un pays traditionnellement agricole.

On peut procéder à une estimation des composantes à fin 1975 de cette opération

- impayés du secteur autogéré	1 410 millions de DA
- impayés à moyen et long termes du secteur traditionnel	1 140 millions de DA
- autres impayés du secteur agricole dans le système bancaire	1 900 millions de DA
	<hr/>
	4 450 millions de DA

ce qui correspondrait à 14,56 % des disponibilités monétaires à fin 1975.

Ces chiffres sont considérables ; une action inflationniste d'une proportion aussi élevée est évidemment ressentie dans toute l'économie, encore qu'il faille noter :

- d'abord que cet effet s'est réparti sur toute la durée d'octroi des prêts dont sont issus ces impayés ;
- mais que, par contre, cet effet s'est initialement produit au cours d'années où la valeur du dinar était supérieure à sa valeur à fin 1975 et a été ainsi plus puissant qu'il n'y paraît maintenant.

Pourtant, il faudrait additionnellement savoir, pour se faire une idée exacte :

- si tous les impayés agricoles à fin 1975 ont effectivement été épongés et quel est le montant total de ceux qui ne l'ont pas été et qui doivent néanmoins être considérés comme irrécupérables ;
- si d'autres impayés, de recouvrement tout aussi compromis, ne se sont pas ajoutés depuis ;

- si, à tous les niveaux dans l'organisation agricole, des comptabilités suffisamment fiables existent et quelles sont les pertes cumulées qu'elles font ressortir pour l'ensemble du secteur¹.

La prise en charge des impayés par l'État consacre que les fonds mis en circulation par l'octroi de prêts n'ont pas induit une production suffisante, c'est-à-dire des flux de biens réels qui auraient résorbé les flux monétaires de départ ; dans une autre expression, on dira que les emprunts ont alimenté une consommation.

5. L'inadéquation du secteur commercial.

L'inadéquation, parfois, excessive du secteur commercial par rapport aux besoins de la distribution, est une particularité bien connue des pays sous-développés.

Elle est en soi facteur d'augmentation des prix et ce mécanisme joue davantage en cas de pénuries.

L'Algérie n'a pas échappé à cette situation et certains prétendent même que celle-ci a été partiellement responsable de la hausse des prix agricoles à la consommation.

Par ailleurs, le développement par le secteur d'État de circuits commerciaux, plus directement pris en mains dans une action destinée à mieux maîtriser à la fois les marges et l'approvisionnement pour la consommation, n'a pas toujours eu comme corollaire la simplification des circuits préexistants lesquels, particulièrement dans le commerce de détail, en face d'un volume moindre de transactions, ont eu tendance à augmenter leurs marges effectives et, par conséquent, les prix pour maintenir leur niveau de revenus.

Enfin, dans un souci d'économicité, on ne doit pas perdre de vue que la création et le maintien de magasins de détail par des sociétés nationales suppose des frais généraux souvent considérables qui n'existent que dans des proportions notablement moindres, lorsque les magasins constituent une exploitation familiale.

La gestion des magasins de vente exploités par les entreprises nationales implique donc une organisation axée essentiellement sur la recherche de l'abaissement des frais généraux de manière à éviter que la plus value procurée par les activités de commercialisation ne soit absorbée par l'entretien des structures commerciales, au lieu de servir à valoriser davantage les activités de production. Il y a, en l'espèce, un problème d'économie d'échelle d'une part et de circonstances locales d'autre part ; on ne pourrait pas raisonnablement le négliger.

¹ Encore conviendrait-il d'individualiser la part de charges financières accumulées qui gonfle le total des pertes. On a tout lieu de supposer que les entreprises du secteur agricole ont, sous cet aspect, connu un sort analogue à celui des entreprises du secteur industriel

C. FACTEURS D'INFLATION PROVENANT D'UN CERTAIN DEFAUT DE PROPORTIONNALITE DANS L'INVESTISSEMENT.

Le développement économique se réalise par un changement des structures de l'économie.

Il s'agit donc, à partir de structures qui se trouvent plus ou moins en équilibre, de conduire vers de nouvelles structures dont l'agencement sera fondamentalement différent.

Cela signifie bien qu'il faut organiser cette évolution structurelle pour qu'il y ait un certain parallélisme dans les actions engagées, sans quoi on va bientôt constater des phénomènes de freinage ou de blocage, ou encore une efficacité économique faible par rapport aux ressources engagées.

Certes, le processus de développement est fait d'une succession de déséquilibres et de ré-équilibrages, mais ils ne peuvent être que partiels et s'inscrire dans une conception globale qui prévoit à la fois ces déséquilibres et les mesures pour les résorber.

Dans l'effort d'investissement, une certaine proportionnalité¹ est ainsi requise entre les réalisations destinés aux divers secteurs et aux diverses branches d'un même secteur, afin d'assurer les liaisons intra-sectorielles et inter-sectorielles.

A la lecture du Mémoire de la Banque Mondiale sur la situation et les perspectives économiques de l'Algérie, il apparaît que cette proportionnalité n'a pas été suffisamment prise en considération.

Il est clair, en tout cas, que les secteurs autres que l'industrie ont pris du retard, et, en particulier, d'après la Banque Mondiale, l'agriculture, l'infrastructure économique et le logement, sans compter l'éducation et la formation.

¹ Il est certain qu'en Algérie le mode de financement de l'investissement productif a laissé davantage de latitude budgétaire pour financer l'infrastructure et, également, le logement. En ce qui concerne ce dernier, on peut se demander si un calcul économique suffisamment exhaustif a été fait pour comparer, en matière de projets industriels répondant notamment à des préoccupations de développement régional :

- la solution où l'on entame immédiatement la construction de logements aux alentours des complexes industriels que l'on crée,
- celle où l'on diffère cette construction, mais où, en contrepartie, il faut :
 - . organiser le ramassage du personnel et son retour sur de longs trajets,
 - . acheter à cet effet, avec financement à 100 % par le crédit des bus dont l'utilisation n'est pas économiquement assurée puisqu'ils sont inutilisés pendant la journée (à moins qu'ils ne soient parfois abusivement employés à des fins irrégulières),
 - . admettre que le personnel arrive déjà fatigué par le long trajet et que son rendement s'en ressent,
 - . accepter les aléas de tels trajets, et spécialement les retards dans les arrivées,
 - . se résigner à un plus fort absentéisme dont les prétextes pourront sans grande difficulté être revêtus des plus belles justifications,
 - . louer, à des conditions qui alimentent des spéculations immobilières des locaux d'habitation pour des cadres ou les autres catégories de personnel qu'on a l'obligation de loger.

Les retards enregistrés dans ces secteurs par rapport à l'industrie au cours du plan précédent ont eu tendance à s'accroître durant la période du plan 1974-1977, où, à mi-chemin de l'exécution de ce plan, d'après la Banque Mondiale :

- dans l'agriculture 25 % des objectifs d'investissement seulement, en chiffres nominaux, avaient été réalisés,
- en matière de développement urbain, les réalisations représentaient 30 % des objectifs minima en termes nominaux, tandis que l'industrie atteignait à peu près, prorata temporis, les objectifs prévus.

D'après une étude datée d'août 1978 du F.M.I. sur l'évolution économique récente de l'Algérie, le degré de réalisation des objectifs planifiés d'investissement pour la période 1974-1977 se présentait comme suit, en millions de DA :

Secteurs	Objectifs planifiés	Réalisations	Pourcentage de réalisation des objectifs
- Agriculture et pêche	12 120	5 730	47,3 %
- Irrigation et hydraulique	4 600	2 528	54,9 %
- Industrie et Énergie	48 000	65 833	137,2 %
- Transports	6 486	4 781	73,7 %
- Tourisme	1 500	1 202	80,1 %
- Infrastructure	8 035	5 913	73,6 %
- Logement	8 300	7 780	93,7 %
- Commerce	1 000	1 001	100,1 %
- Enseignement et formation professionnelle	9 947	5 927	59,6 %
- Équipements collectifs et sociaux	6 310	2 619	41,5 %
- Administration, actions communales de développement et programmes spéciaux	<u>3 919</u>	<u>6 265</u>	<u>159,9 %</u>
	110 217	109 579	99,4 %

On voit par ce qui précède les très grandes inégalités dans le degré de réalisation des investissements planifiés.

Encore faut-il noter que les chiffres de réalisations sont en DA courants et qu'ils n'expriment donc pas vraiment, en termes réels, la partie exécutée des objectifs d'investissement ; pour le même motif, les pourcentages de réalisation reflètent le degré d'exécution en termes monétaires seulement et flattent donc la réalité.

Le tableau ci-dessus fait ressortir de toute façon un problème de capacité de réalisation, que les divers secteurs n'ont pas maîtrisé de la même manière ou qui peut avoir été défavorablement affecté par la non-disponibilité en temps voulu d'études d'investissement directement opérationnelles.

Il ne s'agit pas à priori de porter ici des jugements de valeur à ce sujet ; on relève simplement une situation de fait.

Mais, il faut bien noter que, même si la planification avait conçu les objectifs d'investissements de manière telle que ceux-ci s'organisaient en un tout intégré, cet agencement était très largement rompu dans l'exécution.

En outre, si les montants planifiés étaient l'expression en termes monétaires d'investissements bien définis, dont l'effet utile était pris en compte pour assurer la cohérence de la démarche planificatrice, les montants réalisés dérèglent cette cohérence du fait à la fois de beaucoup de réalisations partielles et de la variation de la valeur de la monnaie sur la période couverte par le plan.

On en retiendra exclusivement à ce stade les conséquences monétaires, lesquelles s'expriment par une moindre productivité de l'économie, des coûts plus élevés et un moindre effet utile de l'effort d'investissement, par un certain manque d'intégration de ce dernier entre grands secteurs, ceci affectant l'efficacité de l'ensemble.

La réalité est que, tant dans la planification que la réalisation d'un effort délibéré de développement, il faut être conscient que chaque secteur doit impérativement progresser selon un rythme qui ne freine pas et, au contraire, appuie les autres secteurs.

Perfectionnement de notre planification et caractère impératif des actions d'investissement qu'elle prescrit (en ce compris le calendrier de leur réalisation), constituent ainsi des conditions de réussite d'un développement sans distorsions majeures.

Si l'on en revient enfin à l'aspect monétaire, il serait sûrement injustifié de considérer que le fait d'avoir maintenu l'investissement dans les limites de l'enveloppe que la planification avait initialement fixée, serait en tout cas un élément favorable.

Dans la mesure, au contraire, où le manque de proportionnalité dans la réalisation des investissements par rapport aux exigences d'un fonctionnement plus efficace de l'économie, serait de nature à affecter sensiblement la productivité générale de cette dernière, on pourrait conclure, sans grande crainte de se tromper, que n'aurait pas été plus préoccupant, l'effet monétaire ultime d'un montant notablement plus élevé d'investissements, qui aurait traduit l'exécution totale du programme originellement planifié.

Il revient, donc, moins cher de dépasser les limites de l'enveloppe préalablement fixée et de terminer l'investissement que de retarder l'achèvement de cet investissement pour économiser momentanément certaines dépenses, car les effets inflationnistes d'un investissement inachevé sont aussi importants, sinon plus, que ceux d'un investissement qui n'est pas conduit à son terme.

Ceci, évidemment, sous réserve d'un haut niveau de qualité de notre planification par rapport aux situations concrètes.

En dehors de l'exigence de qualité, de cohérence et d'exhaustivité qu'on peut professer à l'égard de la planification, il faudrait sans doute ajouter aussi le haut caractère politique qu'elle présente, du fait que son rôle est de concevoir en termes opérationnels et en une recherche d'optimum les voies et moyens de réalisation des objectifs déterminés par le Pouvoir qui assume la direction de la Nation.

Ce caractère politique a pour corollaire l'exigence d'une très large participation dans la préparation et l'élaboration des plans, car les plans doivent être l'expression pratique et organisée de la volonté nationale.

Sans cette participation, les plans ne peuvent susciter l'engagement chez ceux qui, à tous les niveaux, auront à les traduire dans la réalité concrète.

D. FACTEURS FONCTIONNELS D'INFLATION DUS A UNE INSUFFISANTE PRISE DE CONSCIENCE DES IMPLICATIONS DE LA VOIE ALGERIENNE DE DEVELOPPEMENT.

Il y a une voie algérienne du développement et, particulièrement, du développement industriel.

Si elle s'inscrit dans une conception et une organisation socialistes de l'économie, elle a ses caractères propres qui ne dépendent pas exclusivement de cette option.

Cette voie algérienne trouve sa spécificité dans l'esprit révolutionnaire sur lequel elle table, dans lequel elle se situe et dont elle constitue un mode d'expression, ainsi que dans les formes, le rythme et la densité du contenu de ses cheminements.

On ne peut comprendre l'effort de développement algérien si l'on néglige son soubassement révolutionnaire qui, comme on l'a rappelé dans le préambule du présent volume, est de prolonger la lutte de libération politique par la lutte de libération économique et d'émancipation sociale.

Il s'agit en réalité d'une même lutte, qui est identiquement révolutionnaire.

Comme la lutte de libération politique, elle requiert l'élan populaire, le dévouement, la persévérance (même quand les éléments paraissent contraires), la foi dans ce qui est entrepris et la volonté d'y jouer pleinement sa part, la conviction de n'être soi-même que dans et par le peuple, au sort duquel on est entièrement lié, et un sentiment intime de participation à ses difficultés, ses problèmes, son avenir ; la reconnaissance enfin que l'action révolutionnaire, une fois que, à partir de la base, les principes et les voies ont été arrêtés, exige que chacun, à la place qu'il occupe, se sente au service des objectifs qui ont été définis et personnellement responsable de la part dont la réalisation lui a été assignée ou à laquelle il est associé.

Comme pour la lutte de libération politique, l'Algérie fait confiance à son peuple pour la lutte de libération économique et d'édification du socialisme.

C'est là le ressort de l'effort national de développement et c'est en fonction de la tension qui est ainsi impliquée, que cet effort et les cheminements qu'il est appelé à emprunter, ont pu être conçus dans les formes, selon le rythme et avec l'intensité qui constituent ses caractères principaux.

Les formes d'abord.

L'industrie vise à une intégration aussi complète que possible où, dans chaque cycle de production, à peu près tous les stades seront progressivement couverts, son développement étant conçu en ne renonçant a priori et durablement en faveur de pays étrangers à aucune production ou aucun stade de production, que ce soit en aval, en amont ou en parallèle, pour autant que, dans une vue prospective, il y ait matière à installer une capacité correspondant à un niveau économique de production.

Cette recherche de l'intégration concerne aussi les liaisons avec les autres secteurs de l'économie, mais inclut en outre la production des biens d'équipement, avec l'objectif - programmé dès le départ - d'en couvrir, graduellement mais rapidement, de plus en plus d'éléments par la fabrication locale.

La dominante de la politique de développement industriel est ainsi la volonté d'indépendance économique, s'exprimant par la construction d'un ensemble économique de plus en plus capable de couvrir l'essentiel des besoins algériens.

Ce n'est nullement une option délibérée pour l'autarcie en tant que système.

On cherche, bien sûr, à ce que l'Algérie se suffise à elle-même autant que faire se peut et à ce qu'elle soit aussi peu vulnérable que possible à des actions ou à des difficultés ayant leur source à l'étranger.

La préoccupation fondamentale qui sous-tend toute la construction algérienne de l'économie est de dégager ici plus de valeur ajoutée, ce qui doit permettre, tout en haussant le degré de qualification des travailleurs (et, par conséquent, l'intérêt de leur tâche), d'élever progressivement le niveau de vie et de créer du travail pour prévenir l'émigration et renforcer davantage encore l'économie.

En outre et dans le même esprit, l'industrie qui se construit n'est pas une industrie de seconde zone, qui serait le reflet concret d'une résignation à des formes industrielles dépassées ; le but est au contraire de créer une industrie moderne ne le cédant en rien à celle des pays développés et pouvant demain rivaliser avec elle. Car, en effet, si, dans l'effort d'industrialisation, on vise la queue du peloton des pays industriels, on se condamne irrémédiablement et indéfiniment à une position à la traîne.

C'est pourquoi, l'industrie algérienne se construit sous une forme moderne, où l'on adopte les technologies actuelles et non les technologies déjà ou bientôt obsolètes. Ce souci comporte une dimension qui n'est pas seulement industrielle ; elle est aussi économique et financière dans la mesure où les recours aux technologies modernes dégagent des valeurs ajoutées plus importantes, ce qui répond précisément à la préoccupation fondamentale qui vient d'être citée.

Le développement industriel algérien tire également sa spécificité du rythme avec lequel il est conçu et réalisé il s'agit de couvrir concurremment le plus de maillons possible du tissu industriel par des projets qui, dès qu'ils entreront en production, traduiront immédiatement une intégration entre eux ; c'est une action en grappe de projets et non une action purement ponctuelle, ce qui se traduit évidemment par un rythme d'investissements beaucoup plus rapide.

Cela se répercute directement sur l'intensité de l'investissement et cela apparaît à l'évidence dans nos comptes économiques nationaux, qui reflètent un taux de formation brute de capital fixe excédant 45 % du produit intérieur brut, ce qui ne se rencontre nulle part ailleurs.

Mais tout cela a des implications et entraîne des exigences.

Dans un tel effort, tout le monde doit se sentir concerné et personnellement tenu, dans ses tâches journalières, de l'atteinte - et plutôt du dépassement - de ce qu'il est chargé de faire.

Il s'agit d'un engagement personnel, qui ignore, par conséquent, des limitations relevant de la durée et de l'intensité du travail, toutes normes en la matière ne pouvant relever que de minima à l'intention de ceux qui n'ont pas encore compris (peut-être parce qu'on ne le leur a pas expliqué d'une façon non ambiguë) que, à l'heure présente, se dépasser est un devoir patriotique et que la première critique à faire est l'auto-critique.

Il faut reconnaître que la réalité d'aujourd'hui est devenue tout autre.

Il y a défaut de productivité et cela devient un phénomène général, qui a notamment motivé l'an dernier le solennel appel présidentiel pour un sursaut général en vue de gagner "la bataille pour la gestion".

Car, en effet, au lieu de chercher à faire toujours davantage de travail, trop de personnes cherchent plutôt à rejeter sur d'autres les tâches qui leur incombent, ou à en ralentir l'exécution ou à ne rien faire du tout, dans l'opinion (qui ne reste pas toujours inavouée) que leur seule présence est une suffisante justification à leur droit à rémunération.

Même parmi les fonctionnaires, on fait parfois passer le congé avant le travail qu'on doit assumer ; on a entendu parler par exemple de dossier d'investissement bloqué parce que celui qui devait l'examiner partait en congé, puis bloqué en prolongation ensuite parce que le supérieur de ce fonctionnaire prenait à son tour son congé.

Que dire d'une catégorie de cadres dont on constate, après la fin de leurs études, au moment où ils entrent dans la vie active, qu'ils n'ont ni les connaissances ni les qualifications correspondant à leur diplôme, et pour lesquels on est forcé - avec des résultats qui ne sont pas toujours uniformément favorables - de prévoir des stages ou des programmes de formation de longue durée à l'étranger. Cela tend à devenir habituel.

La myopie de certains cadres par rapport à la situation réelle de leur pays et de leurs devoirs premiers en fonction du privilège de formation dont ils ont bénéficié, les conduit même parfois,

sitôt leurs études ici terminées, à prendre l'initiative d'approcher les entreprises industrielles socialistes pour solliciter des bourses en vue de se rendre à l'étranger poursuivre des études, dont pourtant il n'est pas rare d'entendre dire, ensuite, dans les entreprises, qu'elles élèvent davantage les prétentions des intéressés que leur compétence.

Sur un plan plus général, au niveau de tous les travailleurs, ne faudrait-il pas dire que la journée de travail devrait être conçue par chacun non pas en nombre d'heures mais en prestations à assurer, en fonction des attributions individuelles, pour rester en conformité avec l'esprit et la lettre de la Charte Nationale et de la Constitution ; au moins cela devrait-il être spontanément le cas de la part des cadres, comme cela d'ailleurs se passe tout à fait habituellement dans les pays industrialisés et se constate, heureusement en Algérie, dans certains secteurs ou dans certains îlots de nos structures administratives, économiques, sociales et culturelles.

De plus, il ne faut pas oublier le contexte démographique s'il y a environ 3 millions de travailleurs permanents en Algérie, on doit rapprocher ce chiffre de celui d'une population approchant 18 millions d'habitants.

Chaque travailleur devrait donc produire sous forme de valeur ajoutée résultant de son propre travail de quoi couvrir tous les frais correspondant à quelques 6 personnes (nourriture, habillement, éclairage, chauffage, coût des soins de santé y compris ceux supportés par la collectivité, dépenses de l'éducation nationale, quote-part des frais des divers niveaux d'administration, services, défense, sécurité...), outre la production qu'il lui incombe d'assumer pour permettre l'investissement en capital fixe que requiert le développement de l'Algérie.

Le quantum de travail qui incombe à chaque travailleur ne doit donc pas se raisonner ici par référence à des critères appliqués ailleurs, où une proportion beaucoup moindre d'improductifs est supportée par une proportion beaucoup plus élevée d'actifs, où l'effort d'investissement n'a aucune commune mesure avec ce qui se fait en Algérie et où n'existent pas les lourds handicaps de création et d'exploitation industrielles dont on souffre ici.

Un autre aspect du même problème est le caractère impératif de l'effort individuel d'acquisition de compétences techniques, du niveau requis par la nature du travail.

Il incombe à chacun d'arriver dans un délai réduit aux mêmes performances que dans les pays à spécialisation industrielle ; c'est une responsabilité et un devoir individuels que l'on ne peut récuser sans s'exclure en quelque sorte de la communauté nationale ; on ne peut à la fois vouloir profiter de l'industrialisation de la Nation et ne pas y participer dans un total engagement personnel et une recherche du haut rendement quantitatif et qualitatif que cet effort requiert. On doit être convaincu que l'effort algérien de développement est un processus d'un caractère révolutionnaire que confirme la Charte Nationale et dans lequel il appartient à chacun de s'insérer.

Cette exigence d'atteinte individuelle du niveau des meilleurs au sein des pays développés, s'impose de manière plus rigoureuse encore aux étudiants et aux cadres, en ce qui concerne la formation et le perfectionnement dans les tâches techniques ou gestionnelles auxquelles ils sont destinés ou affectés et l'exécution de ces tâches dès l'entrée dans la vie professionnelle. Car on leur

offre en effet la possibilité et le privilège de participer pleinement et efficacement, dans des postes de combat, à la lutte de libération nationale économique¹.

Cela signifie notamment que chaque étudiant doit certes faire l'effort de totale assimilation des matières qu'on lui apprend, mais qu'il doit le faire en l'étendant de façon approfondie par l'étude d'une large sélection d'ouvrages traitant de ces sujets et se trouvant dans les bibliothèques facultaires et en intégrant l'ensemble de ses notes. Il doit apprendre plus que ce qu'on lui enseigne. Cela exige beaucoup de travail et, si une large proportion des étudiants en Europe (qu'on rencontre d'ailleurs ensuite comme chômeurs après leurs études) ne le fait pas, ils se trouvent dans un tout autre environnement : car, ici, les futurs cadres sont préparés en conformité d'une politique nationale visant à couvrir les postes qu'il sera nécessaire de doter ; si, dans les faits, ils voulaient récuser cette politique, ils devraient en même temps renoncer à la formation qu'elle permet et qui est destinée à les mettre à même de contribuer effectivement au développement de l'Algérie, sans nouveau délai de formation. Il ne faut pas perdre de vue non plus, dans la même optique, que le coût d'opportunité des frais de leurs cycles d'enseignement est comparativement plus élevé en Algérie que dans les pays industrialisés par rapport aux ressources dont on dispose.

Autrement dit, les étudiants doivent être dignes de leur pays et de son effort sans précédent de développement, en s'intégrant à ce dernier ; c'est à ce niveau que le problème se place. Aussi ne peut-on se déprendre d'un malaise quand on constate qu'à leur entrée dans la vie active, beaucoup de cadres ne sont pas productivement utilisables dans leur domaine de formation², ce qui exige le recours à de nouvelles et coûteuses actions supplémentaires de formation qui viennent encore alourdir les charges des entreprises socialistes, compliquer leur fonctionnement et, fréquemment, impliquer des dépenses en devises.

C'est en étant très exigeant envers la jeunesse qu'on la forme et qu'on l'habitue au dépassement d'elle-même, qui est le seul moyen pour qu'elle se trouve et trouve l'enthousiasme au service d'une grande cause.

Par ailleurs, pour les cadres en fonctions, l'approfondissement des connaissances dans la zone opérationnelle où se situent leurs attributions est un devoir impératif, de même que d'assurer l'exécution du service qui leur est confié sans systématique découpage de la journée en une durée

¹ C'est dans ce sens aussi qu'on peut dire, comme on l'a déjà fait dans le préambule, qu'il ne faut pas de "trahison de clercs". On ne peut pas négliger à ce sujet le sentiment diffus, mais insistant, qui s'exprime couramment au sein des couches modestes et sans doute les plus saines de la population, selon lequel ce sont pour une bonne part ceux qui n'ont pas fait la révolution - voire même qui s'en sont ouvertement écartés - ou qui étaient trop jeunes, qui en ont tiré le plus de privilèges en bénéficiant de postes qui souvent les dépassent et dont souffre par conséquent le mode d'exercice des attributions qui y correspondent.

² Une réforme serait de ne délivrer les diplômes qu'après une période d'accomplissement, pendant quelques années, de services dans la vie professionnelle, la qualité des prestations durant cette période déterminant l'octroi du diplôme après réussite d'un examen supplémentaire portant sur le maintien et la mise à jour des connaissances. Cela ne ferait d'ailleurs que consacrer un fait d'expérience : on connaît bien peu de choses au sortir de ses études dans le domaine d'activité qu'on a choisi. Une telle réforme a été amorcée au sein de l'Institut National des Industries Légères et régit dorénavant les actions de formation au sein du secteur des industries légères. On peut par ailleurs signaler à cet effet qu'une telle formule est approximativement appliquée en Grande-Bretagne, par exemple, où le titre d'ingénieur est conféré par des associations qui n'acceptent dans leur sein que des candidats dotés d'une expérience pratique, dont le déroulement a été surveillé.

limitée de temps de travail, suivie de temps libre dans la mesure où le nombre et l'expérience des cadres sont insuffisants, il incombe à ceux qui sont en place d'assurer une plus large portion des tâches à remplir et de couvrir par davantage de prestations les éventuelles insuffisances de productivité. C'est ici aussi un problème de civisme.

Si les étudiants et les cadres ne compensent pas les avantages de leur situation par des prestations et des efforts plus astreignants que les autres travailleurs, ils deviennent des bénéficiaires de privilèges dont le reste du peuple ne peut que constater le caractère arbitraire, dissuadant alors les autres travailleurs de l'effort de production et d'acquisition des méthodes et tours de main de plus haute productivité. Si ceci est généralement admis dans l'abstrait, on est amené à se demander si cette adhésion, parfois, n'est pas formelle seulement, car il arrive d'entendre des cadres critiquer d'autres cadres pour leur irrégularité au travail, leur défaut de rendement (ou même le simple exercice de leurs fonctions) et l'absence d'effort d'élévation de leur compétence technique, alors que le comportement des premiers n'est pas au-dessus des mêmes critiques.

L'effort entrepris au sein du secteur des industries légères pour organiser la gestion devrait normalement conduire à atténuer ou à faire disparaître de tels comportements.

Ce qui précède ne relève pas d'une espèce de romantisme du développement économique. Les japonais ont pu, en un nombre réduit d'années, atteindre aux techniques et technologies les plus avancées et y faire preuve d'une adaptation très rapide à tous les niveaux de préparation et de qualification de leurs travailleurs. Ne pourrions-nous faire ce qu'ont fait les japonais¹ ?

On peut citer aussi, dans un cadre socialiste, la R.D.A. dont la plus grande partie du territoire était essentiellement agricole et qui est entrée dans le groupe de tête des puissances économiques du monde.

Quant à la République Fédérale Allemande, si elle était traditionnellement très avancée sur le plan technologique, elle a démontré ce que pouvait faire le souci de haute productivité.

L'exemple japonais et allemand a une autre dimension ; il s'agit de pays qui, totalement dévastés et n'ayant plus aucun potentiel industriel digne d'être mentionné, ont pu, en associant d'une part le financement largement monétaire de la reconstitution et de l'extension de leur industrie avec d'autre part l'esprit de perfectionnement et de haute productivité de leur main-d'œuvre réaliser une croissance sans égale dans le monde tout en maîtrisant considérablement mieux que tout autre pays industriel les pressions inflationnistes qui apparaissaient et dont la nature relevait d'ailleurs, pour une bonne part, de l'inflation importée.

Nous devons, nous-mêmes, en tirer les leçons.

¹ On sait que les cadres japonais, encore aujourd'hui, ne prennent qu'une partie des congés qu'autorisent les règlements. C'est de propos délibéré qu'on recourt dans la phrase précédente au mot "autorisant", pour faire ressortir qu'il s'agit d'une latitude, dans les limites de laquelle s'exerce l'esprit de responsabilité et l'engagement des cadres dans l'effort national. On citera aussi la nouvelle, publiée dans les journaux en 1977, où il était fait état que les ouvriers japonais d'un secteur, conscients des difficultés de leurs entreprises, avaient spontanément proposé une réduction de 20 % de leur rémunération.

L'inflation est tout autant un problème d'efforts de chacun pour produire davantage, ou être à même de produire davantage, que de mise de monnaie en circulation.

Mais cet aspect acquiert une importance d'autant plus grande et se traduit par des exigences objectives d'autant plus contraignantes que :

- l'Algérie finance en principe à 100 % par le crédit ses investissements productifs et le fonds de roulement de ses entreprises, ce qui, par définition, introduit des tensions inflationnistes ;
- la proportion du produit intérieur brut qui est représentative de l'investissement, excède tout ce qui se fait ailleurs, ce qui, également, est de soi générateur de tensions inflationnistes ;
- la proportion de productifs par rapport aux improductifs dans la population est extrêmement faible et le restera longtemps encore, ce qui distend la demande par rapport à l'offre dans un sens inflationniste, en l'état présent de nos capacités de production et du degré d'élasticité de cette dernière.

Il est donc urgent que tous les travailleurs, à tous les postes et à tous les niveaux, prennent totale conscience des implications de la voie algérienne de développement et qu'une action plus générale d'explication à ce sujet soit entamée.

Encore est-il plus important sans doute qu'ils gardent tout le temps à l'esprit et qu'on leur rappelle fréquemment qu'ils sont engagés dans une lutte de libération nationale dont dépend l'avenir du pays et la disponibilité de postes de travail pour leurs enfants.

E. FACTEURS FONCTIONNELS D'INFLATIONS DUS A UN DEFAUT DE MATURATION DE L'ESPRIT SOCIALISTE.

Les considérations qui vont suivre se rattachent largement à celles qui viennent d'être émises ; elles en sont le prolongement et la confirmation, mais par référence maintenant à l'option socialiste algérienne consacrée par la Charte Nationale.

On ne se dissimule pas le caractère particulièrement sensible de certains points qu'on sera amené à évoquer.

Mais éluder les problèmes ne servirait pas la normalisation du fonctionnement des entreprises socialistes et la lutte contre les sources de leurs déséquilibres financiers et, de façon dérivée, contre l'inflation.

1. Absentéisme et arrêts collectifs de travail.

On entend dire que l'absentéisme prend progressivement un aspect endémique ; on a pu faire état de l'absence de 10 % du personnel d'une unité, sans que cela ne paraisse exceptionnel ou lié à des faits particuliers. On constate que du personnel administratif, à qui on fait une observation, répond que, si l'on insiste, il ne viendra pas les jours suivants et enverra un certificat médical.

Des arrêts collectifs de travail ont eu lieu pour les motifs les plus divers, y compris le fait que le personnel s'est parfois érigé en interprète qualifié du code de la gestion socialiste. On peut même citer des arrêts de travail dont l'objectif était d'écarter des assemblées de travailleurs que le personnel avait pourtant récemment élus.

Tout cela alourdit les coûts d'exploitation et toute dépense qui n'a pas pour contrepartie une production effective a un caractère inflationniste d'autant plus marqué que le pays est à la lisière de l'inflation de développement et de l'inflation de sous-développement.

Le socialisme n'est possible et n'existe que si chacun manifeste un haut niveau de conscience de ses devoirs envers la communauté, car chacun travaille pour la collectivité, pour le bien commun, en même temps que pour soi, et non plus pour le profit d'un patron ; on ne peut professer un socialisme qui serait impératif pour les autres et qui resterait théorique pour soi-même.

Dans un tel contexte, on ne voit pas comment justifier des arrêts de travail ; s'il y a des contestations, elles seront soumises aux instances compétentes et tranchées régulièrement, mais arrêter ou freiner la production entre-temps est causer irrémédiablement à la collectivité un préjudice au sujet duquel se pose dès lors le problème d'une réparation. On ne peut malheureusement faire de l'angélisme quand on traite de la vie sociale ; les hommes sont ce qu'ils sont et c'est pour cela que, dans le socialisme, il faut une avant-garde convaincue, militante et politiquement motivée : le Parti et ses organisations, dont les membres ont mission de montrer l'exemple sur le lieu de travail comme ailleurs.

Gérer une entreprise ne peut non plus devenir une perpétuelle palabre avec les collectifs de travailleurs.

Le rôle de l'entreprise est de produire mieux et davantage, à moindre coût, pour la collectivité ; si chaque organe de l'entreprise ne comprend pas que sa responsabilité dans la gestion se situe dans ce rôle et pour sa réalisation, la notion même d'entreprise socialiste est sapée à la base et la Charte Nationale est mise en question ; il ne s'agit donc pas d'un problème mineur. Pour renforcer ce qui précède, on fera remarquer à nouveau la qualité du Code de la gestion socialiste sous l'angle économique ; outre les articles 17 et 18¹ visant les travailleurs individuellement, l'article 39 précise que "*l'Assemblée des travailleurs veille à la bonne gestion de l'entreprise, à l'accroissement de la production et de la productivité, à l'amélioration constante de la qualité, à l'élimination du gaspillage, au respect de la discipline dans le travail et à la réalisation des objectifs du plan*".

Il serait grave que, dans l'application, on s'écarte progressivement de ces principes ou, encore, qu'on ne réalise pas à l'égard des cas où le caractère impératif des dispositions qui viennent d'être évoquées aurait été perdu de vue.

¹ On rappellera le libellé de ces articles :

Article 17 : *Le travailleur doit contribuer à l'accroissement de la production et de la productivité et veiller à l'amélioration constante de la qualité et à la réalisation des objectifs du plan.*

Article 18 : *Le travailleur veille à la préservation du patrimoine de l'entreprise et participe à la lutte contre toute forme de gaspillage ou de malversation.*

Dans un autre ordre d'idées, on rappellera que, dans le socialisme, les fonctions électives concrétisant l'exercice démocratique des pouvoirs conférés à la collectivité à laquelle on appartient, relèvent des devoirs civiques et constituent à ce titre des obligations personnelles qui ne diminuent pas, pour autant, les autres obligations dont on a la charge ; sans cela, on pourrait conclure en effet à l'absence de civisme et à l'utilisation d'un cadre réglementaire à orientation politique ou sociale pour se dispenser d'obligations personnelles.

Aussi, l'appartenance à l'Assemblée des travailleurs, Conseil de Direction et ou aux commissions permanentes doit être considérée comme un honneur qui correspond à un devoir civique et que, par conséquent, les réunions durant les heures régulières de travail devraient, en règle stricte, rester exceptionnelles, sauf cas urgents. Il ne serait pas totalement inopportun en effet de se prémunir contre une espèce d'assimilation inconsciente avec des réunions de conseils d'administration d'entreprises capitalistes.

Il n'y a en cela aucune exagération ; le socialisme est aussi une éthique ; il est orienté vers le bien-être de la communauté, qui doit être une préoccupation de chacun et qu'il doit exprimer dans sa vie personnelle en contribuant au maximum à ce bien-être.

Il faudrait encore soulever la question de l'absentéisme pour visites médicales ou maladie, où semblent se localiser certains abus ou, à tout le moins, un souci excessif de recourir à des soins médicaux, puisque les consultations médicales ne coûtent rien.

Ce sont des tendances qui se manifestent facilement et d'on ont se plaint d'ailleurs autre part qu'en Algérie.

La différence est qu'ici les principes sous-tendant l'organisation économique sont d'un ordre qualitativement plus élevé par le rôle majeur qu'elle attribue aux travailleurs et qui implique pour ces derniers des responsabilités particulières et directes en tant que co-responsables, au service et au profit de la collectivité nationale.

Or le corollaire de ce rôle est que le collectif des travailleurs est co-responsable des résultats de la gestion.

Dès lors, il serait sans doute dans la logique du système d'étudier, à la faveur de la mise en pratique du nouveau statut général du travailleur, le contenu pécuniaire à donner à cette co-responsabilité ; une voie qui pourrait être explorée, serait que les prestations payées mais non effectuées par des travailleurs, dans certains cas d'absence, ne tombent pas à charge des entreprises elles-mêmes et qu'elles soient supportées par le collectif des travailleurs selon des modalités à mettre au point ; ce seraient ainsi les travailleurs eux-mêmes, qui deviendraient attentifs aux abus de certains d'entre eux, puisqu'ils auraient à en assumer collectivement les conséquences pécuniaires, ce qui est normal dans un cadre de co-responsabilité.

Il n'y a pas de motif pour que l'Algérie ne puisse trouver ses propres voies dans l'application du socialisme au sein des entreprises, d'autant qu'on sait très bien que les pays socialistes n'ont pas véritablement réussi jusqu'ici à dominer les problèmes qui y sont liés.

2. Déficience de productivité.

Il semble qu'au niveau des responsables des entreprises socialistes, il y ait comme une espèce de réticence à affronter ouvertement et énergiquement ce problème et à lui donner en tout temps et sans défaillance la priorité qu'il requiert¹.

Il serait dangereux pourtant que se généralise une situation où la direction des entreprises hésiterait à insister pour une productivité élevée, parce que cette insistance serait peut-être de nature à entraîner des confrontations avec les collectifs de travailleurs.

Il faudrait évidemment d'abord qu'on ait la certitude que la direction et les cadres donnent toujours l'exemple de la productivité, de l'arrivée habituelle avant l'heure, du départ habituel après l'heure, du travail assidu et de l'oubli de soi-même dans le travail. Cela est d'ailleurs aussi vrai au niveau des administrations, où se situent beaucoup de blocages économiques et, sur un autre plan, de comportements vexatoires pour le citoyen et incompatibles avec la notion de service public. A ces niveaux, il ne suffit pas de parler de bureaucratie ; le problème est celui des sanctions, les seules garanties dont le maintien se justifie étant celles de pouvoir prouver sa productivité et l'exécution diligente et efficace de tous ses devoirs professionnels.

La première forme de discipline est la discipline de l'exemple. Ce n'est qu'une fois que cela sera acquis qu'on pourra, en conscience et avec équité, exiger, sans faiblesse, des travailleurs la haute productivité par laquelle ils exprimeront, conformément à la Charte Nationale, que le travail est un devoir et un honneur et qu'on pourra aussi imposer aux Commissions de discipline des entreprises socialistes que, en tant qu'émanation de l'Assemblée des travailleurs, elles ont le même cadre de référence que cette dernière, c'est-à-dire que la portée de leurs avis ne peut être que la bonne gestion de l'entreprise, l'accroissement de la production et de la productivité et, spécialement, le respect de la discipline dans le travail.

Les responsabilités de tous dans les entreprises ne doivent pas figurer seulement dans des textes et dans des discours ; elles perdent leur sens si elles ne débouchent que sur des avantages personnels qui n'ont pas une ample contre-partie sous forme d'un rendement élevé la productivité est non seulement un problème économique dont les aspects financiers et monétaires ne sont pas les moins importants, mais aussi un problème politique majeur dans la mesure où elle conditionne le succès des options nationales et constitue une application de la Charte Nationale.

Il apparaîtrait normal que les rémunérations soient d'abord modulées selon le rendement, la seule rémunération de base assurée étant le salaire de base relatif à chaque poste, selon la terminologie du statut général du travailleur, et aux divers niveaux de qualification, tandis que le reste dépendrait du rendement individuel.

¹ Il s'agit bien, en effet, d'un problème permanent ; la productivité doit normalement augmenter au fur et à mesure qu'augmente la familiarité avec le travail ; la forme de la courbe qui doit refléter cette augmentation est bien connue c'est la courbe d'apprentissage (en anglais : learning curve) dont l'applicabilité pratique est déjà telle qu'on a pu, aux Etats-Unis, pendant la guerre, prévoir l'évolution des prix de revient dans la construction aéronautique. On s'est référé à la courbe d'apprentissage dans le Volume I^{er} du présent rapport.

Le salaire de base ne doit pas être fixé à un niveau élevé afin que le travailleur soit amené à améliorer sa productivité pour élever son revenu¹.

On ne voit pas que cela puisse porter atteinte aux intérêts des travailleurs, cas de deux choses l'une :

- ou bien ils ont véritablement la volonté d'atteindre à la productivité élevée que leur prescrit la Charte Nationale et alors le niveau modéré de la rémunération fixe ne les affecte pas,
- ou bien ils cherchent à travailler le moins possible et alors le niveau modéré de la rémunération fixe n'est qu'un moyen tout à fait justifié pour la collectivité nationale de ne pas être abusée.

La dépendance du niveau des rémunérations par rapport à la productivité est fondamentale, si l'on veut réellement que le type algérien d'organisation de l'entreprise socialiste fasse pratiquement la preuve de sa validité tant économique que sociale.

Mais c'est aussi - et dès à présent - un choix déterminant pour le développement économique et pour l'évolution monétaire.

Cependant, il faudrait, en outre, que la participation aux résultats de l'entreprise soit à son tour et réellement un facteur d'incitation.

La conception de base est de faire participer le personnel dans les progrès annuels de productivité ; cela pourrait conduire à des solutions s'écartant dans une certaine mesure du système basé exclusivement sur la participation des travailleurs aux résultats.

Sans une méthode comme celle-là, la participation aux résultats pourrait n'avoir guère d'effet de stimulation à la productivité. On risque même que ce soit l'inverse, du fait d'un mécontentement dérivant de ce que le montant distribué n'est pas important ou qu'il n'y a pas de distribution une année ou l'autre.

¹ Il tombe sous le sens que, à la phase actuelle de l'effort de développement, il n'est pas possible d'accorder aux travailleurs tout ce qu'on souhaiterait leur donner. Quand on parle de valeur ajoutée la plus élevée possible, on ne doit pas oublier que cette valeur ajoutée n'est pas vraiment disponible et qu'elle doit couvrir en premier lieu l'amortissement de l'équipement productif que nous installons et dont il a été suffisamment montré qu'il comportait des surcoûts qui en doubleraient au minimum le prix de réalisation (ce qui en doublait également la charge d'amortissement).

Des comptes nationaux établis également en chiffres nets le montreraient sans aucun doute avec pertinence.

A l'heure actuelle, on ne peut que tenir compte ici du défaut de productivité, qu'on ne peut mettre en doute puisque les plus hautes autorités de l'État s'en sont publiquement émues, et donner priorité à toutes les mesures nécessaires pour maintenir chez les travailleurs de tous niveaux le sens des réalités.

Nous ne sommes pas un pays développé et ce qui compte maintenant est de lutter pour le devenir. Dans un cadre d'idées plus général, on peut penser que l'information économique des différentes instances de la Nation devrait être organisée de façon particulièrement soignée et détaillée sur :

- d'une part, de façon permanente, l'évolution générale de l'économie nationale et ses points saillants ;
- d'autre part, sur les effets financiers, monétaires et, plus largement, économiques, de toutes mesures en discussion, de manière telle que les conséquences économiques en soient préalablement connues, appréciées, pesées et mises dans leur contexte, selon les variantes possibles des décisions à examiner, et notamment de celles qui touchent aux charges salariales des entreprises socialistes. Il est fondamental que les instances dirigeantes de la Nation puissent débattre et décider en totale connaissance des conséquences des mesures sur lesquelles elles se prononcent.

Ce sont là quelques unes des idées servant de base au projet envisagé au sein du Ministère des Industries Légères, comme application, pour le secteur dont il assume la tutelle, du nouveau statut général du travailleur.

3. Défaillance de l'esprit d'économie dans le travail et du souci de l'entretien des biens de l'entreprise.

C'est là une constatation et une plainte fréquente en Algérie.

Le personnel ne se sent pas probablement responsable suffisamment et individuellement de veiller à ce que la gestion de l'entreprise ait lieu avec le plus grand souci d'économie, tant en ce qui concerne l'utilisation des matières et des approvisionnements que le maintien du matériel en parfait état.

Il s'agit véritablement d'un problème qui est en passe de devenir général et qui a les mêmes fondements que les déficiences de productivité, l'absentéisme et les arrêts de travail.

Mais il faut bien en mentionner la dimension monétaire : toute consommation excédentaire, tout ralentissement ou arrêt de production par manque d'entretien, tout remplacement prématurément nécessaire de matériel ou autres biens, ont des conséquences dommageables, non seulement sur la gestion et les résultats, mais également sur le plan monétaire, en affectant le coût de la production (qui se répercute sur les prix) et la disponibilité de biens et services pour lesquels la monnaie alimente une demande cela est vrai quel que soit le régime économique et avec plus d'acuité encore dans un pays sous-développé qui s'efforce de structurer son économie, ce qui est, de soi, générateur de tensions ; de plus, dans un système où l'industrie est totalement financée par le crédit, l'incidence monétaire est évidemment encore plus grave, puisqu'on aura mis davantage de monnaie en circulation et que les incidents évoqués retarderont l'apparition ou diminueront l'importance des flux en termes réels qui s'offriront aux détenteurs de monnaie.

Or, dans notre système de financement de l'industrie, la voie est étroite entre inflation de développement et inflation de sous-développement.

Par ailleurs, sur un plan pratique, on peut penser que le maintien en bon état des éléments de l'actif des entreprises socialistes serait mieux assuré si l'on attribuait nominativement la surveillance et la responsabilité des éléments individuels de ces actifs aux travailleurs eux-mêmes, à chacun individuellement, dans le cadre de son poste de travail.

C'est un domaine où il ne faut pas la dilution des responsabilités que l'on constate souvent à l'heure actuelle, de plus, on peut estimer que les négligences ont des conséquences tellement graves qu'on devrait envisager de les soumettre en certains cas à la législation pénale relative aux biens de l'État ; sur un plan plus général, des dispositions pénales doivent être élaborées afin de protéger l'entreprise socialiste contre elle-même, c'est-à-dire contre tous ceux qui y exercent légalement des responsabilités. C'est là l'une des idées centrales sur laquelle repose le nouveau statut général du travailleur et que reprend le projet de statut particulier envisagé par le Ministère des Industries Légères pour le secteur dont il assume la responsabilité.

4. Distribution de bénéfices aux collectifs de travailleurs, en l'absence de profits réels .

C'est un point que l'on soulève ici pour le principe, car les montants en cause n'ont probablement pas atteint des chiffres importants, encore qu'on doive se convaincre que les tensions inflationnistes dans un pays résultent de la combinaison d'un ensemble de facteurs et que, comme on ne rappellera jamais assez que la voie est extrêmement étroite entre inflation de développement et inflation de sous-développement, on ne peut négliger des facteurs apparemment secondaires.

Il est clair, en tout cas, que la décision de distribuer aux travailleurs des bénéfices qui n'ont pas été réalisés et de le faire par recours au crédit bancaire, oriente vers l'inflation de sous-développement, ce caractère étant d'autant plus accusé que les entreprises dont les unités en cause relevaient, étaient elles-mêmes en déficit et avaient déjà dû compenser la perte de moyens financiers suscitée par le déficit, par le moyen d'un recours accru aux concours bancaires.

La distribution de bénéfices fictifs devrait absolument être exclue. Néanmoins, il est difficile de faire supporter aux travailleurs les conséquences d'une situation dont ils ne sont pas entièrement responsables, en raison des conditions de financement imposées aux entreprises socialistes et des contraintes que celles-ci subissent du fait de l'environnement dans lequel elles fonctionnent. Aussi, a-t-il été nécessaire de procéder à des distributions de bénéfices dans certains cas et à des primes d'encouragement dans d'autres, bien que les données actuelles de notre industrie montrent que la référence aux seuls résultats financiers de l'entreprise ou de l'unité n'est peut-être pas entièrement adéquat et c'est bien ce qu'on a été amené à mentionner au point précédent.

On pourrait également évoquer ici le fait que l'évaluation de l'encours de fabrication, lors de l'arrêté annuel des écritures, peut constituer un moyen de faire apparaître un bénéfice fictif au niveau d'une unité.

Il devrait être absolument exclu que le collectif des travailleurs puisse influencer de façon décisive la détermination de la valeur bilantaire de l'encours de fabrication dans le but de susciter un bénéfice comptable, ainsi que cela a pu être constaté dans certaines unités.

5. Règles de gestion socialiste appelant un supplément d'élaboration.

Il apparaît que certaines règles de gestion socialiste appelleraient un supplément d'élaboration ; cela concerne, outre les points soulevés ci-avant, l'affectation des résultats de l'entreprise.

Le rapprochement des articles 82, 83 et 84 du Code de la gestion socialiste conduirait à la conclusion que ce n'est que lorsque le résultat de l'entreprise est bénéficiaire qu'il y a répartition et qu'alors la répartition se fait par unité. Ce n'est pas, en tout cas, cela qui est appliqué dans les faits : on procède à distribution dans chaque unité bénéficiaire, même si l'entreprise, en son ensemble, est déficitaire.

Cela devrait impliquer l'existence d'une sur-productivité de certaines unités par rapport à d'autres.

En réalité, ce n'est pas le cas ; certaines productions sont, par nature, plus rentables que d'autres, ou encore un matériel plus récent permet de fabriquer à meilleur compte etc. Or, au niveau de l'entreprise, le fait d'opérer des distributions alors qu'elle est déficitaire en son ensemble, alourdit son déficit d'une part et entraîne un recours additionnel au crédit bancaire d'autre part.

De plus, comment vont se résorber les déficits antérieurs si, les années où une unité est en bénéfice, celui-ci est partagé sous déduction seulement de la perte de l'année antérieure, et, les années où l'unité est en pertes, la perte est exclusivement conservée par l'entreprise ?

Que va-t-il se passer si l'entreprise doit faire face pendant de longues années successives à des échéances de crédit et qu'elle ne peut en même temps faire face au décaissement de la participation du personnel ? Même si la banque accepte de payer en augmentation du découvert, peut-on admettre un endettement et des charges financières complémentaires ? Les mécanismes appliqués jusqu'à présent semblent retenir surtout les effets inflationnistes et ignorer ou rétrécir la prévention ou la résorption de ces effets.

On peut également penser aux conséquences sociales dérivant de ce que le profit d'une unité ne signifie pas nécessairement qu'il y a eu plus grande productivité des travailleurs et de ce que ce profit peut résulter d'une rente de situation dont bénéficie l'unité ou de la nature des articles qu'elle fabrique ; ce problème de la rente de situation devrait être soigneusement étudié pour l'introduction de mesures adéquates dans l'appréciation des résultats de la gestion d'une entreprise.

Dans le même ordre d'idées et en ce qui concerne le problème des prix, on ne peut négliger a priori le fait que, l'intérêt personnel des travailleurs étant évidemment de gagner le plus possible (et, pour certains d'entre eux, en travaillant le moins possible ; ou encore, en travaillant le moins possible durant les heures normales de travail, de manière à faire des heures supplémentaires ensuite, comme la rumeur publique le dénonce à propos de préposés de certains services), il puisse y avoir une tendance naturelle de leur part à pousser à la hausse des prix des articles que produit leur entreprise.

Cette tendance pourrait, tout naturellement aussi, être le fait des dirigeants des entreprises qui, constatant des résultats négatifs, nuls ou insuffisants, penseraient à augmenter les prix dans des proportions permettant de faire ressortir des bénéfices, un objectif additionnel pouvant être de se faire considérer comme de "bons gestionnaires", alors qu'il s'agirait en réalité d'une évasion à l'égard des responsabilités de gestion.

Mais les hommes sont ce qu'ils sont et, quel que soit le régime économique - mais plus impérativement dans un régime socialiste qui vise l'amélioration du sort de tous et non pas de certains -, il faut organiser la vie économique et sociale en en tenant compte.

Une certaine logique des entreprises considérées comme organes d'amélioration du sort de tous, devrait, en matière de prix, conduire à une solution où, au niveau central, et en tenant compte de tous les éléments réels, tant industriels qu'économiques, du problème, on déterminerait concurremment des prix à la production (ainsi que des prix de vente de gros et de détail), et la part

de rémunérations du personnel y intervenant, cela représentant respectivement le prix qui serait payé aux entreprises socialistes productrices et la part qui pourrait être payée au personnel.

Si le schéma qui est implicitement adopté est bien différent, sans qu'y figurent les résultats d'une analyse en profondeur du problème réel qui est en cause, il reste que le genre de calcul ci-dessus est utile dans les études en vue de l'amélioration de notre gestion industrielle et que cela pourrait orienter aussi la continuation du processus d'élaboration, de structuration et d'équilibration par rapport à tous les-objectifs du socialisme algérien, des mécanismes de fonctionnement des entreprises socialistes et de leur mode de participation au progrès général.

Cela pourrait être une voie - il en est certainement d'autres qui pourraient apparaître à certains et dont il faudrait faciliter l'expression dans un cadre où la fidélité aux objectifs nationaux ne pourrait être mise en doute - où s'exprimerait un effort d'approfondissement dans le sens du point 4 du sous-titre V du titre III de la Charte Nationale ("*la gestion des entreprises socialistes doit de plus en plus obéir aux normes de l'efficacité économique*").

Peut-être faudrait-il concurremment aussi, sur un plan plus pratique, penser à enrichir les textes sur la gestion socialiste, en plaçant les problèmes de productivité, d'exercice parfait des tâches individuelles, de qualité des produits, pour la part que chacun prend dans leur fabrication ou confection, dans un cadre réglementaire qui consacrerait sans ambiguïté que le travailleur, en tant que co-responsable envers la collectivité nationale, est pleinement et directement tenu envers cette dernière et qu'il ne peut sans s'exclure lui-même d'un collectif socialiste, produire moins ou moins bien que des normes scientifiquement fondées, qui doivent devenir progressivement plus exigeantes, pour tenir compte, au profit de tous, du mécanisme d'amélioration du rendement selon une courbe d'apprentissage ainsi que cela a été évoqué plus haut.

Cela reviendrait notamment à définir, de façon très concrète, les comportements, fautes, manquements, déficiences de productivité ou de présence qui, étant contraires à l'intérêt de la collectivité nationale et aux exigences du socialisme, devraient être considérés, dans le cas du travailleur en cause, comme équivalents à la remise de sa démission.

Ne pas travailler pendant tout le temps qu'on doit à l'entreprise ou ne pas produire assez en quantité ou en qualité, c'est voler la collectivité nationale et le mal fait est bien plus grand que celui qui résulterait du vol, pénalement châtié, de quelques marchandises au rayon d'un grand magasin ; telle est la véritable dimension du problème et celui-ci semble d'une importance et d'une portée telles qu'on voit mal comment on pourrait l'abandonner entièrement à des commissions de discipline, celles-ci ne sont pas à l'abri de considérations subjectives ou de contexte local qui seraient susceptibles de négliger quelque peu l'intérêt national, car on doit être conscient que les membres de ces commissions ont, au contraire, une représentativité fractionnelle qui, étant partielle, peut facilement devenir partielle¹.

¹ Un texte pourrait contribuer à atténuer les dangers d'une telle situation en prescrivant les sanctions (le rôle de la Commission étant simplement de s'assurer de la matérialité des faits), y compris à l'égard des membres de la Commission, si celle-ci s'écartait de ses devoirs. On doit être conscient que l'ouvriérisme pourrait être une forme maligne d'infection de l'organisation socialiste des entreprises. Il convient au contraire d'insister sur l'importance de la responsabilité qui est confiée aux travailleurs au sein des organes de leurs entreprises et où ils représentent la collectivité nationale dans son ensemble.

C'est notamment pour prévenir des positions subjectives, qu'il serait souhaitable d'introduire dans la pratique de la gestion socialiste l'obligation de normes de production fondées sur des analyses scientifiques des tâches. Ce n'est qu'ainsi que la productivité deviendra autre chose qu'un thème de discours, de déclarations ou de résolutions et qu'elle entrera réellement dans les faits.

Or, sans productivité de haut niveau et de haute qualité, pas de développement économique, parce que le défaut de productivité signifie le gaspillage des investissements réalisés (ou en cours de réalisation) et des matières qui s'y transforment ; d'où, aussi, répercussions sur la monnaie.

C'est en tant que "collectif" que les travailleurs participent organiquement à la gestion de l'entreprise, laquelle appartient à la Nation et est donc constituée par des biens d'État comme le précise nettement le Code de la gestion socialiste.

C'est aussi, par conséquent, en tant que "collectif" qu'ils seraient tenus de la haute productivité et de la haute conscience professionnelle que requiert le fait de travailler non pas pour un patron mais pour le bien de tous.

Il en résulterait que toutes défaillances dans la présence au travail, dans la productivité, dans la qualité de la production ou dans l'exécution des tâches, de la part d'un membre individuel du "collectif", devraient être à la charge du "collectif", et non à la charge de la communauté nationale au travers de l'entreprise, quitte au "collectif" à décider des sanctions pécuniaires et autres qu'il estimerait devoir appliquer à l'égard du défaillant.

Il y a là tout un domaine d'actions à mettre en oeuvre comportant mieux l'idée de rémunérations collectives par équipe d'ouvriers et selon leur production, dans le cadre de chiffres globaux par segments de chaque unité. Il faut reconnaître qu'il s'agit là d'un problème que les autres régimes socialistes s'efforcent encore de résoudre en liant la productivité et la qualité du travail à un intéressement ; en effet, si une équipe d'ouvriers travaille très fort, tandis que d'autres flânent, que penseront les premiers quand ils constateront que la carence des autres a mis l'entreprise en pertes ?

Il ne faudra pas longtemps pour qu'ils s'alignent sur la production la plus faible.

Il y a également le problème de la qualité de la production, qui étend la responsabilité des travailleurs envers la communauté nationale à une responsabilité envers le citoyen individuel, en tant qu'acheteur de biens ou services produits par l'entreprise socialiste.

Le socialisme n'est que fonctionnarisation de l'économie si les manquements ne sont pas frappés de sanctions et si l'on ne donne pas au citoyen, dans des conditions de vérité à organiser, le pouvoir de constater le manquement, ce qui entraînerait la sanction. Beaucoup de choses pourraient changer à la fois dans les entreprises et les administrations par la seule concrétisation d'un tel système.

Il y a, certes, des modalités à étudier et il ne faut pas se cacher non plus que ce n'est que démocratie d'associer le citoyen au suivi et au contrôle de la gestion des affaires économiques de la Nation.

C'est pour répondre à toutes ces exigences, que le Ministère des Industries Légères fait élaborer un nouveau projet pour les rémunérations sur la base des dispositions du nouveau statut général du travailleur et qu'il a lancé, par ailleurs, un programme de travaux portant sur l'amélioration, la conception et la mise en place de systèmes de gestion, de normes d'organisation scientifique du travail pour les besoins de la conduite des activités des entreprises socialistes placées sous sa tutelle. Le contenu de ce programme ainsi que les mesures qu'il implique ont été exposés dans un document spécialement diffusé à cet effet.

La construction d'une société nouvelle ne se fait pas dans la facilité et, encore moins, en appliquant la politique de l'autruche. Le rôle des travailleurs ne peut être source de privilèges injustifiés.

En tout cas, il faut être bien conscient que plus on introduira de rigidités, de charges, de garanties de rémunération..., dans le fonctionnement des entreprises socialistes et dans leur adaptabilité à l'évolution de leur conjoncture sectorielle, plus on compliquera ou, plutôt, compromettra la maîtrise des mécanismes économiques et des facteurs d'évolution monétaire qui se situent chez elles.

F. FACTEURS D'INFLATION DUS A DES CHARGES ET SURCOUTS NON STRUCTURELS.

1. Effets inflationnistes, au niveau des entreprises socialistes, des impayés des Administrations.

C'est un vieux problème, mais on n'est sans doute pas toujours conscient qu'il a une portée monétaire, car les entreprises industrielles socialistes n'ont d'autre solution que d'emprunter en banque pour couvrir le trou que, sous l'angle financier, ces impayés créent chez elles et elles doivent en outre supporter de ce fait des intérêts débiteurs qui ne devraient pas leur incomber.

La loi de finances pour 1978 a prévu des dispositions destinées à faciliter le règlement de ces impayés.

Même si les procédures prévues débouchent sur un complet règlement, il restera que les entreprises ne seront pas indemnisées des intérêts bancaires qu'elles auront supportés jusqu'à apurement.

De toute façon, on peut déjà contester le bien-fondé de prescrire¹ que, s'il y a insuffisance de crédits pour des créances à la charge de l'Etat, le règlement à l'entreprise socialiste n'aura pas lieu d'office et l'entreprise devra attendre, soit qu'il y ait virement de crédits ou installation de crédits nouveaux, soit que les crédits pour l'année suivante soient mis en place.

Ce sont là des problèmes propres à l'Administration et ce n'est pas aux entreprises à être pénalisées, sans compter qu'on ne sache pas que des sanctions aient été prises à l'encontre des fonctionnaires originellement responsables des impayés.

¹ Par l'instruction F/DTCA/RC du 15 avril 1978 du Ministère des Finances, Direction du Trésor, du Crédit et des Assurances.

2. Effets inflationnistes résultant du mode d'application de la réglementation des prix.

On sait que la fixation des prix pouvant être pratiqués pour des produits et articles fabriqués et/ou commercialisés par des entreprises industrielles socialistes intervient par voie réglementaire.

Ces prix doivent être respectés et ne peuvent être modifiés sans nouvelle décision.

Or ces prix sont fixés de façon telle qu'ils mettent fréquemment les entreprises en pertes ; de plus, les délais requis pour leur révision sont tels que, de toute façon, des pertes sont enregistrées dans l'intervalle.

On fera ici référence aux cas du ciment et de l'acier dont les prix ont été maintenus pendant longtemps au dessous des prix de revient de leur fabrication sur place ou de leurs prix à l'importation, sans qu'une compensation fût accordée aux entreprises SNMC et SNS qui ont dû, de ce fait, subir des pertes considérables.

Les rapports élaborés à propos de la révision de ces prix comportent des chiffres qui sont suffisamment éloquents.

Par ailleurs, en ce qui concerne le secteur des briques et tuiles, des agglomérés, du plâtre, de la chaux vive et du béton, le rapport de la Banque Mondiale concernant la cimenterie de Saïda, quand elle était à l'état de projet, note que les pertes de la SNMC étaient imputables au maintien de prix de vente inférieurs aux coûts de production interne de la société (p. 5 du rapport).

Ce rapport signale, en outre (p. 8), que "*en 1975 par exemple, le budget de la société indique une perte nette de 397 millions de DA dont 310 millions de DA imputables aux importations. Cette perte représenterait 42 % du chiffre d'affaires*". En réalité, la perte en 1975 a été de 454 256 000 DA, portant le passif net de l'entreprise à quelques 600 millions de DA.

Ce qui est notable dans le témoignage de la Banque Mondiale, c'est que 78 % des pertes de la SNMC sont imputables aux importations ; ce n'est pas à la gestion industrielle que l'on peut attribuer ces pertes et l'on voit bien qu'il s'agit d'un problème de prix de vente par rapport aux coûts effectifs¹.

La perte ci-dessus a évidemment été financée par le crédit ; elle représente à elle seule 6,39 % de l'augmentation de la masse monétaire en 1975.

Cela traduit un effet inflationniste considérable pour un seul agent économique ; la réglementation des prix a donc bien joué un rôle sensible en la matière.

¹ C'est pourquoi d'ailleurs la Banque Mondiale, pour financer la cimenterie de Saïda, a demandé que le Gouvernement algérien s'engage à prendre les mesures nécessaires pour fixer les prix de la SNMC à un niveau couvrant le coût unitaire moyen, plus une marge destinée à couvrir le service de la dette.

On ne peut que regretter d'autant plus, finalement, que cette situation ait amplement servi à augmenter le bénéfice des trafiquants sur le marché noir du ciment et à leur créer une espèce de rente au détriment de la SNMC.

On pourrait citer aussi les conséquences des situations existantes en matière de prix pour les corps gras et pour le sucre, qui mettent la SOGEDIA en perte dans ces deux secteurs. C'est ainsi que, par exemple, pour le secteur "sucre", la perte de la SOGEDIA a atteint, en 1976, 30.825.377 DA pour une valeur ajoutée par elle de 44.378.327 DA ; ceci paraît montrer que les mesures citées ne prenaient pas en considération tous les éléments du problème.

Il faut d'ailleurs faire ressortir que l'établissement des prix a lieu sur base de chiffres et de prévisions émanant des entreprises productrices elles-mêmes et que les informations fournies sont loin d'être toujours correctes, de sorte qu'il faut reconnaître la part de responsabilité qui incombe à ces entreprises¹.

On comprend certes très bien le souci de maintenir les prix le plus bas possible pour préserver le pouvoir d'achat des masses populaires ; mais, si l'on veut imposer, en pleine connaissance de cause, des prix de vente inférieurs aux prix de revient, on devrait en couvrir les conséquences. Et, à supposer qu'on se soit trompé, à un moment donné, dans la fixation d'un prix, la rectification ne devrait en aucun cas être retardée.

Fixer ou maintenir, de propos délibéré, de tels prix de vente, sans compensation, a un quadruple effet pervers, en plus de l'effet inflationniste :

- tendance à l'augmentation de la consommation, car la barrière des prix ne joue plus quand les prix sont trop bas comme cela a été le cas pour le pain ;
- dans une situation de pénurie, approvisionnement et rentabilisation élevée d'un marché noir ;
- consommation pure et simple de la substance d'une entreprise nationale, qui est pourtant l'État, en l'absence d'une compensation adéquate pour la charge imposée à une entreprise par la fixation des prix ;
- violation du principe même de la gestion des entreprises socialistes, en rendant impossible le dégagement d'un surplus, dans lequel le collectif des travailleurs a droit à une part.

Objectera-t-on que l'industrie accuse des prix de revient trop élevés ?

En réalité, la question ne se pose pas en ces termes.

Ce qu'il faut se demander, c'est si, en fonction des surcoûts, surcharges et sujétions que subissent les entreprises socialistes, les résultats de leur gestion sont mauvais et leurs prix de revient sont exagérés.

L'objet du présent rapport est précisément de créer les conditions pour pouvoir porter des jugements équitables à ce sujet.

¹ Ceci met derechef en relief l'importance d'un enregistrement comptable correct, fournissant des chiffres fiables sur les données d'exploitation.

Mais on sait très bien à priori qu'on ne peut arriver à des prix de revient réduits :

- En Algérie comme partout ailleurs, aux premiers stades de l'industrialisation, si les handicaps connus et chiffrés de l'activité industrielle par rapport aux pays industrialisés ne font pas l'objet de compensations,
- si, en outre, par décision de principe, on charge les entreprises industrielles de frais financiers importants aux niveaux de l'investissement ainsi que de l'exploitation,
- si les installations que les entreprises doivent créer et prendre en charge comportent des logements, des bretelles routières, des raccordements etc. atteignant des sommes considérables qu'elles doivent couvrir par du crédit à intérêt d'abord et amortir par prix de revient ensuite,
- si elles doivent assumer un effort de formation coûteux allant jusqu'à se substituer à l'enseignement public dans certaines disciplines ou compenser certaines de ses insuffisances qualitatives.

Il ne faut pas oublier non plus qu'une comparaison directe des prix à l'importation et des prix de revient en Algérie n'est pas entièrement significative pour bien des articles, les prix pratiqués à l'exportation par les pays industrialisés sont inférieurs à ceux qu'ils appliquent chez eux.

On doit donc se méfier, en matière économique, de ce qui n'est qu'apparence. Ce n'est pas parce qu'actuellement il serait moins coûteux en termes financiers d'importer certains articles plutôt que de les fabriquer sur place que cela est vrai en termes économiques ; on a déjà soulevé ce problème plus haut en introduisant une notion spécifique de prix virtuel ; il est logique de penser que la rationalité économique doit avoir sa place en Algérie dans les décisions sur les prix. Il ne s'agit pas de défendre ici n'importe quels prix de revient et n'importe quels prix de vente pour la production intérieure ; au contraire, l'idée qui est partout sous-jacente dans le présent exposé est que, pour pouvoir juger la gestion industrielle, il faut la ramener à la rationalité économique et au réalisme.

3. Effet inflationniste des coûts de la construction.

Les coûts excessifs de la construction en Algérie, depuis l'indépendance, sont bien connus.

Ce secteur, quelle que soit la structure dont il relève, est facteur d'inflation par les surpris qu'il applique et qui résultent d'ailleurs, pour une bonne part, également d'une organisation et d'une gestion déficiente des chantiers. C'est un secteur où la pénurie de cadres techniques de chantier paraît considérable et où même le personnel d'exécution semble ne pas exister en nombre suffisant.

Il est bien évident que des prix de construction dont il semble acquis qu'ils atteignent au moins le double des prix pratiqués ailleurs, ont directement un effet inflationniste.

Un autre mécanisme par lequel s'insère une augmentation des coûts est constitué, quand il s'agit de la réalisation de projets, par les retards dans l'exécution des travaux de génie civil, qui bouleversent tous les plannings d'ensemble ; on y reviendra dans le cadre plus général des retards de toutes sortes auxquels se heurtent les entreprises socialistes.

Un autre aspect, tout aussi important, des prix élevés à la construction, est l'entrave qu'ils constituent à l'égard de l'habitat, qui est devenu un problème social de première importance.

Il faut bien se dire que, si la construction coûte deux fois trop cher, on ne peut réaliser que la moitié des logements qu'on aurait pu ériger si les prix avaient été normaux.

On doit également remarquer que les méthodes de construction qui ne permettent pas, là où ce serait possible, d'associer le destinataire du logement et sa famille aux travaux pour la part qui n'exige pas de qualification particulière, sont propres aussi à maintenir l'enchérissement, encore que le problème puisse ne pas être aussi simple qu'il n'y paraît à première vue.

Il est enfin une observation qu'il s'impose de faire à l'égard du recours à l'étranger pour la construction de logements.

Des logements ne sont qu'indirectement productifs ; ils ne constituent pas des instruments de production par eux-mêmes.

Par contre, leur érection est grosse créatrice d'emplois et suscite des effets multiplicateurs par utilisation extensive des facteurs intérieurs.

Tout large recours à l'extérieur se répercutera donc nécessairement sur l'économie, avec la conséquence que le coût réel de la construction sera plus élevé, en termes économiques, qu'il ne semblera en coûts nominaux car la valeur économique d'un dinar qui, dépensé à l'étranger, ne suscite pas d'effet multiplicateur interne est sensiblement plus élevée que celle d'un dinar ayant des effets multiplicateurs. C'est dire tout l'intérêt qu'il y a à encourager la constitution et la multiplication de moyens de réalisation nationaux car le coût de ces moyens, même s'il est plus élevé relativement à celui des moyens amenés de l'étranger, revient moins cher, économiquement, au pays.

4. Effets inflationnistes du coût des transports.

Il apparaît que les coûts des transports sont très lourds et prennent une place disproportionnée dans les prix, ce qui exerce automatiquement un effet inflationniste.

a/ - Les transports maritimes assurés par la CNAN.

Ces transports maritimes semblent avoir lieu à des frets de conférence, sans ristourne de fin d'année sur le total des frets payés.

Il est certes impératif de réserver nos transports maritimes à la CNAN et il est normal que celle-ci publie des taux de fret égaux à ceux des armements de ligne (bien que ceux-ci appliquent parfois, en sous-main, des taux inférieurs).

Mais le corollaire devrait être que le principe d'une équitable ristourne sous forme de prime de fidélité de fin d'année à nos entreprises nationales devrait être retenu et généralisé, comme cela se fait dans les autres pays.

Par ailleurs, la règle devrait être que la CNAN n'applique pas des taux de frêt supérieurs aux taux des autres compagnies car, au contraire des entreprises ici, son exploitation a lieu dans les mêmes conditions que celles de ses concurrents.

Des entreprises industrielles socialistes ont également relevé que la CNAN ne se conformait pas aux dates de départ des ports étrangers qu'elle avait elle-même indiquées, de sorte que des litiges surgissaient avec les fournisseurs qui avaient respecté les instructions d'acheminement qui leur avaient été passées sur base des renseignements obtenus de la CNAN.

b/ - Les transports maritimes pour les biens d'équipement venant de l'étranger et entrant dans la construction d'usines en vertu de contrats "clefs en main" ou "produit en main"

Il semble que nous aurions intérêt à convenir contractuellement que l'entreprise algérienne traitera le transport pour compte du co-contractant et en supportera le coût.

Les co-contractants incluent en effet dans leurs prix, pour le transport, des montants qui, d'après ce qu'on a appris, comportent des marges de sécurité revenant parfois à doubler le coût effectif du transport.

c/ - Les frais portuaires

Le total de ces frais atteint des montants économiquement alarmants ; un rapport établi sur le prix du ciment le montre amplement.

Par ailleurs, la mensualisation des rémunérations des dockers ne semble pas donner les résultats escomptés.

Elle aurait dû le permettre pourtant dans la mesure où, dans une optique véritablement socialiste, une rémunération fixe devrait couvrir le fait d'assurer intégralement un service donné et non un nombre limité d'heures de travail, de sorte que, si le service n'est pas fait, il incombe en principe aux intéressés d'activer les cadences de travail et d'assurer de plus longues prestations chaque fois que cela est nécessaire, des primes pouvant être prévues lorsque le rendement dépasse des normes fixées par référence au rendement dans les ports où déchargement et chargement sont le plus économiques. Il semble bien, en effet, que les frais de main-d'œuvre soient devenus excessifs par rapports à d'autres ports, dans le cadre des grosses différences de frais portuaires relevées par la Banque Mondiale.

La normalisation d'une telle situation pourrait se placer sur une base contractuelle, dans le cadre d'une organisation plus poussée des rapports et des responsabilités socialistes au sein des entreprises.

On relèvera aussi le grand nombre de bateaux qui, notamment à Alger, attendent d'accoster pour décharger ; de la dizaine anciennement, leur nombre est passé très habituellement à la trentaine.

Le coût pour l'Algérie d'un tel état de choses est certainement considérable.

D'après des informations recueillies à l'étranger, il y aurait même là une espèce de spéculation de la part des armateurs, qui, du fait du marché déprimé des transports maritimes, trouvent intérêt à prendre des chargements, même à fret plus bas, sur l'Algérie puisque le bateau devra attendre avant d'être déchargé, ce qui donnera ouverture à des "surestaries" ¹.

Par ailleurs, les entreprises industrielles socialistes ont également fait état que les difficultés rencontrées dans le dédouanement rapide des arrivées de marchandises au port d'Alger entraînent également un transport d'office, sans précautions, des marchandises sur l'aire de Dar-El-Beida. Il n'y a pas seulement les frais (1 000 DA) que l'Office National des Ports facture à ce sujet, il y a surtout les dommages subis par les marchandises.

d/ - Les transports routiers.

La S.N.T.R. a certes ses problèmes ; on estime cependant généralement parmi les entreprises industrielles socialistes que les prix qu'elle pratique sont exagérément élevés.

On va en donner un exemple qui a été cité par la SOGEDIA à fin 1977.

Le prix moyen du transport par camion de 20 T était en moyenne de 22 DA la tonne kilométrique en passant par la S.N.T.R.

Or la SOGEDIA a calculé qu'il lui serait possible d'assurer elle-même le transport par camions de 20 T à un coût qui n'atteindrait pas 2 DA la tonne kilométrique.

Même si l'on met en question l'exactitude du calcul de ce coût par la SOGEDIA et que, par prudence, on le quintuple, il resterait encore que la S.N.T.R. appliquerait en l'occurrence un prix de l'ordre du double de celui qu'enregistrerait la SOGEDIA en effectuant elle-même ses transports.

Un autre exemple (qu'on ne pourrait raisonnablement contester puisqu'il a été relevé par la Banque Mondiale lorsqu'elle a étudié le projet de cimenterie de Saïda) est que, sur base d'une analyse financière à laquelle il avait été procédé, la S.N.M.C. pourrait exploiter une flotte de camions à un coût total par T/km inférieur de 15 % au tarif pratiqué à l'époque (1975) par la S.N.T.R. (alors que pourtant la S.N.M.C. ne pourrait s'assurer habituellement du fret de retour).

Une analyse approfondie des données de coût des transports routiers ici serait sans doute opportune puisque la même étude de la Banque Mondiale signale que le transport routier du ciment est deux fois plus onéreux que le transport par fer, ce qui n'est guère conforme à l'expérience des

¹ Si le Nigéria est un pays avec lequel une telle spéculation reste possible dans des conditions plus exorbitantes d'ailleurs qu'à l'égard de l'Algérie, la situation a changé du tout au tout en Iran et en Arabie Séoudite, dont les ports ont maintenant une capacité devenue même excessive cela expliquerait l'intérêt porté à l'Algérie par les armateurs étrangers et met en évidence l'urgente nécessité d'augmenter la capacité portuaire du pays par la construction de nouveaux ports et l'élargissement de la capacité d'accueil des anciens.

pays européens d'une part, mais qui a proportionnellement de plus fortes incidences ici en raison de l'étroitesse du réseau ferroviaire d'autre part.

e/ - Les transports par chemin de fer.

La situation financière de la S.N.T.F. n'a guère été brillante depuis l'indépendance et des subventions sont annuellement attribuées à cette entreprise par le budget de l'Etat (au budget du Ministère des Transports pour 1978, les contributions conventionnelles en faveur de la S.N.T.F. se montent à 90 millions de DA).

Les différences dont souffrent cette entreprise semblent prendre maintenant un caractère chronique et même structurel. Au lendemain du 19 Juin 1965, nos chemins de fer évoquaient, comme cause de leur déficit, l'insuffisance de l'offre de marchandises à transporter. Aujourd'hui, ils se déclarent incapables d'assurer le transport que les entreprises leur demandent d'effectuer et, pourtant, leur déficit persiste.

Des charges importantes pèsent, sans doute, sur la gestion de la S.N.T.F. et ce n'est pas ici l'endroit de discuter ce point, sauf pour observer que, à défaut d'une ré-équilibrage, il est en tout cas important que des charges trop élevées ne soient pas répercutées sur les usagers appartenant au secteur productif. Or, comme des entreprises industrielles socialistes se plaignent des tarifs de la S.N.T.F., il y a là un état de choses à clarifier.

f/ - Conclusion d'ensemble.

Finalement, c'est bien l'ensemble des prix de revient et des tarifs de transport par tous modes qui appelle une analyse en profondeur, avec comparaison avec les taux et les règles de tarification appliqués en d'autres pays.

En effet, toute surcharge dans le prix des transports a un effet cumulatif en ce sens qu'elle se répète à tous les stades d'installation, de transformation ou de valorisation industrielles et sur tous les éléments matériels du coût des projets et des prix de revient d'exploitation, pour intervenir enfin à nouveau dans la détermination des prix de vente.

C'est pourquoi les politiques anti-inflationnistes engagées à divers moments dans le passé en beaucoup de pays, ont comporté de façon très générale des mesures de blocage des prix des transports, même quand elles avaient pour conséquence d'affecter les conditions économiques de l'activité de ce secteur.

Certes, la tarification des transports doit se faire au niveau du Gouvernement comme pour le reste des autres tarifs et des prix, afin que les décisions à ce sujet se situent dans une vision d'ensemble de caractère national.

Mais ce qui est en vue ici a également une autre dimension ; il s'agit non pas de léser les entreprises en question par des blocages de prix, mais de s'assurer (comme on cherche à le faire

pour l'industrie) que leur activité s'exerce avec un haut niveau de productivité, de nature souhaitablement à se traduire par des tarifs modérés.

Ici, aussi, notre socialisme doit exprimer sa qualité, en se situant dans la rationalité économique et en trouvant, dans le personnel de ces entreprises, le sens des responsabilités et le souci de l'intérêt national sans lesquels une appartenance à une entreprise socialiste devient un privilège.

Encore faut-il que, dans ce secteur aussi, soit réglé le problèmes des structures financières et des modes et charges de financement, dont il a été largement traité dans le Volume I^{er} du présent rapport en ce qui concerne l'industrie manufacturière, car ce problème fausse tout et existe dans toutes les entreprises socialistes, y compris celles du secteur des transports.

5. Effets inflationnistes dus à des délais et retards administratifs et financiers.

Les entreprises font état de multiples retards administratifs et financiers (qui, en se cumulant, peuvent atteindre des années), qui bloquent ou entravent la réalisation des projets et qui en aggravent considérablement les coûts ces retards se présentent notamment :

- dans l'individualisation des projets,
- dans l'approbation des contrats avec les fournisseurs,
- dans l'approbation des plans de financement,
- dans la disponibilité en temps voulu des prêts d'investissement,
- dans la disposition des terrains devant servir de site pour l'usine à construire,
- dans l'acceptation de la ré-évaluation des projets,
- dans le dédouanement de l'équipement.

Il peut, peut-être, paraître paradoxal de parler d'effets inflationnistes dus à des délais et retards administratifs. Ce n'est pourtant que la stricte réalité et c'est sans doute un aspect qui est trop facilement perdu de vue au sein des administrations et institutions financières, puisqu'il semble notamment, en effet, que, pour ne pas excéder une enveloppe annuelle de financement d'investissements, on retarde parfois le propos délibéré les déboursements sur des prêts antérieurement accordés pour des projets en cours de réalisation¹.

Les effets inflationnistes de tous délais et retards dans l'exécution de projets sont particulièrement pernicieux en ce qu'ils se manifestent à trois niveaux :

a/ - au niveau des coûts

- l'allongement de la durée de réalisation d'un projet allonge aussi la période durant laquelle l'entreprise doit supporter des frais généraux afférents au projet,

¹ On ne peut pourtant pas dire que le problème n'est pas connu depuis longtemps. Un document ancien du CNES ne comportait-il pas le paragraphe ci-après : "Un retard de 12 mois pour un investissement global annuel de 4 milliards de DA entraîne un surcoût total de 1,5 milliards de DA, dont le tiers est constitué par le manque à gagner, le reste provenant des augmentations de frais de chantier, des variations de prix, des frais financiers des crédits intercalaires, des coûts du personnel etc."

- de même, des frais de chantier et des frais de contrôle de l'exécution de l'investissement sont à supporter pour une période plus longue,
- concurrentement, le titulaire du marché réclame des sommes supplémentaires car, pour lui aussi, l'allongement de la période de réalisation du projet implique une augmentation de ses dépenses sur place par rapport à ce qu'il avait pris en compte sur base du planning initialement convenu,
- l'allongement en question ne se limite pas à la totalisation des délais ou retards enregistrés, car le planning d'un projet comporte un certain agencement dans le temps, les uns par rapport aux autres, des différents éléments du travail ; si le planning est dérangé pour un élément, il est rarement possible de se borner à décaler les autres d'une période identique,
- les fournisseurs ont programmé leurs interventions et, si le programme ne peut être suivi, ils abordent un autre travail dont il faut attendre l'achèvement pour que notre projet soit repris, ce qui, par exemple, dans le cas d'un échangeur d'usine de liquéfaction, a signifié un délai additionnel de 18 mois,
- on a formé du personnel pour la date prévue de mise en route et il faut payer ce personnel inoccupé pendant la durée totale du retard ; un exemple très marquant dans ce sens fut le complexe lainier de Tiaret,
- on devra parfois supporter l'emmagasiner d'un équipement disponible à la date prévue¹, mais qui ne peut être mis en oeuvre du fait du retard ; il est même déjà arrivé que la première chose à faire ensuite était de traiter contre la rouille le matériel qui avait dû longtemps attendre sur chantier,
- plus long délai de réalisation de l'investissement signifie aussi un prix plus élevé à payer du fait du jeu des clauses d'indexation dans les contrats avec l'entrepreneur général,
- ce phénomène d'augmentation des prix du fait du retard joue aussi pour les dépenses que l'entreprise elle-même supporte localement pour le projet, ou pour les travaux dont elle a chargé des entrepreneurs sur place,
- la période pendant laquelle courent les intérêts intercalaires à capitaliser dans le coût de l'investissement, est également prolongée,
- l'apparition d'un cash flow (même s'il se limite à l'amortissement suscité par la mise en activité du projet) est retardée, de sorte que les moyens de respecter le programme de remboursement prévu pour les emprunts ne sont plus dégagés selon le calendrier prospectivement défini ; il faudra par conséquent faire appel à d'autres ressources, C'est-à-dire, en règle générale, recourir au crédit, ce qui va en fait prolonger la durée de l'endettement et augmenter corrélativement les charges financières de l'entreprise.

b/ - au niveau monétaire

- l'allongement de l'endettement par un relais de crédit se répercute nécessairement sur la situation monétaire,
- si l'endettement relayé était constitué par un crédit extérieur, le relais implique un glissement, parmi les contreparties des disponibilités monétaires, du poste des avoirs extérieurs (qui diminuent du fait du paiement) au poste de crédits à l'économie (qui augmentent du fait du crédit-relais),

¹ On peut citer le cas extrême de l'usine textile de lavage d'El Mathen, où les péripéties pour disposer du terrain ont fait que le matériel est arrivé alors que les travaux n'étaient pas encore commencés et que ce matériel a dû être entreposé.

- s'il s'agissait d'un crédit interne, la résorption monétaire qui devait résulter des échéances qu'il a fallu relayer, ne se produit pas.

c/ - au niveau économique, en termes réels

- les flux en termes réels de produits nouvellement fabriqués apparaissent avec retard par rapport aux prévisions et ne sont donc pas disponibles pour absorber du pouvoir d'achat, ce qui empêche l'effet déflatoire prévu de se produire,
- la fabrication pour laquelle le projet a été réalisé a été habituellement conçue en liaison avec d'autres productions en aval ou en amont et les retards rompent les liaisons temporelles avec ces autres projets, dont ils affectent soit l'approvisionnement soit les débouchés, ajoutant ainsi un élément nouveau de désarticulation économique ou un facteur additionnel de rigidité faisant obstacle aux ajustements entre flux monétaires et flux réels, indépendamment des incidences économiques soit d'une utilisation insuffisante de capacités de production, soit de l'obligation de recourir à des importations de substitution en provenance de l'étranger.

Quel est l'effet cumulé de tous ces facteurs en termes de coûts ? Ils sont difficilement calculables in globo car ils jouent avec plus ou moins d'intensité selon les projets.

Il est en tout cas un fait ; c'est qu'un retard de 12 mois dans l'exécution d'un projet n'est plus maintenant considéré comme un vrai retard ; on estime généralement que c'est simplement un "délai" normal dont on se féliciterait même s'il pouvait devenir habituel, car on cite parfois des retards de quatre ans.

Or un retard de 12 mois entraîne facilement un surcoût de l'ordre de 25 à 35 % qui a évidemment des conséquences monétaires à la fois immédiates et différées (il faudra amortir ces surcoûts), sans compter les préjudices d'ordre économique évoqués plus haut.

Mais, de plus, il faut ajouter que ce taux de 25 à 35 % joue, pour l'essentiel, à intérêts composés, ce qui a des conséquences financières redoutables, puisque l'on sait par expérience que les retards habituels dépassent une année.

En outre, pour avoir la perspective d'ensemble, on doit tenir compte aussi que, comme on l'a montré dans le Volume I^{er} du présent rapport, le coût d'un projet, abstraction faite de tout retard d'exécution, est déjà de l'ordre du double du prix d'une même réalisation en Europe.

On se trouve réellement en face d'un problème majeur, au plan général comme au plan monétaire.

Quand un investissement coûte trois ou même quatre fois ce qu'il aurait exigé si sa réalisation avait eu lieu selon sa programmation initiale, il n'y a pas besoin de commentaires pour faire ressortir que cela a des effets inflationnistes tant immédiats que différés.

En face d'une telle situation, des voix s'entendent qui recommandent de ralentir l'exécution des investissements industriels.

N'est-ce pas plutôt analyser les retards et les mesures à prendre pour éliminer ceux qui peuvent l'être, qu'il faudrait faire ? Ne ressent-on pas aussi que les fonctionnaires qui, à quelque titre que ce soit, interviennent dans le processus d'investissement sont impérativement tenus en conscience d'une particulière diligence qui n'est pas enserrée dans des prestations "dites normales" de travail.

On aurait pu introduire dans le présent titre (et on y avait effectivement pensé) un point qui aurait été intitulé "*le temps comme facteur d'inflation*" tant on trouve souvent et un peu partout une méconnaissance de la dimension économique et financière du facteur "temps" dans le déroulement de la vie nationale¹ et dans l'exécution de la politique de développement.

On y reviendra sur un plan pratique au Volume 3 du présent rapport.

Mais ne conviendrait-il pas de dire dès à présent que, si le rythme d'industrialisation est évidemment une décision qui relève des Responsables de la Nation, on doit être en garde contre toute mesure qui aurait pour but ou pour conséquence de retarder l'achèvement de projets dont l'exécution a commencé ou d'empêcher des projets non encore engagés mais qui complètent en aval ou en amont des projets terminés ou en cours, de façon telle que, sans ces nouvelles réalisations, l'outil dont on disposerait perdrait une grosse partie de son intérêt économique. C'est la conclusion directe de ce qui a été dit plus haut.

G. EFFETS INFLATIONNISTES ENGENDRES PAR DES MESURES FINANCIERES ET FISCALES.

1. Le prélèvement d'impôts sur les BIC à des entreprises socialistes déficitaires.

C'est un mécanisme qui résulte de la taxation aux BIC par unité de production et non pour l'ensemble de l'entreprise.

On saisit très bien le raisonnement fiscal qui sous-entend une telle mesure : chaque entreprise industrielle socialiste couvre tout un secteur et groupe des unités de production qui, avant les nationalisations, les reprises contractuelles et les intégrations systématiques, avaient souvent leur individualité juridique propre et constituaient donc des contribuables distincts ; ce serait par conséquent léser les intérêts du Trésor que d'asseoir la taxation sur les résultats consolidés.

On peut même prolonger le raisonnement sur un autre plan et dire que, puisque maintenant les résultats des entreprises socialistes se distribuent par unité de production, il est normal de prélever l'impôt de la même manière afin, à tout le moins, de déterminer exactement les montants soumis à distribution dans les diverses unités.

¹ On pourrait citer dans cet ordre d'idées les entraves à l'activité économique et à l'action administrative que constituent à Alger la négligence et le laisser-aller de standardistes dans certains ministères et certaines entreprises. Il n'y a pas besoin d'explications à ce sujet car tout le monde en souffre.

Cette logique n'est cependant pas sans défaut ; elle répond foncièrement à une conception purement fiscale d'une part et statique, d'autre part, d'un département des finances d'un pays d'économie libérale, davantage qu'à une conception socialiste plaçant les responsabilités financières dans un cadre de responsabilités économiques couvrant toute l'économie nationale et, spécialement, le secteur socialiste. Il ne faut pas négliger en effet que les entreprises industrielles socialistes sont les instruments de l'Etat pour l'exécution des objectifs de la révolution industrielle dont la Charte Nationale fait un des grands axes de l'édification du socialisme algérien. or, ce rôle d'instrument de la révolution industrielle signifie concrètement que les entreprises industrielles socialistes groupent des unités ou des segments d'unités se trouvant à divers stades :

- unités en exploitation courante,
- unités en cours de création,
- unités en cours d'essais,
- unités en rodage,
- unités en cours de montée en cadence,
- unités en cours d'extension,
- unités dont les équipements sont vieillis ou/et qu'il faudra ré-équiper.

Les unités qui sont au stade de la production normale ne constituent qu'une partie limitée de l'organisation de chacune des entreprises industrielles socialistes ; les autres unités de ces entreprises ne sont pas encore (ou ne sont plus) au stade de l'exploitation bénéficiaire.

Cette espèce de déséquilibre entre unités dégageant des surplus par rapport aux autres unités de la même entreprise, est le résultat d'une politique délibérée d'industrialisation rapide, voulue par le Pouvoir Révolutionnaire, dont les entreprises ne sont que les agents d'exécution ; l'idée était de créer une synergie entre projets à divers stades, au sein d'une même entité, par la combinaison des moyens techniques, humains et financiers ainsi que des expériences déjà faites, le tout s'étayant mutuellement pour faire bénéficier au fur et à mesure les projets nouveaux des acquis des réalisations antérieures. C'est une idée analogue que, après un demi-siècle d'expériences de tous ordres qui n'ont eu que des résultats mitigés, l'URSS a finalement adoptée en 1965 et mise progressivement en application par la création de groupements industriels réunissant des entreprises antérieurement séparées.

Une telle idée est saine en ce qu'elle exprime une conception d'auto-développement et d'auto-perfectionnement sectoriels dans le respect des objectifs planifiés d'investissement et de production industriels.

Les ressources fournies par les unités déjà rentables peuvent ainsi aider à supporter celles qui ne le sont pas encore ; c'est un processus normal, puisqu'un projet industriel, selon sa complexité, n'est pas rentable au cours des trois à six années suivant son achèvement, ce qui est vrai dans les pays industrialisés, mais l'est bien davantage dans un pays sous-développé et encore plus en Algérie en raison des handicaps relevés antérieurement et du mode de financement des projets.

Encore faut-il, dans l'application, respecter la logique d'ensemble du système et c'est ce qui n'a pas été fait.

Alors que les entreprises socialistes¹ sont, au vœu de la Charte, les instruments d'exécution de la politique de l'Etat, comment peut-on justifier de leur laisser les pertes qui résultent de la réalisation d'investissements décidés par la planification centralisée et qui sont l'accompagnement normal de cette réalisation jusqu'à l'arrivée de la production à des conditions de croisière, tandis qu'on taxe les quelques profits des unités entrées en rentabilité ?

Autre chose serait si l'État versait aux entreprises les pertes de démarrage des projets, comme la Banque Mondiale l'a d'ailleurs demandé pour la cimenterie de Saïda (ceci n'étant cité que parce qu'il peut être à nouveau utile ici de recourir à un témoignage qu'on ne peut contester en matière industrielle dans le Tiers-Monde) et comme cela se pratique dans les pays socialistes de l'Europe de l'Est. Mais l'État ne couvre pas ces pertes et il les a même alourdies par des charges financières durant l'exécution et la montée en cadence de projets dont il a décidé qu'ils devaient se réaliser à 100 % par le crédit.

Qu'en outre, il enlève la possibilité de couvrir ces pertes par les profits réalisés dans la même entreprise ne peut que conduire à s'interroger si, finalement, ce n'est pas l'option algérienne d'organisation des secteurs de l'économie qui est visée ou qui, en tout cas, est mise en question.

Le système revient en effet à enfoncer financièrement les entreprises en leur laissant des pertes inévitables de démarrage, tandis qu'on taxe les bénéfiques des unités en fonctionnement normal², les pertes étant le plus souvent considérablement plus élevées que les bénéfiques ainsi qu'on le verra ci-après pour l'exercice 1975 par la liste des entreprises industrielles socialistes qui ont payé un impôt sur les BIC bien qu'elles fussent en pertes

<u>Noms des entreprises</u>		<u>Perte de l'exercice 1975</u>
SNMC	DA	454 256 000
SONIC	DA	91 750 000
SONACOME	DA	20 581 000
SNIC	DA	573 000
SN METAL	DA	45 971 000
SNLB	DA	1 852 000
SNTA	DA	16 343 000
SOGEDIA	DA	72 630 000
SONATRACH	DA	379 635 000

¹ Il serait sans doute utile, en application de la Charte Nationale, de transférer progressivement dans des entreprises industrielles et agricoles socialistes les fonctionnaires de tous niveaux des administrations et institutions financières qui n'ont pas vécu pratiquement une gestion d'entreprise et de les affecter à des tâches concrètes sur le terrain comme le dit la Charte, leur efficacité et leurs résultats dans ces fonctions devant conditionner leur admissibilité ultérieure à trouver ou retrouver, à l'échelon des directions centrales, des postes de responsabilité qu'ils seraient alors vraisemblablement mieux préparés à occuper.

² On sait qu'il faut en principe plus de trois années d'activité pour qu'une réalisation industrielle manufacturière entre en rentabilité dans les conditions algériennes de l'investissement et de l'exploitation. Aussi peut-on se demander quelle est la portée de l'article 42 de la loi de finances pour 1978 exonérant les unités d'entreprises socialistes de l'impôt sur les BIC pendant les trois premières années de leur activité.

Or, il ne faut pas oublier que ces entreprises sont bancairement endettées et que le paiement d'impôts alors qu'elles sont en pertes, implique directement le recours au crédit bancaire, ce qui est inflationniste puisque c'est créer de la monnaie en représentation de pertes.

Mais cet effet inflationniste est encore renforcé par le fait que les sommes prélevées au titre de bénéfices inexistants au niveau d'ensemble de l'entreprise, ont alimenté le budget ; au plan macro-économique, c'est comme si l'État avait emprunté en banque pour financer le budget, ce qui nous situe immédiatement dans le cadre du multiplicateur keynésien et qui, dans un pays sous-développé et dans la mesure où la contrepartie du financement n'est pas la création de moyens de production, prolonge et amplifie l'effet initial en un mouvement en spirale dont on connaît suffisamment les conséquences monétaires et qui est relancé chaque année puisque le même mécanisme de taxation se répète.

Il y a donc là un mécanisme inflationniste particulièrement pernicieux.

2. La contribution spéciale des entreprises au budget de l'État.

Le prélèvement de cette contribution a été suspendu pour 1976, puis les dispositions légales l'instaurant ont été abrogées par la loi de finances pour 1978 ; il ne faut pas négliger cependant qu'au moment où la mesure de suspension a été prise, on a concurremment introduit la majoration de 50 à 60 % du taux de l'impôt sur les BIC des entreprises socialistes, ce qui revenait en tout ou en partie à reprendre d'une main ce que l'on donnait de l'autre ; la loi de finances pour 1978 n'a pas rapporté cette majoration, de sorte que sa portée est sensiblement moindre qu'il n'y paraît à première vue et elle a même majoré à 70 % le taux de l'impôt direct sur le transport par canalisation des hydrocarbures liquides ou gazeux.

Il reste que le prélèvement de la contribution en question a eu lieu pendant 7 ans et a entraîné une ponction¹ de 6,31 milliards de DA, essentiellement sur les entreprises de tous les secteurs et pas seulement du secteur industriel. Les conditions dans lesquelles le présent rapport est rédigé, n'ont pas permis de connaître la décomposition sectorielle dudit montant.

Mais cela n'est même pas nécessaire dans une première approche des conséquences monétaires d'un tel prélèvement en faveur du budget.

Dans l'hypothèse la plus favorable où la contribution en question aurait, dans tous les cas, laissé les entreprises en cause en situation bénéficiaire après imputation des impôts sur les BIC et de la contribution spéciale, la situation se raisonne comme suit :

- si le prélèvement n'avait pas eu lieu, les montants qui y correspondent seraient restés entre les mains des entreprises et leur auraient permis à due concurrence soit le remboursement d'un endettement soit un financement d'éléments d'actif sans emprunt, soit l'un et l'autre pour partie. L'effet aurait donc été déflatatoire au niveau de l'ensemble de l'économie ;

¹ Chiffre établi d'après l'annexe statistique du Mémorandum du 25 Janvier 1977 de la Banque Mondiale sur la situation et les perspectives économiques de l'Algérie.

- au lieu d'exercer cet effet déflatoire, le montant total de 6,31 milliards de DA a été transféré à l'État, dont le budget induit des distributions de revenus qui ont les conséquences expansionnistes que l'on sait ;
- or, du moins en ce qui concerne les entreprises industrielles, leurs investissements sont planifiés ; qu'on ait effectué sur leurs moyens une ponction supplémentaire sous forme de contribution spéciale au budget de l'État n'a eu en principe aucun effet sur leurs investissements, lesquels n'ont pas été diminués à concurrence de ladite ponction.

Cela signifie que, à hauteur des contributions spéciales au budget de l'État prélevées effectivement sur des bénéfiques, le montant correspondant a induit des dépenses de même importance par l'État, tandis que les entreprises industrielles socialistes en faisaient autant de toute manière dans le cadre de leurs investissements planifiés.

Mais on doit maintenant relever que la contribution spéciale a été exigée d'entreprises industrielles en pertes des exemples ont été cités antérieurement.

Les conséquences relevées ci-dessus s'aggravent alors dans le sens indiqué plus haut en matière d'impôts sur les BIC prélevés à des entreprises déficitaires.

3. Le dépôt au Trésor du montant des amortissements des entreprises socialistes.

La prise d'une telle mesure entraînait des effets directement inflationnistes, qui ont été renforcés par le caractère sommaire du texte qui l'a prescrite et par l'application techniquement contestable qui en a été faite au départ.

D'abord, parmi les amortissements, il fallait distinguer l'amortissement de frais d'établissement et autres non-valeurs de l'espèce, quel que fût le nom qu'ils eussent reçu. Cet amortissement correspondait à la répartition sur plusieurs exercices de la charge que ces non-valeurs représentaient ; autrement dit, au lieu de prendre ces frais en charge en une fois au compte de résultats qui en aurait été trop fortement affecté, on les imputait progressivement aux résultats de plusieurs années à venir il s'agissait simplement d'une perte à prise en charge différée ; son amortissement représentait ainsi la prise en charge partielle d'une perte bien antérieure et non un amortissement destiné à reconstituer un équipement.

On n'a pas tenu compte de cette distinction, ce qui a donné à croire que la différence entre amortir une perte ou non-valeur et amortir un bien n'était pas exactement connue par les initiateurs de la mesure.

Plus grave dans la généralité de ses effets sans doute, a été le fait qu'on avait perdu de vue que les entreprises industrielles socialistes avaient conclu antérieurement, de la façon la plus orthodoxe du monde, des emprunts à moyen terme sur base du cash flow à provenir des amortissements industriels ; ceux-ci avaient donc déjà leur utilisation et n'étaient plus disponibles pour versement au Trésor.

Il y avait en outre le cas des entreprises en pertes ; le cash flow provenant des amortissements était, par définition, diminué du montant des pertes et, souvent, absorbé par lui.

Nonobstant ce qui précède, il a fallu opérer le dépôt des amortissements au Trésor, encore que les erreurs financières que la mesure comportait, eussent été pourtant à l'époque, exposées en détail et en termes exclusivement techniques.

On est bien forcé de mentionner ici que le Ministère des Finances passa des instructions aux banques nationales tant de consentir des découverts aux entreprises pour qu'elles puissent effectuer le versement que de revoir les plans de trésorerie et de crédit des entreprises pour y introduire le versement en question¹.

On a ainsi organisé un mécanisme directement inflationniste ; faire accorder du crédit par les banques aux entreprises afin qu'elles mettent des fonds à la disposition du Trésor ; au plan macro-économique, c'est comme si celui-ci avait lui-même emprunté en banque.

On sait que l'obligation de versement des amortissements au Trésor est suspendue depuis 1976. On comprend bien pourquoi : sans cela, les entreprises auraient été dans l'impossibilité d'honorer les échéances subséquentes de leurs emprunts auprès des banques et auprès du Trésor, ce qui était déjà le cas à l'égard de ce dernier.

La loi de finances pour 1978 a enfin abrogé les dispositions en question.

Qu'il ait fallu 10 ans pour mettre fin à une incohérence financière qui avait pourtant été suffisamment mise en relief, ne peut constituer qu'un motif de réflexion au sujet des intentions ou de la compétence des experts de l'administration qui était en cause en l'espèce.

En effet, si l'on hausse le débat, il faut bien relever que notre cadre législatif et réglementaire a comporté concurremment pendant tant d'années des dispositions absolument incompatibles en technique financière :

- financement des investissements à 100 % par des crédits,
- dépôt obligatoire au Trésor des amortissements qui, dans les circonstances les plus favorables, constituaient l'essentiel du cash flow pouvant seul permettre les remboursements sur ces crédits.

¹ En effet, l'instruction n° 138/F/DTC du 9 Août 1971 du Ministère des Finances aux banques nationales au sujet du dépôt des amortissements, précisait à propos des entreprises dont la situation était de ce fait déséquilibrée : "*Par ailleurs, pour le cas où la situation de trésorerie de ces entreprises risquerait d'être déséquilibrée, vous voudrez bien prendre toutes les dispositions nécessaires afin de leur attribuer les crédits à court terme que justifie leur activité. Enfin certaines entreprises publiques, en raison de l'inadaptation de leur financement d'exploitation et du fait que leurs prévisions n'intégraient pas les prélèvements légaux, ont connu des difficultés. Il conviendra, en conséquence, de réviser les plans de trésorerie et de crédit en fonction de l'ensemble des charges que les entreprises publiques auront à honorer,...*"

Il n'y a, dans ces instructions, aucune ambiguïté quant au fait que le Ministère des Finances requérait des banques de consentir du crédit pour permettre le dépôt des amortissements.

On rappellera enfin que, pendant cette période, le Ministère des Finances lui-même a dû concéder couramment la non-application de la loi. Or un texte législatif doit être appliqué aussi longtemps qu'il n'est pas amendé, abrogé ou annulé.

4. La hausse des taux et l'action des impôts indirects et taxes sur le chiffre d'affaires.

L'augmentation des taux des impôts indirects et taxes sur le chiffre d'affaires est inflationniste dans une situation déjà caractérisée par un excès de liquidités.

On peut donc se demander si ce n'est pas par facilité qu'on a majoré de façon répétée ces impôts et si l'effet monétaire de ce qu'on faisait a été pris en considération et mis en balance avec l'effet budgétaire recherché (on ne vise pas ici la mise en application de taux élevés de TUGP sur des articles de luxe).

On suppose que les décisions n'ont pas été prises sans disposer préalablement d'un tableau estimatif, procédant d'une étude sérieuse des effets économiques des majorations.

Une hausse de l'espèce peut même en effet réduire la demande pour des produits dont une capacité de fabrication nationale a été installée sur base de chiffres antérieurs de cette demande.

La préparation du nouveau code des taxes sur le chiffre d'affaires qui a été édicté par l'ordonnance n° 76-102 du 9 Décembre 1976, appelait certainement une étude d'ensemble des effets économiques de ces taxes, pour en mettre les principes, l'assiette, les modalités et les taux en accord avec la politique économique nationale et les axes de la politique de développement.

On reste cependant étonné quand on constate que le nouveau code privilégie la construction navale et la construction aéronautique il semble donc qu'encore une fois on ait démarqué des dispositions françaises, sans même remarquer qu'on se trompait d'objectif, car les deux secteurs en question ne tiennent pas véritablement de place ici et ne sont pas de ceux sur lesquels s'appuie la stratégie algérienne de développement industriel.

En outre, on ne trouve pas non plus dans ce nouveau code la préoccupation des grands équilibres économiques et financiers et le souci d'appuyer la politique de développement économique intensément voulue par le Pouvoir ; en effet, taxer l'investissement qui est le moyen de cette politique ne peut certes être considéré comme une aide au développement.

Le nouveau code perdait également de vue que, même dans la mesure où la TUGP était récupérable, son prélèvement sur l'investissement prenait une physionomie particulière dans un pays où plus de 45 % du produit intérieur brut étaient constitués par l'investissement, par rapport à d'autres pays où celui-ci était de l'ordre de 12 à 15 % du P.I.B. ; la ponction était relativement beaucoup plus importante et elle se situait à un moment où ce qui faisait l'objet de l'impôt en question ne dégageait aucune production et ne pourrait souvent en dégager avant des années, ce qui entraînait que la récupération de la TUGP n'était pas toujours possible dans un délai réduit, qu'il fallait parfois des années et que, en outre, le couperet de la prescription quadriennale venait définitivement empêcher la récupération.

L'effet de la taxe était donc nécessairement inflatoire dans la mesure où elle organisait l'avance au Trésor par les entreprises, de montants qui ne seraient récupérés qu'ensuite et pas toujours entièrement.

Il a fallu attendre la loi de finances pour 1978 pour qu'on introduise enfin la franchise de la TUGP, sans régler pour autant pendant les problèmes des montants antérieurs non encore récupérés ou frappés par la déchéance quadriennale.

Il en est de même des droits de douane et le fait d'en avoir ramené le taux à 3 % pour les matériels et biens d'équipement destinés aux investissements planifiés des entreprises socialistes (loi de finances pour 1978 - Article 82) reste une mesure en opposition à toute la politique de développement, d'autant plus que les droits de douane, eux, ne sont pas récupérables.

Les aménagements introduits par la loi de finances n'ont d'ailleurs pas touché au passé, où les droits de douane ont parfois atteint 25 % de la valeur du matériel (cas cité par SONELGAZ).

La réalité est que l'Algérie indépendante persiste à frapper l'investissement, qui est vital pour elle, alors que la France ne le faisait pas de même manière en tant que puissance coloniale. Ceci montre, s'il en était encore besoin, qu'au travers de mesures de caractère fiscal, on peut, sans bruit, contrarier ou combattre dans les faits une politique de développement solennellement proclamée.

On reviendra à nouveau plus loin sur l'effet particulièrement inflationniste du prélèvement des taxes et droits sur l'investissement, lorsque celui-ci est financé à 100 % par le crédit.

IV. - FACTEURS D'INFLATION RELEVANT DIRECTEMENT DU MODE DE FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE SOCIALISTE ET, PLUS GÉNÉRALEMENT, DES ENTREPRISES SOCIALISTES.

A - LA MECONNAISSANCE DES BASES THEORIQUES D'UN SYSTEME DE FINANCEMENT A 100% PAR LE CREDIT.

Lorsqu'on considère rétrospectivement l'évolution du mode de financement de l'industrie socialiste et le renversement total des conceptions à ce sujet de 1969 à 1970 au sein des services des finances, il apparaît bien que l'élaboration théorique n'a joué aucun rôle dans la décision qui a exprimé ce renversement.

Il semble clair qu'on a simplement érigé en règle générale un mode de financement à 100 % par le crédit que le ministère de l'industrie avait été amené à prendre antérieurement en vue de matérialiser l'effort d'industrialisation que l'on avait décidé de dynamiser après 1965.

Cela permettait de prévoir davantage d'investissements dans le Plan, ce qui arrangeait tout le monde, et cela transparait même dans le rapport général sur le plan quadriennal 1970-1973 où il est écrit :

"Le souci de ne pas entraver le rythme du développement futur, se traduit par ailleurs dans le principe qui régit les modalités de financement des investissements. En dehors des équipements

d'infrastructure économique et sociale, des investissements consacrés à la recherche et des investissements à délais de maturation très longs, tout investissement productif destiné à élargir rapidement le revenu national, devra s'effectuer sous forme de prêts. Enfin, l'émission monétaire devra être subordonnée à la réalisation des programmes de production et d'investissements en évitant d'engendrer des processus inflationnistes qui nuiraient à l'exécution correcte des objectifs du Plan et dont les effets néfastes toucheraient en premier lieu les catégories de revenus les plus modestes".

Dès le moment où l'on consacrait ces principes, apparemment contradictoires, il tombait sous le sens qu'ils ne se traduiraient pas tous seuls dans la réalité. Il fallait adopter des mesures donnant cohérence à ces principes et en assurant le respect dans l'application.

Ces mesures relevaient d'une intégration et d'une homogénéisation des politiques budgétaire, monétaire et du crédit.

Sans cela, la seule réalisation des 12 400 millions de DA d'investissements industriels prévus au Plan quadriennal 1970-1973 et dont la maturation productive ne pouvait évidemment être attendue pour 1973, devait exercer un effet inflatoire pour une importante proportion de ce montant, effet qui ne pourrait trouver un contreponds suffisant dans les remboursements de prêts antérieurs puisque la situation monétaire au 1 janvier 1970, point de départ du Plan, faisait ressortir seulement des crédits à l'économie pour 6 453 millions de DA au total¹ et qu'on devait savoir qu'il faudrait, à partir d'un certain moment, consentir, en plus, des crédits de fonds de roulement du fait de l'assèchement des trésoreries par la contribution au budget de l'État et le dépôt des amortissements au Trésor.

Les investissements effectifs ont été considérablement plus élevés puisque la formation brute de capital fixe, selon des chiffres établis à partir de l'annexe statistique au mémorandum de la banque mondiale du 25 janvier 1977 sur l'Algérie, a atteint dans l'industrie, de 1970 à 1973, 18 443 millions de DA, et, pour l'ensemble des entreprises du secteur public, 22 727 millions de DA (montant justifié en 24 486 millions de DA dans le mémorandum de la banque mondiale, daté du 17 février 1978), cela pouvant s'expliquer dès l'abord par la hausse très sensible des prix des biens d'équipement.

Il a donc bien été de la logique des choses que la masse de la monnaie et de la quasi-monnaie bancaire, pendant la même période, ait augmenté de 10 800 millions de DA² pour passer de 12 120 millions de DA au 1^{er} janvier 1970 à 22 920 millions de DA à fin 1973.

Avec une certaine pause partielle en 1974, en raison des effets du passage de la valeur des exportations pétrolières à un niveau 2,7 fois plus élevé qu'en 1973, un phénomène de forte expansion monétaire et quasi-monnaire se retrouve en 1975, où, pour un investissement en capital fixe des entreprises publiques de 19 684 millions de DA (d'après le tableau 2.5. du mémorandum du

¹ D'après les "International Financial Statistics" février 1978.

² On notera que le mémorandum sur l'Algérie de la banque mondiale comporte des anomalies pour 1973 dans le tableau 6.1. (Monetary Survey) de son annexe ; il suffit d'additionner les éléments d'actif d'une part et de passif d'autre part pour se rendre compte qu'il y a une différence inexplicquée de 2 817 millions de DA ; ainsi se référera-t-on ici à des chiffres repris récemment des International Financial Statistics.

17/2/1978 de la BIRD), la masse monétaire et quasi-monétaire croît de 7 402 millions de DA d'après la BIRD (7 365 millions de DA d'après les "International Financial Statistics" du FMI), de même qu'en 1976 où cette masse augmente de 9 769 millions de DA pour des investissements des entreprises de 24 111 millions de DA d'après les mêmes sources que ci-dessus.

Il ne pouvait en être autrement puisque aucune mesure d'accompagnement n'avait été prise pour contrecarrer les processus inflationnistes qui, par définition, devaient résulter du mode de financement décidé pour l'investissement des entreprises socialistes.

On renverra aux considérations qui ont été émises précédemment et à l'utilisation qui en a été faite dans le Volume I^{er} en rappelant seulement les principes de base et en les présentant en fonction du point ici étudié.

Des investissements qu'on financerait exclusivement par le crédit susciteraient ex nihilo, par le jeu du multiplicateur, des flux monétaires qui induiraient un supplément de recettes fiscales, de revenus et d'épargne, lesquels, si l'on ne prenait pas de mesures en conséquence, alimenteraient façon quasi automatique de nouvelles dépenses.

Il en résulterait que, alors que les investissements financés ne produiraient encore rien et ne diffuseraient donc dans l'économie aucun flux réel, on assisterait à un triple prélèvement sur les biens et services en termes réels qui y seraient disponibles :

- un prélèvement pour la réalisation de l'investissement,
- un prélèvement correspondant à la dépense par l'État des recettes fiscales additionnelles,
- un prélèvement au titre de l'utilisation des revenus additionnels induits dans les autres secteurs par l'investissement et ses effets multiplicateurs, en ce compris l'épargne supplémentaire.

De plus, les flux monétaires en question induiraient également un double prélèvement sur les réserves de change :

- un prélèvement pour importer l'équipement et les services connexes,
- un prélèvement pour couvrir la partie importée du supplément de consommation suscité par les revenus additionnels.

Ce qui précède traduit indubitablement un schéma d'inflation, avec un affaiblissement corrélatif du compte extérieur, que compensaient cependant nos exportations d'hydrocarbures.

Pour neutraliser un tel mécanisme et le rendre supportable par l'économie, il tombe sous le sens qu'il fallait combiner le jeu des diverses formes de la politique financière et qu'on devait donc mettre en oeuvre :

- une politique monétaire stricte à l'égard des financements autres que celui des investissements productifs (composés d'abord de moyens fixes, puis complétés par des moyens circulants),
- une politique budgétaire qui n'affectait pas à de nouvelles dépenses les recettes fiscales artificiellement créées par la réalisation desdits investissements, mais qui appliquait ces recettes

à ces investissements (un résultat à peu près analogue pouvait être obtenu, comme on l'a signalé antérieurement, en exemptant d'impôt les transactions concourant à exécuter ces investissements),

- une politique-fiscale qui favorisait l'investissement et l'autofinancement des entreprises socialistes,
- une politique stricte de gestion des finances publiques afin que celles-ci ne s'appuient pas sur la monnaie ou ne s'y appuient, en cas de besoin, que dans une mesure la plus réduite possible,
- une politique de balance des paiements extrêmement rigoureuse à l'égard des importations d'articles de consommation dont les équivalents étaient ou seraient prochainement fabriqués ici,
- une politique de l'épargne pouvant d'ailleurs s'orienter de façon délibérée vers le maintien sous forme liquide et même monétaire de l'épargne constituée (comme cela s'est produit, dans une certaine mesure, de façon spontanée).

C'est essentiellement la politique fiscale, budgétaire et des finances publiques qui, depuis 1970, n'a pas rempli son rôle ou qui, plutôt, par certains aspects, l'a rempli à l'envers.

Il faut bien relever que toute mesure fiscale grevant les investissements que l'on doit réaliser par nécessité vitale ou volonté consciente de développement, va à contre-courant de la politique économique nationale et peut même plus dangereusement s'interpréter comme une forme d'opposition à cette dernière.

Mais si, en outre, cette fiscalité frappe, avant qu'ils ne soient en production, des investissements qui sont financés à 100 % par le crédit parce qu'il n'y a pas d'autres ressources disponibles, cela revient à forcer les entreprises à emprunter davantage en banque pour régler cette fiscalité et, en dernière analyse, c'est comme si l'Etat prenait en recettes définitives du budget des montants qu'il emprunterait en banque par l'intermédiaire des entreprises. C'est bien ce qui a été fait.

Sur le plan monétaire, l'emprunt se faisait au nom des entreprises socialistes et apparaissait dans la situation monétaire comme un crédit à l'économie, alors qu'en réalité c'était un crédit à l'État.

Le même mécanisme se répète encore par le fait de verser le montant d'amortissements au Trésor et de les représenter par des bons d'équipement quand ce versement avait lieu par recours au crédit bancaire et qu'il n'était pas sous-tendu par un cash flow effectif ; l'opération apparaissait monétairement alors comme une augmentation du crédit à l'économie, tandis que l'Etat l'enregistrait comme la collecte d'une épargne pour se financer.

Par ailleurs, dès le moment où les entreprises socialistes devaient réaliser par des crédits les investissements décidés centralement et avaient la responsabilité de rembourser ces crédits, il tombe sous le sens que la fiscalité sur les résultats aurait dû être aménagée pour lui permettre un autofinancement subséquent, qui devait assurer progressivement ce remboursement. C'est une évidence, mais ce n'est pas ce qui a été fait.

La gestion financière ne se satisfait pas d'opérations qui ignorent les réalités économiques.

La vérité est que le système de financement des investissements industriels à 100 % par le crédit, aurait dû s'accompagner de mesures tendant à neutraliser largement l'effet inflationniste de ce mécanisme. Si l'on devait s'en tenir au strict respect de la rigueur financière telle que la comprennent les experts financiers et telle que, aussi, n'importe qui peut la comprendre en ignorant les contraintes politiques et sociales qui pèsent dans la conduite des affaires d'un pays, contraintes dont les tenants de la rigueur financière se débarrassent tout simplement d'un revers de la main en disant que c'est l'affaire des "responsables politiques", on pourrait prendre comme solution d'imposer d'affecter aux investissements industriels l'essentiel (sinon la totalité) des ressources de nature financière que leur réalisation suscitait et notamment les ressources fiscales qui, sans cette réalisation, n'auraient pas été créées.

Cela aurait eu pour conséquence que, grosso modo, les dépenses courantes du budget ordinaire de l'Etat n'auraient guère crû plus vite que l'index du coût de la vie. Il est bien évident que ce n'est pas ce qui s'est passé. Le tableau ci-après montre bien que l'évolution des dépenses de l'Etat est allée nettement au-delà de ce qu'aurait donné l'application de l'index du coût de la vie :

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Dépenses courantes du budget de l'État ¹	4 052	4 542	5 120	6 415	8 501	12 816	14 233
Index des prix à la consommation ²	100	102,6	106,4	112,9	118,3	128	140,1
Chiffre d'évolution théorique par application de l'index ci-dessus aux dépenses courantes de 1970		4 157	4 311	4 575	4 794	5 187	5 677
Chiffre d'évolution théorique des dépenses courantes en introduisant additionnellement un facteur d'augmentation annuelle de 3,25 % au titre de la croissance démographique		4 292	4 596	5 036	5 448	6 986	6 878

¹ D'après le mémorandum de la Banque Mondiale du 17 février 1978.

² D'après les "International Financial Statistics".

Le présent exposé n'a d'autre objectif que de replacer les décisions financières dans leur contexte et leurs conséquences véritables et faire ressortir que le système généralisé de financement des investissements industriels à 100% par le crédit n'est, par lui-même, supportable que si l'on bloque ou atténue par des mesures d'accompagnement l'effet inflationniste en spirale, relayé chaque année, que son mécanisme même implique. Or, c'est ce qui n'a pas été fait et les entreprises n'y sont pour rien.

Au lieu de se conformer à la logique du système en prenant les mesures de résorption de l'impulsion inflationniste initiale, on a prolongé, renforcé et relancé cette impulsion.

Si les mesures anti-inflationnistes accompagnant le financement à 100 % par le crédit des investissements industriels avaient consisté à limiter de façon drastique les dépenses courantes du budget ordinaire de l'Etat, cela aurait abouti tout simplement à freiner le progrès social et culturel, à ralentir davantage la mise en place des appareils administratifs de l'Etat et à rendre encore plus faibles, au point de les faire apparaître comme dérisoires les efforts consacrés à l'entretien et au développement de l'infrastructure du pays.

C'est la raison pour laquelle le ministère des industries légères, comme auparavant le ministère de l'industrie et de l'énergie, considère qu'en aucun cas l'action entreprise par l'Etat pour impulser et faire avancer le progrès social ne peut être entravée et doit se poursuivre même si, pour cela il faut s'appuyer encore plus sur la monnaie pour financer le développement et laisser au budget de l'Etat davantage de ressources de nature financière, notamment des revenus provenant de la fiscalité pétrolière. Cela peut être compris comme le recours délibéré à un mécanisme inflationniste pour assurer le financement des multiples opérations initiées par l'Etat socialiste, aussi bien en ce qui concerne le développement que le progrès social et culturel. Il ne s'agit pas ici de nier le caractère inflatoire d'un tel mécanisme. Le point de vue du ministère des industries légères est que, l'inflation s'alimentant à de multiples sources parmi lesquelles l'émission de la monnaie est, certes importante, mais non la seule, il y a des facteurs auxquels il convient de s'attaquer d'abord avant d'arriver à prendre des mesures tendant à construire moins d'écoles, moins de lycées, moins d'universités, moins d'hôpitaux, moins de routes, moins de logements, moins d'usines, moins de barrages, à engager moins d'instituteurs et de professeurs et à laisser se poursuivre le sous-encadrement administratif du pays etc., par des décisions anti-inflationnistes consistant essentiellement à limiter les volumes monétaires mis à la disposition du financement du développement.

L'examen des différents facteurs d'inflation qui agissent en Algérie, a pour objet, essentiellement, de mettre en lumière tous les leviers sur lesquels il convient d'exercer une action déterminante pour réduire l'expansion de l'inflation au sein de notre économie. Parmi les facteurs d'inflation qui pèsent à la fois sur l'équilibre de l'économie et sur les résultats financiers des entreprises socialistes, il y a les intérêts payés sur les découverts et une large partie des crédits servant au financement des activités industrielles, intérêts d'autant plus lourds qu'ils ont pris un caractère d'intérêts composés et qu'ils portent sur des crédits remplaçant des montants qui dans le cadre d'un financement orthodoxe, auraient dû être fournis par des ressources de nature financière.

Par ailleurs, on ne peut dire que l'Etat a mené, après 1965, un train de vie dispendieux ; bien au contraire, son budget de fonctionnement a toujours été établi sur la base d'une austérité rigoureuse, même si, dans bien des cas sans doute, il est possible de relever que ses dépenses se sont exécutées dans des conditions non satisfaisantes.

Aussi, si les dépenses de fonctionnement de l'Etat ont connu, tout au long de ces dernières années, une certaine ascension, cela provient uniquement de la nécessité d'assurer des prestations indispensables et inévitables à la population telles que la scolarisation et la formation en général, la santé etc.

On peut également souligner que les importations du pays ont été gérées avec le même souci d'austérité, se limitant à ce qui est essentiel au développement, au fonctionnement de l'économie et à la couverture des besoins de première nécessité de la population, même si quelques défaillances à cette austérité peuvent être relevées. De cette façon, les revenus nés de l'émission monétaire n'ont pas joué de façon mécanique sur nos avoirs extérieurs.

Néanmoins, si certaines ressources qui ont financé le budget de l'Etat ont une origine monétaire, on ne peut dire pour autant que la monnaie couvre les dépenses dites de fonctionnement de l'Etat dans des proportions qui dépassent les limites du tolérable, car des ressources de nature financière comme les recettes provenant de la fiscalité pétrolière ont été consacrées, par ailleurs, au financement des activités du développement, tandis que le Trésor accomplit, en plus de sa fonction de gestion des fonds de l'Etat, une fonction bancaire qui l'amène à servir de canal pour les flux d'origine monétaire destinés à l'économie. Il y a, sans doute, là une certaine confusion qui laisse à déterminer dans quelle mesure exacte la monnaie a pu servir de source de financement aux dépenses de fonctionnement de l'Etat.

Mais, si les nécessités découlant de la situation que traverse le pays, en cette phase de son évolution sociale et de son développement, expliquent la manière dont ont été financées les activités de l'Etat, il convient que ce qui a été décidé et exécuté en pleine connaissance de cause ne soit pas imputé, dans ses conséquences, aux entreprises socialistes que l'on semble charger de tous les effets attribuables à la politique financière suivie.

Bien qu'on ne possède pas de renseignements détaillés on peut essayer grossièrement de quantifier, par un raisonnement sommaire conduisant à des chiffres sensiblement déformés, ce qui, du point de vue d'une stricte rigueur financière, peut représenter la part de la monnaie dans le financement du budget.

Référons-nous aux recettes fiscales du budget et éliminons-en la fiscalité pétrolière. Rapprochons le montant de la fiscalité non pétrolière, du total des ressources de l'économie (produit intérieur brut + importations) pour obtenir le pourcentage de l'une par rapport à l'autre. Appliquons alors ce pourcentage au montant de l'investissement brut en capital fixe, puisque l'investissement est taxé à l'importation et à l'intérieur.

Voyons maintenant ce qui se serait passé si le montant de la fiscalité induite par les investissements avait fait l'objet d'une reversion sur les investissements.

Nous ne pouvons pour cela tabler sur le chiffre total de 19 558 millions de DA constituant l'estimation de cette fiscalité et figurant dans la dernière colonne du tableau présenté plus haut. En effet, la formation brute de capital fixe sur base de laquelle ledit montant a été calculé est celle qui résulte des comptes nationaux et elle couvre donc toute l'économie algérienne et pas seulement les entreprises publiques.

Or, il apparaît que, dans l'ensemble, au cours des années, la formation brute de capital fixe les entreprises publiques atteint en moyenne les 2/3 du montant correspondant afférent à l'économie algérienne en son entier.

Nous pouvons donc estimer que le montant cumulé de 1969 à 1977 à ce titre est de :

$$\frac{19\ 558 \times 2}{3} : 13\ 038 \text{ millions de DA}$$

La reversion de ce montant sur les investissements des entreprises publiques aurait signifié, à dépenses budgétaires courantes restant égales, que certaines des dépenses budgétaires courantes qui ont été faites durant cette période n'auraient pas eu lieu à concurrence de 13 039 millions de DA et auraient donc été remplacées par la reversion évoquée plus haut.

Mais, du côté des entreprises, la position aurait beaucoup changé puisque leur besoin d'emprunt auprès du Trésor ou des banques aurait diminué de 13 038 millions de DA, ce qui aurait en principe réduit d'autant le poste "crédit intérieur" de la situation monétaire en se répercutant à la fois sur le crédit à l'économie (dans la mesure où les entreprises auraient moins emprunté à leur banque) et sur le crédit à l'État (dans la mesure où le Trésor ayant à faire face à un moindre montant de prêts, aurait pu diminuer son recours à la monnaie pour se financer).

Si nous tenons compte de cette modification, dans la situation monétaire, nous obtenons un état rectifié des disponibilités monétaires et quasi-monétaires et de leurs contreparties qui se présenterait comme suit en répartissant proportionnellement les 13 038 millions de DA entre la monnaie et la quasi-monnaie (soit 12 169 millions de DA sur la monnaie et 869 millions de DA sur la quasi-monnaie) :

Avoirs			
Extérieurs.....	5 699	Monnaie	47 634
Crédit			<u>- 12 169</u>
intérieur	51 345		35 465
	<u>- 13 038</u>	Quasi- monnaie	3 401
	38 307		<u>- 869</u>
			2 532
		Autres postes	
		(inchangés)	<u>6 009</u>
	<u>44 006</u>		<u>44 006</u>

Certes, il s'agit là d'un chiffrage approximatif et très schématique puisque, par exemple, l'élimination de certaines dépenses budgétaires aurait un effet sur le revenu des autres agents économiques et sur le compte extérieur (d'où, vraisemblablement, un effet sur les avoirs extérieurs).

Mais, nous ne faisons ici que raisonner en grandes masses et par rapport à leur évolution ; ce sont des ordres de grandeur qui nous intéressent.

Or, nous voyons :

- que le volume monétaire aurait été réduit de quelque 25% au 31 décembre 1977,
- que les 12 169 millions de DA qui se seraient imputés sur le volume monétaire représentent 30 % de l'augmentation de ce volume entre le 1^{er} janvier 1969 et le 31 décembre 1977, augmentation qui résulte des volumes monétaires ci-après :

- 47 634 millions de DA au 31 décembre 1977
- 9 311 millions de DA au 31 décembre 1968

= 38 323 millions de DA d'augmentation

La physionomie de la situation monétaire algérienne aurait donc été sensiblement différente, même si les pourcentages indiqués ci-dessus variaient dans une certaine mesure. Ceci confirme bien qu'on se trouve en face de mécanismes qui affectent directement le degré d'inflation.

Ce n'est pas encore l'endroit, à ce stade du présent rapport, de traiter, en termes macro-économiques, de l'évolution monétaire algérienne et de la situer par rapport à l'évolution économique d'ensemble ; on y reviendra ; mais on peut cependant dire dès à présent que, à un niveau de l'ordre de 35,5 milliards de DA à fin 1977, le volume monétaire algérien aurait représenté 44 % du produit intérieur brut de cette année, ce qui aurait été un taux comparable par exemple à celui de 43,2 % qu'on constatait pour la même période en Suisse, pays qui est renommé pour la rigueur de sa gestion financière et dont on ne peut certainement pas dire qu'il est et qu'il a été à quelque moment que ce soit un exemple d'inflation. Ceci ne veut nullement dire qu'on estime que l'Algérie se trouve dans une situation financière analogue à celle de la Suisse ; le but est simplement de montrer qu'il convient de mettre les choses en perspective.

Si l'on en revient maintenant à l'Algérie, on précisera tout de suite, de façon très nette, que les calculs qui précèdent ne comportent, ni implicitement, ni explicitement, un jugement selon lequel on aurait dû impérativement limiter les dépenses budgétaires à un niveau qui aurait été diminué du montant de la fiscalité associée à la formation brute de capital fixe.

Ce que ce qui précède veut exprimer est que, puisqu'au lieu d'opérer la reversion sur l'investissement (et sur l'endettement qui le rendait possible), des ressources financières qu'il créait et qui n'avaient aucune contrepartie en termes réels dans l'économie, on a utilisé ces ressources financières dans le budget, c'est ce dernier qui a été dès lors le moteur des pressions inflationnistes

qui en ont résulté et dont on savait qu'elles étaient de la nature même du mécanisme auquel on recourait, à défaut de mesures d'accompagnement en vue de leur neutralisation.

Il est légitime et politiquement opportun que l'Etat ait décidé de procéder à des dépenses budgétaires présentant un caractère de priorité et qu'il y ait eu recours à des concours d'origine monétaire pour en assumer le financement.

Il n'y a rien à redire non plus, à ce que certains moyens financiers d'origine monétaire utilisés dans le budget de l'Etat passent par le mécanisme qui consiste, pour le Trésor, à prendre en recettes fiscales courantes, des rentrées représentant un recours indirect à des emprunts des entreprises publiques pour financer des ressources budgétaires qui, économiquement, sont purement monétaires.

Divers points dont il vient d'être question vont être, repris sous les divers aspects où ils sont apparus.

Par contre, ce que le ministère des industries légères considérerait comme anormal, c'est que les conséquences résultant d'une telle politique soient imputées à la gestion des entreprises socialistes, les entreprises industrielles tout spécialement.

Au demeurant, on ne voit pas en quoi l'Algérie aurait à rougir ou à s'estimer obligée de recourir à des camouflages inutiles et dont personne ne peut être dupe, si l'on devait relever une participation étendue de l'émission monétaire à la couverture des dépenses dont l'Etat assume la charge, que ce soit pour le développement ou pour ce que l'on appelle le fonctionnement qui, dans la réalité, recouvre, suivant une proportion assez large, des opérations de développement quand il s'agit de payer le coût de l'éducation et de la formation de notre jeunesse ou de créer, à partir du néant, l'infrastructure administrative, sanitaire, culturelle et économique du pays.

Est-il nécessaire de rappeler que la rigueur financière enseignée par la théorie et servant de base aux analyses ou aux plans élaborés par les spécialistes et les experts n'a pas toujours constitué une règle immuable pour la politique suivie par les gouvernements, même dans les pays où la référence à cette rigueur financière apparaît comme le credo des positions officiellement affirmées ? Sinon, comment expliquer qu'aucun pays, surtout parmi les plus grands, n'a jamais évité ou cessé une guerre faute d'argent ? Tout près de nous, les Etats-Unis d'Amérique n'ont-ils pas financé leur guerre du Viêt-nam principalement par des émissions massives de dollars, alors que les théories financières dont s'inspire la politique que leurs représentants défendent à l'extérieur, se veulent orthodoxes ?

Recevant une délégation ministérielle de l'OAPEC au lendemain du relèvement du prix du-brut décidée par l'OPEC et de l'embargo appliqué par les pays arabes sur les exportations de pétrole à destination de certains pays occidentaux, le secrétaire américain au Trésor affirmait que les USA allaient émettre les dollars nécessaires aux paiements induits par la hausse de brut et que le problème pour lui consistait à savoir par quel mécanisme récupérer ces émissions supplémentaires de dollars pour les empêcher d'aggraver le déséquilibre monétaire dans le monde.

Faut-il souligner, aussi, que des pays développés très avancés n'ont pas hésité à recourir à l'émission monétaire dans le financement de grands travaux d'infrastructure, lorsqu'il leur a fallu prendre des mesures pour surmonter des difficultés survenues dans l'évolution de leur économie ?

Si la pratique du recours à l'émission monétaire constitue, pour certains pays, même quand ils figurent parmi les plus attachés apparemment à la rigueur financière ou qu'ils abritent ce temple de l'orthodoxie qu'est le FMI en ce qui concerne la gestion de la monnaie et des finances publiques, un moyen de régler les problèmes qui leur sont posés dans la conduite de leurs affaires, pourquoi l'Algérie ne serait-elle pas fondée, elle aussi, à utiliser l'émission du Dinar pour financer une partie des opérations qu'elle mène dans sa bataille contre le sous-développement ? On ne voit pas, d'ailleurs, pourquoi certains de nos experts prétendraient camoufler l'existence de cette politique en utilisant des artifices qui, du reste, ne trompent personne et, qui en tout cas, n'ont d'autre effet, sur les milieux financiers internationaux qui disposent de techniques éprouvées pour la vérification et le recoupement des informations qu'ils utilisent dans leurs analyses, que de les amener à sourire sur les compétences et les astuces de nos experts financiers !

Notre situation financière et monétaire n'échappe aucunement aux observateurs des systèmes économiques mondiaux, qui ont les moyens de la reconstituer dans ses termes réels et s'ils la trouvaient aussi catastrophique que le disent, de bouche à oreille, nos prétendus experts financiers, il y a longtemps que le crédit de l'Algérie s'en serait ressenti dans le cadre de nos relations économiques avec l'étranger.

Le problème majeur, à l'heure actuelle, ne réside donc pas dans l'existence d'une origine purement monétaire dans les ressources utilisées par l'État pour le financement de ses dépenses y compris celles de ses dépenses relatives à ce que l'on appelle le fonctionnement ; il tient essentiellement dans les mesures à concevoir et à appliquer pour endiguer et neutraliser les conséquences inflationnistes du recours à la monnaie.

En exposant les multiples facteurs d'inflation qui sont à l'œuvre au sein de notre économie, le présent rapport vise à identifier tous les leviers sur lesquels il faut agir en priorité pour contenir ou réduire l'inflation, avant d'en arriver à diminuer les dépenses sociales de l'État et/ou à freiner le développement pour lutter contre la poussée inflationniste.

Il est difficilement pensable, en effet, de songer à maintenir dans le chômage une partie de notre population ou à priver d'emploi, dans le futur, une large fraction de nos générations montantes si l'on n'a pas, au préalable, songé ou réussi à éliminer les facteurs d'inflation que sont la faiblesse de la productivité, les charges financières artificielles et inutiles, les retards infligés par les procédures à la réalisation des investissements, la sous-utilisation presque délibérée des capacités de production disponibles, l'abandon à l'oisiveté d'une partie de la population active etc.

Maintenant que le pays s'est doté d'une base matérielle de production d'une certaine ampleur, le moment est venu de faire appuyer la poursuite de notre politique de développement de plus en plus sur les ressources tirées des résultats de notre production. Le large recours à la monnaie concevable et même utile quand l'appareil productif du pays était caractérisé par une exigüité évidente, peut devenir le signe de la tendance à la facilité, de l'incapacité ou de l'échec, quand le financement purement monétaire se cumule avec la sous-utilisation de nos capacités de production. Il demeure

évident que l'amélioration de l'efficacité de notre appareil productif demeure subordonné dans une très large mesure à l'élimination de toutes les entraves qui ont été créées de différentes manières précisément pour empêcher cette efficacité de s'instaurer et de se renforcer.

C'est dire tout l'intérêt qui s'attache d'abord à l'organisation de la gestion sur des bases scientifiques qui créent les conditions nécessaires à la promotion de l'efficacité et à l'exercice du contrôle. Si l'on ne peut pas ou l'on ne veut pas mener de telles actions dont l'objet est d'accélérer la venue ou l'accroissement des flux de biens destinés à absorber les revenus nés de l'injection d'un volume accru de monnaie dans l'économie, il est moralement injustifié de lutter contre l'inflation en prenant appui sur le chômage infligé à nos travailleurs d'aujourd'hui, et à ceux qui émergeront dans l'avenir, des vagues de jeunes qui formeront bientôt autant de candidats à l'emploi. Ce serait pratiquer une politique qui, donnera, certes, satisfaction aux tenants de la rigueur financière ; mais une telle politique, envisageable dans le contexte d'une économie capitaliste, demeure antinomique avec l'éthique du socialisme, car elle prend comme base la stagnation de la condition des masses populaires.

B. - LES DROITS DE DOUANE ET IMPOTS ET TAXES FRAPPANT LES INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS.

Lorsqu'une entreprise industrielle ou autre réalise un investissement, toute la période de réalisation est improductive ; cette réalisation ne dégage aucun flux réel de production dans l'économie.

Soumettre les investissements, durant cette période, à des droits de douane et à une TUGP parfois irrécupérable est donc nécessairement inflationniste.

Mais cela l'est doublement dans le cas des entreprises industrielles socialistes, puisqu'elles doivent financer leurs investissements à 100 % par le crédit ; elles ne peuvent payer les droits de douane et taxes que par recours aux emprunts bancaires et l'effet inflationniste n'est en rien diminué par le recours aux traites de douanes et obligations cautionnées.

Dans un régime d'économie libérale où les investissements sont d'abord financés à partir de ressources d'épargne, on peut comprendre que l'État opère un prélèvement lors de la transformation de cette épargne en moyens de production et spécialement quand, pour cela, ces moyens de production viennent de l'étranger. Encore renonce-t-il à ces prélèvements quand il cherche à susciter des investissements et, au contraire, accorde-t-il des primes, et c'est le cas habituel en Europe et aux Etats-Unis actuellement. Mais en Algérie, il s'agit, non pas de ressources d'épargne, mais de création monétaire.

La soumission des investissements des entreprises socialistes aux droits de douanes et taxes a eu également, en dehors des aspects budgétaire et monétaire, pour conséquence :

- de placer ces entreprises dans une position considérablement plus défavorable que ne le faisait la France avant l'indépendance à l'égard des investissements en Algérie ;

- de désavantager les investissements du secteur productif socialiste par rapport aux investissements privés bénéficiant du code des investissements et, par là, dans les branches où le capital privé était admis, de rompre en sa faveur les conditions de la concurrence et de la création de moyens productifs; en d'autres termes, c'était discriminer à l'encontre des entreprises socialistes.

L'exonération généralisée en faveur des entreprises industrielles socialistes des droits de douane, impôts et taxes sur les investissements se justifie donc sur le plan monétaire, mais aussi par référence au caractère vital de l'effort d'industrialisation et au rôle que la Charte nationale attribue à cette forme d'entreprise dans la construction de l'Algérie nouvelle.

La loi de finances pour 1978 se préoccupe de la TUGP et en prévoit l'exemption pour les entreprises socialistes, sur l'essentiel des biens qu'elles acquièrent pour la fabrication de produits passibles de cette taxe ou des mêmes produits exportés.

On dira, tout de suite, que cette mesure n'est pas entièrement satisfaisante car, notamment :

- elle ne règle pas le sort de l'encours actuel de la TUGP à récupération très lente et où peut jouer la prescription quadriennale ; il ne faut pas oublier que les entreprises financent cet encours par le crédit et supportent donc de ce fait, les intérêts débiteurs ;

- elle ne règle pas le problème pour une entreprise dont l'activité industrielle s'exercerait par prestations de services (ceci s'appliquait partiellement à la SOGEDIA)

- elle ne règle pas le cas où les produits fabriqués sont exemptés de la TUGP ;

- elle ne règle pas non plus le problème de certains investissements immobiliers et mobiliers dont aucun projet industriel ne peut se passer en tout ou en partie :

- bureaux administratifs et commerciaux,
- bureaux de direction ;
- bureaux de comptabilité, de dactylographie, d'embauche de personnel,
- salles d'attente, garage,...
- bibliothèques, crèches, cantines-réfectoires, garderies,..
- véhicules utilisés au transport des personnes et des marchandises, camions, voitures, wagons, tracteurs roulants, multi-bennes,
- objets de mobilier,
- équipement des services administratifs et commerciaux, machines à écrire, à calculer, à facturer, à timbrer, machines électro-comptables, tables de dactylographie, appareils de photocopie, duplicateurs, télescripteurs, appareils téléphonique, coffres-forts, classeurs, fichiers...

Ceci montre bien que ce n'est pas en restant dans le cadre légal antérieure et en y apportant des modifications partielles qu'on peut résoudre le problème.

Quant aux droits de douane, la loi de finances pour 1978 les ramène à 3 % pour les matériels et biens d'équipement non exonérés et destinés aux investissements planifiés des entreprises socialistes c'est une mesure dans la bonne direction, mais qui ne va pas au bout de la logique du système.

C. LES IMPOTS FRAPPANT LES CO-CONTRACTANTS ETRANGERS DES ENTREPRISES SOCIALISTES ET PRIS EN CHARGE PAR CES DERNIERES.

Les co-contractants étrangers des entreprises industrielles socialistes requièrent l'insertion, dans les conventions, d'une clause mettant à la charge de la partie algérienne les impôts dus par eux ou leurs préposés du fait de l'exécution desdites conventions.

Il s'agit le plus souvent de conventions relatives à la réalisation d'investissements.

Ces investissements étant financés à 100 % par le crédit, le paiement de ces impositions a lieu par création monétaire.

Le problème devrait être examiné dans la même optique que pour les droits de douanes et les taxes sur le chiffre d'affaires.

Si ces investissements n'avaient pas lieu, les impositions en questions ne se produiraient pas ; le fisc ne perd donc rien en y renonçant, pour que ces investissements de développement, arrêtés par l'Etat, puissent quand même se réaliser sans effet inflationniste malgré l'inexistence des ressources nécessaires. Il reste qu'une telle mesure doit être examinée dans le cadre de la politique économique globale qui s'impose à l'État.

D. LE PAIEMENT D'IMPOTS PAR DES ENTREPRISES SOCIALISTES AVANT QUE CELLES-CI N'AIENT EFFECTIVEMENT ENCAISSE LES MONTANTS CORRESPONDANTS.

Cela concerne notamment la SNTA et, dans une certaine mesure, la SONATRACH.

Le droit intérieur de consommation sur les tabacs représente largement plus de 50 % du prix de vente, c'est-à-dire qu'il dépasse sensiblement la part revenant à la SNTA dans le produit de ses ventes.

Or, la SNTA doit payer le droit intérieur de consommation dès que la marchandise sort de l'usine vers ses dépôts, C'est-à-dire bien avant la vente.

Il en résulte qu'elle doit emprunter en banque (puisque tel est le système de financement des entreprises socialistes) pour régler le droit en question, qu'elle ne récupèrera qu'après la vente effective. Il s'agit pourtant bien d'un droit de consommation, par lequel elle n'est pas elle-même vraiment concernée et pour lequel elle sert gratuitement de percepteur d'impôts pour le compte de l'État. Qu'en plus elle doive faire l'avance de cet impôt et, à cet effet, emprunter à intérêt auprès de la banque, paraît quand même difficilement défendable.

Il ne faut pas perdre de vue en l'espèce que le système revient à un financement permanent de l'État par la SNTA à concurrence de plus de 100 % de la valeur de revient des stocks dans ses dépôts.

En ce qui concerne la SONATRACH, pour partie de l'impôt afférent aux embarquements et pour la totalité de celui qui concerne les livraisons aux raffineries, la SONATRACH fait l'avance de l'impôt pétrolier en recourant, elle aussi, à cet effet, au découvert bancaire, avec paiement d'intérêts débiteurs : on peut grosso modo estimer que la SONATRACH finance en permanence par un découvert bancaire qui lui coûte des intérêts débiteurs, environ 50 % de l'impôt pétrolier qu'elle verse mensuellement.

Il suffit de citer ces exemples pour faire sentir qu'il y a là un mécanisme qui est incompatible avec le mode réglementaire de financement des entreprises socialistes à 100 % par le crédit et avec une politique financière intégrée, puisqu'on force les entreprises à emprunter en banque pour financer le Trésor.

On impute ainsi à nouveau aux entreprises un effet inflationniste qui, en réalité, est créé par l'Etat.

De plus, il faut bien dire que, quand on récapitule tous les cas analogues cités dans le présent rapport, on ne peut que mettre en question le caractère significatif des statistiques monétaires pour la seule partie des crédits financiers qu'elles couvrent.

E. L'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES BENEFICES POUR LES ENTREPRISES SOCIALISTES.

La loi de finances pour 1976 a porté de 50 % à 60 % le taux de l'impôt sur les BIC applicable aux entreprises socialistes.

La loi de finances pour 1978 a porté à 70 % le taux de l'impôt direct sur les bénéfices se rapportant aux activités de transport par canalisation des hydrocarbures liquides ou gazeux.

Certes, la même loi de finances a exonéré les unités de production des entreprises socialistes :

- d'impôts sur les BIC pour les trois premières années de leur activité,
 - du versement forfaitaire
 - de la taxe sur l'activité industrielle et commerciale
- } Pour les cinq premières années de leur activité.

La mesure d'exonération d'impôts sur les BIC est à peu près une mesure pour rien, car, dans les modalités actuelles de financement à 100 % par le crédit, avec les pesantes charges financières corrélatives et dans le cadre d'investissements où les handicaps industriels ne font l'objet d'aucune compensation, on se demande quelle unité de production pourra devenir bénéficiaire dans les trois premières années de son activité.

Il aurait été beaucoup plus important de régler le problème de la compensation des bénéfices et des pertes entre unités d'une même entreprise.

Le mécanisme même du financement de l'investissement industriel par le crédit implique qu'on compte sur l'auto-financement des entreprises pour rembourser les emprunts d'abord et créer les moyens financiers stables de leur activité et de leur développement ensuite.

Mais la capacité d'auto-financement dépend de la fiscalité.

On ne peut à la fois tabler sur l'auto-financement des entreprises pour les structurer financièrement d'une part, et réduire les possibilités de cet auto-financement par l'augmentation des taux d'imposition d'autre part.

La gestion des finances doit être cohérente.

La politique conduisant à augmenter les taux d'imposition des entreprises socialistes afin de disposer de ressources additionnelles pour financer des dépenses supplémentaires du budget de fonctionnement, alors qu'on n'est pas à même de financer par des ressources réelles les projets de ces entreprises dont dépend l'avenir du pays, ne peut pas ne pas susciter de réserves. C'est plus que manger son blé en herbe ; c'est le manger au moment où l'on devrait le semer.

Il faut se méfier de l'illusion de prospérité que suscite toujours un large programme d'investissements ; les hydrocarbures ne pourront pas tout résoudre.

Il y a, certes, des dépenses à caractère social dont on ressent au plus profond de soi qu'il est nécessaire de les assumer budgétairement.

Cependant, dès qu'une contradiction apparaît entre exigences sociales impératives d'aujourd'hui et nécessité tout aussi impérative de créer du travail pour les hommes d'aujourd'hui, mais, aussi et surtout, de demain, le moment est peut-être venu de faire procéder à une étude approfondie de l'ensemble des problèmes sociaux et économiques dans le contexte d'une démographie galopante et d'une société en perpétuelle mutation.

F. LES DEPENSES D'INFRASTRUCTURE PRISES EN CHARGE PAR LES ENTREPRISES SOCIALISTES.

Le problème est bien connu et a déjà été mentionné.

La réalisation et l'exploitation de projets industriels dépendent de l'existence d'une infrastructure qui comprend les terrains sur lesquels l'usine doit s'installer, leur aménagement, leur viabilisation, les raccordements, ... et qui n'a pas été prévue au niveau de l'État ou des collectivités locales¹, pas plus d'ailleurs que dans les travaux de planification. A plus forte raison, les moyens financiers pour créer cette infrastructure n'ont pas été dégagés.

¹ Au contraire, les collectivités locales réclament pour ces terrains des montants qui sont bientôt devenus abusifs ; le mécanisme déjà dénoncé au niveau de l'État, se répète au niveau de ses collectivités ; les entreprises industrielles socialistes empruntent des fonds qui alimentent des budgets.

Alors il n'y a pas d'autre solution, pour les entreprises industrielles socialistes ayant la responsabilité des projets, que d'assumer le financement de cette infrastructure et même d'en assurer les travaux d'exécution.

On voit combien on est loin des conditions de la création industrielle en Europe par exemple, où des sites industriels complètement équipés sont mis à des prix symboliques à la disposition des investisseurs, à qui les collectivités et/ou l'État octroient en outre des primes, exemptions fiscales ou dégrèvements. Il ne devrait même pas incomber à l'État dans tous les cas de dégager les terrains et de supporter les autres frais d'infrastructure.

La collectivité locale profitera directement des effets économiques de la création industrielle et il n'est que normal qu'au moins elle contribue à cette création et qu'on prévoie aussi la mise à sa charge des conséquences des retards dans la disponibilité du site.

Le socialisme ne peut remplir ses promesses que s'il organise et sanctionne les responsabilités.

Or, les dépenses d'infrastructure qu'en Algérie les entreprises industrielles socialistes assument à la place de l'État ou des collectivités locales sont, par définition financées par recours au crédit. Autrement dit, ces entreprises empruntent pour couvrir des dépenses qui ne devraient pas leur incomber.

En outre, les entreprises doivent payer l'intérêt sur les emprunts qu'elles concluent, ce qui alourdit leurs charges financières.

Dans l'organisation actuelle du financement des investissements entreprises socialistes, où interviennent systématiquement les prêts du Trésor, on peut dire sans crainte de se tromper que l'État se fait rembourser, avec intérêts, des dépenses qui lui incombent et qu'il ne fait pas. A quelle outrance en sommes-nous ainsi arrivés et quelle casuistique a-t-on pu employer pour faire consacrer de telles mesures ?

Prenons, d'après des données recueillies par la banque mondiale¹ et par le fonds monétaire international² auprès des services algériens, les chiffres d'investissement industriel du secteur socialiste et attribuons-leur un contenu de dépenses d'infrastructure de 8 % seulement, taux qui, d'après les renseignements épars qu'on a pu obtenir, est inférieur à la réalité.

¹ Investissements planifiés de 1970 à 1976 selon la BIRD (tableau 5.7. annexé au mémorandum du 17 février 1978) et investissements des entreprises publiques en 1977 selon le FMI (tableau XVIII du rapport du 14.8.1978).

² Ibid.

(les chiffres sont en milliards de DA)

<u>Investissements</u>	<u>Contenu minimum de dépenses d'infrastructure</u>
1970	3,355
1971	3,888
1972	5,009
1973	6,038
1974	8,456
1975	13,485
1976	17,421
1977	25,489

83 141 x 0,08 = **6,651** milliards de DA

Ce qui précède revient à dire qu'on a imputé aux entreprises industrielles socialistes un effet inflatoire qui, à la fin 1977, correspondait à 13,96 % du volume monétaire à cette date.

Le point soulevé ici n'est donc nullement un point mineur.

Cependant, une note du ministère des finances sur le financement des investissements planifiés des entreprises socialistes a, entre-temps, proposé que les dépenses d'infrastructure (et de formation) soient dorénavant prises en charge par le budget de l'État.

Ce qui a été indiqué précédemment à ce sujet conserve cependant, sa validité de principe dans le cadre du présent titre, car l'effet inflationniste de ces dépenses s'est produit au moment où elles se réalisaient, dans la mesure où leur financement était monétaire.

Il faudra, par ailleurs, veiller cependant à ce que la prise en charge par l'État des dépenses en question n'introduise pas des retards dans l'exécution des opérations, et ne conduise pas à réduire le volume des fonds à attribuer aux autres secteurs non éligibles au financement par le recours au crédit bancaire. Cependant, les conditions des crédits couvrant cette catégorie de dépenses doivent être aménagés de telle sorte que la structure financière de l'entreprise concernée ne soit pas déséquilibrée, tant que l'État ne sera pas en mesure de prendre en charge ces dépenses sur son budget.

On y reviendra au volume 3 du présent rapport quand on abordera le problème des rapports des entreprises socialistes avec les administrations.

G. LES CHARGES DE FORMATION SUPPORTEES PAR LES ENTREPRISES.

Des charges de formation, d'un poids exceptionnellement lourd par rapport à des entreprises dans les pays industrialisés, sont supportées par les entreprises industrielles socialistes aux niveaux tant de l'investissement que de l'exploitation.

Le résultat, à ces deux niveaux, en est que la position de base des entreprises nationales est défavorisée par un facteur additionnel d'aggravation des handicaps, en comparaison à l'industrie européenne.

On doit être conscient qu'en Europe, comme aux Etats-Unis, une nouvelle création industrielle bénéficie, de façon tout à fait habituelle, dans le cadre de la promotion des investissements, de la prise en charge par les pouvoirs publics des actions de formation requises.

Or, jusqu'ici rien de pareil n'a été appliqué chez nous et, au contraire, les règles de financement arrêtées par les instances financières ont signifié que les entreprises devaient emprunter pour couvrir de telles dépenses, qui sont pourtant nécessairement plus importantes pour nous, étant donné qu'il faut, en un temps limité, porter des hommes n'ayant pas grandi dans un milieu de traditions industrielles, à des niveaux de prestations quantitatives et qualitatives de travail en usine qui se rapprochent des performances enregistrées dans le monde industrialisé ; le simple énoncé de l'objectif de ces actions de formation montre bien qu'elles relèvent, ici bien davantage qu'en Europe ou aux Etats-Unis, de l'Etat.

Capitaliser dans le coût de l'investissement et alourdir par des charges financières, selon la pratique appliquée jusqu'à présent, les dépenses de formation préalables ou concomitantes aux projets, surchargent ce coût, qu'il faudra ensuite amortir et prendre dans les prix de revient, ce qui à nouveau aggravera ces derniers.

Il faut ajouter à cela que les entreprises industrielles socialistes ont eu à supporter additionnellement, des contributions de montants non négligeables au fonctionnement d'instituts de technologies et autres institutions de formation spécialisée.

Ces montants sont venus gonfler, dans les frais d'exploitation, les charges courantes des actions de formation qui sont systématiquement engagées par les entreprises ; on a signalé, dans cet ordre d'idées, au volume I^{er} du présent rapport que les charges de formation atteignaient, à la SN SEMPAC par exemple, de 10 à 12 % des dépenses totales de personnel.

Il s'agit là, on le répète, de facteurs d'alourdissement de charges, c'est-à-dire d'aggravation des prix de revient, sans compter que, comme les entreprises doivent constituer leur fonds de roulement par l'emprunt également, il en résulte des frais financiers qui viennent derechef peser sur l'exploitation.

Il y a, en tout cela, double effet inflationniste :

- sur le plan monétaire par le financement des charges en question par le crédit,
- sur le plan des coûts, par l'alourdissement de ces derniers d'une manière qui augmente les handicaps de l'industrie nationale par rapport à l'industrie étrangère et qui ne pourra qu'affecter à la hausse les prix de vente.

Il paraît indispensable de revoir le mode de financement des frais de formation.

Dans une note récente traitant du financement des investissements planifiés des entreprises, le ministère des finances a manifesté l'intention de faire prendre en charge ces frais par le budget de l'État.

Il y aura cependant toujours au sein des entreprises (et notamment en vertu de la loi n° 78-12 du 5 août 1978 relative au statut général du travailleur) des actions permanentes ou périodiques de formation et/ou de recyclage.

Il ne serait pas inopportun de mettre en relief que ces actions de formation constituent un avantage particulier pour le personnel.

Aussi, le défaut de participation assidue et de résultats satisfaisants aux actions de formation, devrait-il, d'une certaine manière, affecter le maintien dans l'entreprise des agents concernés.

H. LES CHARGES FINANCIERES SUR L'ENDETTEMENT INTERIEUR.

Les entreprises industrielles socialistes étant financées à 100 % par le crédit ont supporté et supportent des charges financières tant sur leurs investissements que sur leur fond de roulement.

Le montant de ces charges financières est donc de toute façon anormalement élevé, même si les taux internes algériens d'intérêts sont considérablement plus bas qu'à l'étranger. D'ailleurs, l'endettement intérieur comprend de façon non exceptionnelle des montants relayant des échéances de crédits extérieurs, dont les intérêts élevés ont été capitalisés et sont dès lors frappés eux-mêmes d'intérêts aux taux algériens.

Comme la plupart des entreprises industrielles ne sont pas au stade de la rentabilité puisqu'elles ont toutes des projets qui ne sont pas encore au rythme de croisière, les charges financières ne peuvent que s'accumuler en un mécanisme cumulatif à intérêts composés, ce qui en révèle le danger.

Ces charges financières affectent automatiquement, dans la situation monétaire, d'une part le poste "crédits à l'économie" et, d'autre part, le volume monétaire, et y introduisent un mécanisme d'auto-expansion par capitalisation périodique des intérêts sur les intérêts.

Il n'a pas encore été possible de connaître le montant des intérêts accumulés figurant dans l'endettement bancaire intérieur des entreprises ; mais les estimations les plus conservatrices conduisent à des pourcentages élevés, traduisant un effet inflationniste marqué.

L'état monétaire (état des disponibilités monétaires et de leurs contreparties) tel qu'il est établi à l'intention du fonds monétaire international et publié par ce dernier ne reprend comme "crédits à l'économie" que l'endettement qui figure dans les bilans bancaires, mais cet endettement inclut aussi notamment les charges financières contenues dans les échéances remboursées sur les prêts de la BAD et du Trésor, dans la mesure où la composante d'intérêts a affecté les découverts bancaires.

On a obtenu de la SONIPEC l'indication des intérêts intérieurs débités par la banque ou payés par son entremise pour la période 1972-1976 ; ces charges financières ont totalisé 28 962 643 DA et sont venues au fur et à mesure aggraver l'endettement bancaire intérieur.

Dans un endettement bancaire intérieur de la SONIPEC de 120 millions de DA au 31 décembre 1976 figuraient ainsi, en chiffres ronds, 29 millions de DA de charges financières ; cet endettement comprenait donc 24 % de charges financières accumulées de 1972 à 1976. On ne peut extrapoler arbitrairement ce pourcentage à l'ensemble des entreprises, encore que pourtant certaines d'entre elles soient à découvert envers la banque depuis bien avant 1972.

Il est possible, cependant, de procéder à une estimation fournissant des chiffres de référence à partir des données globales de l'endettement envers les banques et de l'endettement envers la BAD.

Prenons d'abord d'après la situation monétaire la moyenne entre le montant des crédits à l'économie en début et en fin de chaque année de 1970 à 1977, en millions de DA :

<u>Dates</u>	<u>Crédits à l'économie</u>	<u>Moyennes</u>
1.1.70	6 516	6 485
31.12.70 - 1.1.71	6 453	7 260
31.12.71 - 1.1.72	8 068	10 840
31.12.72 - 1.1.73	13 611	16 040
31.12.73 - 1.1.74	18 469	20 160
31.12.74 - 1.1.75	21 851	25 430
31.12.75 - 1.1.76	29 009	33 131
31.12.76 - 1.1.77	37 253	38 573
31.12.77	39 894	
Total des montants estimatifs sur lesquels les banques ont prélevé un an d'intérêt.		157 919

Prenons ensuite, d'après les rapports du FMI sur l'Algérie, la moyenne des chiffres du crédit intérieur de la BAD elle-même de 1970 à 1977 en millions de DA¹ :

<u>Dates</u>	<u>Crédit intérieur</u>	<u>Moyennes</u>
1.1.70 (estimation)	2 000	
	4 848 x 4	19 392
31.12.73 - 1.1.74	7 969	10 255
31.12.74 - 1.1.75	12 814	16 047
31.12.75 - 1.1.76	19 280	23 917
	sous-total	<u>69 611</u>
31.12.76 - 1.1.77	28 555	37 364
31.12.77	46 174	
Total des montants estimatifs sur lesquels la BAD a prélevé un an d'intérêt		106 975

Si nous prenons conservatoirement une année d'intérêt au taux de 5 %, nous obtenons, en millions de DA :

- sur l'endettement bancaire	7 896
- sur l'endettement à la BAD jusqu'à fin 1976 ²	3 480
	<u>11 376</u>

Or, il faut rappeler qu'à la fin 1977, le volume monétaire était de 47 634 millions de DA, dont le chiffre de 11 376 millions de DA qui vient d'être établi représentait 23,88 %, ce qui confirmerait et généraliserait le pourcentage constaté pour la SONIPEC.

Il est donc bien certain que l'influence des charges financières sur le volume monétaire est sensible, sans prétendre pour autant que 23,88 % peuvent être considérés comme une estimation du quantum pour lequel elles y interviennent actuellement.

Même un taux, moitié moindre³, de l'ordre de 12 % du volume monétaire, resterait considérable et traduirait un effet inflationniste.

Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que, dans la mesure où les charges financières incluses dans l'endettement ont été prises en rentrées au niveau des banques et du Trésor, elles ont à

¹ On n'a introduit ici ni les montants correspondant à la gestion fiduciaire de la BAD pour compte du Trésor, dans lesquels pourtant interviennent des prêts aux entreprises ni les prêts d'assainissement du Trésor ; mais par contre, on a estimé les intérêts sur l'encours moyen annuel, alors que les intérêts effectivement payés dépendent des échéances de remboursement ; pour mieux assurer qu'il y ait compensation entre les effets respectifs de ce déforçement et de forçement, on a calculé l'intérêt en éliminant l'encours moyen de 1977.

On n'a pas pu refléter davantage la réalité, car le présent rapport a dû être rédigé sans aucune possibilité d'accès aux informations détenues par les administrations et institutions financières et on n'a pu que travailler sur des données figurant aux rapports du FMI et de la BIRD.

² Il faut noter en effet que l'endettement interne envers les banques et le Trésor n'entraîne pas capitalisation et addition à cet endettement des charges financières annuelles qui s'y rapportent, à concurrence des charges financières imputées à des comptes devenus créditeurs, ce qui est cependant exceptionnel.

³ Ibid

nouveau, en partie ou en tout, alimenté le budget et financé ainsi des dépenses. D'où ce qui donne aux charges financières ce caractère insolite par rapport à l'inflation, c'est l'importance de l'endettement des entreprises socialistes dans l'ensemble des financements bancaires (elles y interviennent pour plus de 90 %) et à l'égard du Trésor. Cette importance implique que tous les aspects monétaires de leur activité deviennent pratiquement ceux de l'ensemble du secteur des entreprises au niveau macro-économique.

C'est pourquoi la proposition faite antérieurement d'exonérer les entreprises de charges financières sur leur endettement intérieur dans des limites correspondant à des structures financières équilibrées, est ici confortée.

Il n'est pas raisonnable, dans un système de financement à 100 % par le crédit et dans une organisation économique socialiste, de dérégler à la fois la situation monétaire du pays et la structure financière des entreprises par le jeu d'intérêts accumulés.

C'est d'autant plus vrai que les entreprises industrielles socialistes sont propriétés d'Etat ; les surplus nets qu'elles dégageront appartiendront à l'État de toute façon et il est certainement important pour l'Algérie de s'organiser pour que des surplus en termes réels soient dégagés dans un délai compatible avec les conditions de l'activité industrielle, plutôt que d'inclure de fausses recettes dans ses finances publiques.

I. LES CHARGES FINANCIERES SUR L'ENDETTEMENT EXTERIEUR DES ENTREPRISES.

On sait que, conformément à une décision de principe au niveau gouvernemental, il a été consacré que les entreprises industrielles devaient au maximum recourir aux emprunts extérieurs pour financer leurs investissements, voire des opérations à l'importation relevant de l'exploitation ou de l'exercice d'un monopole sur des opérations de commerce extérieur.

La motivation a été que, en face des considérables besoins nationaux en devises pour matérialiser la politique de développement, il fallait recourir à toutes les possibilités d'emprunts extérieurs et, à cet effet, utiliser notre puissance d'achats à l'étranger, où les entreprises manquent de commandes, pour obtenir des crédits finançant nos acquisitions.

Le secteur industriel étant le mieux placé à cet effet, c'est à lui qu'a été attribué le rôle principal et il semble difficilement contestable qu'il s'est efforcé avec persévérance de le remplir au mieux.

Pour un projet industriel déterminé, cet effort s'exprime en règle générale par la recherche d'un financement combiné couvrant :

- la partie du prix des biens et services d'origine extérieure, finançable à conditions préférentielles dans le cadre des procédures officielles de crédits à l'exportation dans le pays fournisseur ;
- l'inclusion, dans une partie finançable à conditions préférentielles, de tout ce qu'on peut y faire admettre de dépenses locales et, en tout cas, du contenu en devises de ces dépenses locales,

- les acomptes et tout ce qu'on parvient à y inclure de dépenses locales (et, en tout cas, de leur contenu en devises), à conditions bancaires ordinaires, par des crédits ou emprunts à conclure dans le marché financier du pays exportateur ou le marché financier international où ce sont les opérations en euro-devises qui nous sont les plus accessibles.

Les emprunts en euro-devises comportent contractuellement une affectation à un projet déterminé, sans que, pour autant, il y ait liaison directe et impérative entre prélèvements sur les emprunts règlements aux fournisseurs étrangers ; dans la réalité, les banquiers prêteurs souhaitent même réduire autant que possible la longueur de la période de prélèvements. Dans le cas d'émission de "notes" ou "bonds", une affectation contractuelle existe généralement aussi, mais le montant net de l'emprunt est immédiatement disponible.

Une même orientation a été prescrite et suivie pour les achats de biens relevant de l'exploitation aussi bien que de monopoles, tant par la recherche d'un allongement des délais de paiement que par le recours aux formules de crédits à l'exportation dont on s'efforçait d'étendre le terme autant que possible.

Mais il ne faudrait pas oublier que ces façons de procéder sont comparativement coûteuses pour les entreprises, qui supportent, du fait de ces mécanismes, des charges financières sur pratiquement tous leurs achats à l'étranger.

La partie en devises du coût d'un projet peut ainsi être augmentée d'environ 60 % (environ 50 % en devises, plus 10 % et même davantage pour le financement en DA des intérêts payés en devises, en comptant les intérêts extérieurs au taux "tel quel" de 10 %, les intérêts intérieurs au taux de 5 %, un différé de remboursement limité à 3 ans et une durée totale de 7 ans) et d'environ 50 % si, les autres conditions restant égales, le taux d'intérêt extérieur est de 8 % ¹.

La question se pose : cela est-il de l'ordre des choses et peut-on le considérer comme normal, en économie générale et en économie d'entreprise, sous l'angle des coûts présents, se prolongeant par des coûts futurs sous forme d'amortissement ?

Quand il s'agit de dépenses d'exploitation, le surcoût se répercute immédiatement sur les prix de vente et il peut être de l'ordre de 20 %, ce qui appelle la même question que ci-dessus.

Il ne faut, en tout cas, pas perdre de vue que tout sur-prix constitue un facteur d'inflation.

Pour apporter de la clarté sur le problème, reportons-nous, par exemple, à l'an dernier (avant le monopole d'Etat sur les opérations avec l'étranger) et prenons une entreprise privée en Algérie qui souhaitait s'installer ou s'agrandir et qui avait obtenu l'agrément au Code des investissements ou l'autorisation d'importer le matériel nécessaire.

¹ Encore insistera-t-on que c'est là une estimation modérée, car on a calculé à des taux "tels quels" alors que l'on sait que les crédits dans le cadre des procédures à l'exportation entraînent paiement de primes d'assurances-crédit et que les prêts en euro-devises sont affectés de diverses commissions et de frais.

Si cette entreprise possédait immédiatement les capitaux requis, elle pouvait importer son matériel avec, par exemple, paiement à l'embarquement au port étranger de départ. C'était une opération tout à fait régulière.

Si elle ne possédait pas l'intégralité du montant nécessaire, elle cherchait à se procurer le complément auprès du système bancaire national, dont elle comparait les conditions à celles que pouvait lui consentir son vendeur (ou le système bancaire du pays de ce dernier) pour des facilités de durée comparable, dans le cadre des procédures étrangères de crédit à moyen terme à l'exportation, lesquelles pouvaient lui permettre, moyennant la signature de sa propre banque en garantie, un échelonnement des paiements, après versements d'un acompte suffisant.

Autrement dit, l'entreprise faisait un choix entre un concours intérieur et un concours extérieur, selon qu'elle pouvait obtenir ici ou au dehors la disponibilité du crédit conforme à ses besoins et selon celui des concours possibles dont les conditions lui étaient les plus favorables.

Dans son choix n'entrait - on s'en rend compte - aucune considération au sujet de la disponibilité de devises auprès du système bancaire national, de la manière dont le système bancaire se les étaient procurées et du coût éventuel pour ce même système qu'impliquait l'origine de ces devises.

Tout bonnement, l'entreprise n'était pas concernée et elle n'avait pas à l'être ; personne n'aurait pensé à lui en faire grief, chacun son métier et ses responsabilités.

Il apparaît bien ainsi que le problème, pour l'entreprise, se ramenait à la disponibilité entre ses mains des Dinars nécessaires au règlement extérieur de l'achat, préalablement autorisé, de l'équipement.

Une telle situation est très normale et on a recouru à l'exemple, aujourd'hui partiellement dépassé, d'une entreprise privée, pour éviter que les pratiques actuelles à l'égard des entreprises socialistes encombrant la vision du problème. Quand, d'ailleurs, dans le passé, le budget d'équipement pour les entreprises nationales était basé essentiellement sur des ressources définitives, le mécanisme d'importation et de paiement de matériel étranger était conforme à ce qui a été dit plus haut et les entreprises nationales, en utilisation des crédits d'équipement du budget, faisaient payer le matériel au fournisseur extérieur et ne se préoccupaient nullement du côté "devises" de l'opération.

La responsabilité d'assurer la solvabilité extérieure du pays relève, en effet, du secteur financier et se situe à l'échelon central de ce secteur.

C'est bien pour permettre aux autorités monétaires nationales d'assumer cette responsabilité que le Fonds monétaire international a été créé et que les pays adhérents peuvent y recourir sous certaines conditions pour maintenir leur solvabilité extérieure, nonobstant le déséquilibre de leur balance des paiements. C'est bien pour cela aussi que les Etats et leurs banques centrales lancent des emprunts extérieurs, qui se sont multipliés et amplifiés ces deux dernières années, et concluent entre eux certains arrangements de support réciproque en cas de déséquilibre de balance des paiements ou sur les marchés des changes. Les accords de "swaps" entre banques centrales sont du même ordre.

Ce sont, en effet, les banques d'émission qui avaient à l'origine (et encore entre les deux guerres) la totale responsabilité d'assurer la complète convertibilité extérieure de la monnaie qu'elles émettaient et elles ne bénéficiaient d'aucun recours auprès de l'État, sauf à solliciter la suspension de l'obligation de rembourser leurs billets, ce qui ne se faisait qu'en cas de guerre ou, après 1930, en cas de crise généralisée, ou enfin, après l'initiative prise en ce sens par l'Allemagne hitlérienne sous l'impulsion de Schacht, par l'instauration d'un contrôle des changes.

L'instauration du contrôle des changes a apporté une novation en l'espèce, puisqu'il s'agissait dorénavant, non seulement d'assurer la convertibilité de billets émis par la banque centrale, mais, plus largement, d'assurer la solvabilité extérieure du pays.

Dès lors, la responsabilité de la banque centrale, si on ne lui enlevait pas la gestion du compte extérieur¹, devenait plus étendue, mais en même temps moins lourde dans la mesure où sa responsabilité devenait une responsabilité technique de première ligne, l'État assumant la responsabilité ultime puisque c'est lui qui édicte la réglementation des changes.

Dans notre organisation, les banques primaires, dotées d'un pouvoir d'autorisation de change, peuvent être également considérées comme engagées, en second rang après la banque centrale, dans le maintien de notre solvabilité extérieure.

C'est donc bien au secteur financier qu'appartient la responsabilité de la solvabilité extérieure de l'Algérie et, plus simplement et plus concrètement, de faire face aux paiements vers l'étranger, dans l'application de la politique générale de l'Algérie².

Pour le principe, les autres secteurs n'ont pas à se préoccuper de ces problèmes, sauf à respecter la réglementation des changes.

Si nous en venons maintenant à nos entreprises socialistes que l'on charge de la réalisation d'investissements dans le cadre de la planification, le procédé le plus normal pour elles est qu'on mette à leur disposition, au fur et à mesure, en temps voulu, les montants qui sont nécessaires à la réalisation des projets et qu'on en transfère à l'étranger la partie couvrant les importations de biens et services d'équipement. Leurs responsabilités ne sont pas engagées, de par l'appartenance de ces entreprises au secteur industriel, dans la disponibilité de devises pour exécuter ces transferts, la gestion du compte extérieur et le maintien de la solvabilité extérieure de l'Algérie.

S'il n'y a pas assez de devises pour effectuer des transferts sur des opérations régulièrement décidées, c'est le secteur financier qui doit se les procurer et c'est là qu'on pourra le juger par la manière dont il aura réussi à assumer ses responsabilités et la technicité dont il aura fait montre en l'espèce.

¹ En France comme en Grande Bretagne, la banque centrale n'intervient plus dans ce domaine que comme agent d'exécution du Gouvernement.

² On rappellera que les statuts de la banque centrale stipulent en leur article 42 qu'"elle peut contracter et garantir des emprunts à l'étranger avec l'accord du ministre des finances".

Certes, lorsque le secteur financier avait épuisé les moyens à sa disposition, il est de tout temps arrivé que, pour contribuer à la solution de leurs propres problèmes de règlements extérieurs, des Etats faisaient emprunter à l'étranger par des entreprises dépendant d'eux et dont ils estimaient qu'elles étaient mieux placées sur les marchés internationaux. Mais cela entrainait dans un cadre contractuel entre l'État et l'entreprise en question, qui était défrayée des charges qu'elle supportait de ce fait. La pratique des finances publiques connaît aussi de façon exceptionnelle des cas où un Etat a des responsabilités pécuniaires qu'il ne peut exécuter directement et qu'il résout en faisant conclure, par les bénéficiaires de ces engagements, des emprunts dont l'Etat assume le service et le remboursement.

Il est donc tout à fait normal que l'Algérie, dans la gestion de son compte extérieur, pense à se servir des entreprises qui font partie du secteur public et décide notamment que les entreprises industrielles emprunteront au maximum à l'étranger, ceci permettant de réserver le plus largement possible nos rentrées de devises à la couverture de biens et services et autres paiements pour les secteurs qui n'ont pas le même accès aux marchés financiers étrangers.

Mais, il s'agit là d'un mécanisme où les entreprises industrielles agissent en réalité non pas pour elles-mêmes au sens strict, mais pour le compte de l'Algérie en son ensemble et à la décharge des responsabilités du secteur financier.

Elles se substituent en cela au secteur financier et c'est un point qui est essentiel.

Ce ne sont pas elles en effet - il faut le répéter - qui ont organiquement pour attributions d'assurer la solvabilité extérieure de l'Algérie, pas plus qu'elles n'ont organiquement la responsabilité directe et personnelle de dégager les ressources financières pour exécuter les décisions de l'État notamment de réaliser des projets, et c'est bien d'ailleurs le ministère des finances qui prend la décision de financement.

Agissant alors, non plus dans le cadre d'une gestion rationnelle d'entreprise, mais au contraire à l'encontre d'une telle gestion, en fonction d'une décision supérieure selon laquelle on se sert d'elles, les entreprises industrielles n'ont pas, en simple équité, à supporter elles-mêmes les conséquences des mesures qu'on leur impose en matière d'emprunts extérieurs, qui dérèglent leur propre situation financière et qui, augmentant le coût des investissements par des intérêts intercalaires à des taux fort élevés sur la proportion la plus élevée possible et souhaitablement la totalité du prix des équipements achetés à l'étranger (plus même des dépenses locales), contribueront ensuite, si des compensations ne sont pas portées, à des prix de revient (et, par conséquent, des prix de vente) supérieurs à la normale, au détriment du consommateur et du niveau des prix, sur lesquels s'exercera ainsi une tension de caractère inflationniste.

On ne va pas discuter ici en détail des compensations qu'il serait équitable d'accorder aux entreprises industrielles en raison de ce qui précède.

Le principe en est simple.

Comme ces entreprises se substituent au système financier pour résoudre les problèmes nationaux de gestion du compte extérieur, c'est bien au système financier qu'il incombe d'accorder les compensations en question.

La liaison de l'approvisionnement en devises de l'Algérie, à la réalisation d'opérations industrielles n'est, en effet, qu'un mécanisme par lequel on résout des problèmes de la balance des paiements et c'est la physionomie d'ensemble de cette dernière qu'il faut considérer.

Etant donné que les entreprises industrielles empruntent ainsi pour le secteur financier, ce serait normalement à lui à en supporter les intérêts, dans une mesure qui soit raisonnable pour toutes les parties en cause.

Il y a à cela un motif supplémentaire.

Si nous allons au fond des choses, les réserves de change de l'Algérie sont empruntées.

Or, ces réserves sont placées et, si elles sont bien gérées, elles rapportent des intérêts qui peuvent être fort élevés et qui alimentent les profits de la banque centrale.

Par contre, elles coûtent très cher aux entreprises industrielles, comme on l'a montré plus haut.

Ne voit-on pas que les profits en question de la banque centrale sont ainsi engendrés par des charges qui sont comparativement plus élevées au niveau des entreprises, où, à peu près dans la totalité des cas, elles sont ou capitalisées ou prises en élément aggravateur du déficit.

Pour l'ensemble de l'économie - et c'est dans ces termes que l'on doit raisonner tant parce que l'inflation est d'ordre macro-économique que parce que l'Algérie est un pays socialiste -, il n'y a pas dégagement de surplus.

Dans la mesure où la partie visée ici des profits de la banque centrale d'Algérie est taxée et alimente le budget, il y a facteur additionnel d'inflation, mis derechef en branle par le secteur financier.

Par ailleurs, sur un autre plan, il est quand même assez déroutant que la banque centrale recueille des profits sur son incapacité ou son refus à faire face, même seulement en première ligne et à titre partiel, aux problèmes de gestion du compte extérieur de l'Algérie.

A ce sujet, si l'on devait apprécier le comportement de la BCA vis-à-vis de l'effort de développement consenti par le pays, on ne peut s'empêcher de noter la différence qui existe entre notre propre banque centrale et les banques centrales de l'Iran ou du Mexique par exemple. Ces deux dernières institutions se chargent elles-mêmes de rechercher, sur le marché financier international, l'argent nécessaire au développement de leurs pays respectifs et contribuent ainsi directement à la solution des problèmes de balance des paiements que tout développement accéléré ne manque pas d'entraîner. Notre banque centrale se contente de s'installer confortablement au comité technique des emprunts ou bien de prêcher la bonne parole au Fonds monétaire international

et attend que les autres agissent, se dépensent et apportent le produit de leur travail qu'elle ne manque pas, alors, naturellement "d'apprécier" et de taxer.

En Algérie, les entreprises socialistes et, en particulier, les entreprises industrielles, ont été les premières à engager le pays sur le marché financier international les banques primaires, beaucoup de membres du Gouvernement et le regretté Président BOUMEDIENE lui-même, ont tous, à un moment ou à un autre, engagé leurs efforts et leur crédibilité pour obtenir auprès d'autres gouvernements ou de grandes banques, l'argent nécessaire au financement des actions de développement du pays. Par contre, la banque centrale, pour ce qui la concerne, se satisfait de tirer le meilleur profit personnel de l'apport des autres.

On va maintenant exposer un aspect des emprunts des entreprises socialistes où le mécanisme susvisé d'appréhension par la banque centrale est plus immédiatement visible.

Il s'agit de ceux des emprunts en question qui couvrent précisément les acomptes et les dépenses locales (ou des dépenses extérieures non admissibles au financement dans le cadre des procédures officielles de crédits à l'exportation du pays du fournisseur) ; on rappellera que ces emprunts se concluent le plus souvent en euro-devises et que, s'ils se réfèrent à un projet ou opération industrielle déterminée, leur utilisation n'est pas en principe restreinte à des prélèvements sous forme de règlements directs aux fournisseurs.

De ce fait, la banque centrale est intéressée au prélèvement diligent des fonds d'emprunt et leur cession immédiate à elle-même ou à la banque primaire algérienne, qui soldera de toute façon ses détentions de devises entre les mains de la banque centrale ; l'entreprise ensuite, quand elle aura des paiements extérieurs à effectuer, en chargera la banque algérienne qui se procurera auprès de la banque centrale la provision en devises.

Peut-être cela paraît-il à première vue ne comporter aucune anomalie ; la réalité est pourtant moins satisfaisante et elle appuie ce qui a été dit plus haut dans le sens d'une prise en charge des intérêts par le secteur financier.

En effet, quand une entreprise industrielle prélève sur un prêt en euro-devises, pour cession à la banque primaire algérienne, avant que des paiements extérieurs provisionnés par ce prêt doivent être exécutés, l'opération a les conséquences ci-après :

- des intérêts au taux de l'emprunt commencent à courir à la charge de l'entreprise emprunteuse,
- la banque transforme en dinars les devises qui lui sont cédées et applique à cette conversion son cours acheteur dans la devise en cause, cours acheteur qui comporte à la charge du client une marge de change :
- cette contre-valeur en DA vient au crédit de l'entreprise et, en raison de la situation financière difficile du secteur industriel qui travaille sur fonds d'emprunt, s'impute sur le découvert bancaire (avec un jeu de dates de valeur) dont la charge d'intérêt est réduite à due concurrence au taux intérieur, lequel est largement inférieur au taux débiteur sur l'emprunt dont proviennent les devises cédées ;

- lorsque, par la suite, l'entreprise doit effectuer les paiements auxquels l'emprunt était destiné, elle est débitée au cours vendeur, qui met derechef à la charge du client une marge de change en faveur de la banque ;
- durant l'intervalle, la BCA a tenu les devises dans ses réserves de change et a pu les placer ; les intérêts sur ce placement lui reviennent intégralement
- durant ce même intervalle, l'entreprise supportera des intérêts sur ces mêmes devises au taux de son emprunt extérieur, taux qui :
 - . dépassera celui que la BCA obtient elle-même, ce qui signifie qu'au niveau d'ensemble de l'Algérie, nous y perdons, mais cela peut être considéré comme le prix à payer pour maintenir les réserves de change du pays à un niveau satisfaisant,
 - . dépassera - et de beaucoup - le taux applicable au découvert auprès de la banque primaire.

Si les banques primaires étaient créditrices à la banque centrale, il y aurait profit total pour cette dernière à concurrence des intérêts sur le placement des devises en question.

Mais comme elles sont à découvert, il y a une espèce de compensation entre ces intérêts et ceux qui cessent de courir sur la partie du découvert qui se rembourse par la remise des devises à la banque centrale.

Cela ne constitue cependant pas une justification à l'égard des entreprises, car c'est une question purement interne au secteur bancaire et les entreprises n'ont pas à en tenir compte¹.

Pour elles, ce qui importe, c'est qu'elles empruntent des devises pour faciliter les opérations des autres secteurs, que non seulement elles supportent de ce fait des intérêts à des taux très élevés qui grèveront durablement leur gestion, (laquelle est déjà pourtant déséquilibrée et rendue plus onéreuse par des handicaps), mais que, en outre, on les place arbitrairement dans une position où on leur fait subir une perte additionnelle d'intérêt, sans profit pour l'Algérie, mais selon un mécanisme qui avantage le secteur bancaire considéré globalement, alors que c'est celui-ci qui devrait normalement avoir la charge de résoudre les problèmes de réserves de change et de solvabilité extérieure de l'Algérie avec, éventuellement, le concours de l'Etat.

Il y a donc là un motif supplémentaire appuyant, en toute équité, la proposition faite plus haut d'une prise en charge partielle des frais financiers par la banque centrale.

De plus, il est bien évident que de doubles marges de change (dans les deux sens : achat et vente) ne peuvent se justifier.

Il faudrait également parler du risque de change, mais c'est un problème en soi et on ne peut l'aborder maintenant ici.

En tout cas, il faut bien se rendre compte de l'importance du problème, en raison de l'incidence des surcoûts qui sont en cause et de leurs durables répercussions comme facteur d'inflation.

¹ On sera amené à évoquer la question plus en détail au volume 3 du présent rapport.

Si on s'est étendu à ce sujet, c'est parce qu'il y a là un mécanisme additionnel par lequel le secteur financier accentue lui-même l'inflation dans l'économie.

J. EFFETS CUMULES DE CERTAINS DES FACTEURS EVOQUES.

Il aurait été utile de chercher à quantifier les effets des facteurs d'inflation qui relèvent directement du mode de financement de l'industrie socialiste et, plus généralement, des entreprises socialistes de tous les secteurs économiques.

Mais cela demeure hors de portée sans la possibilité d'accéder aux informations économiques et financières se trouvant dans les administrations et institutions algériennes, les rapports des institutions financières internationales constituant les seuls documents utilisés pour la réalisation de ce rapport.

On peut, cependant, rassembler certains chiffres qui ont été indiqués plus haut et combiner notamment les estimations faites en matière de fiscalité des investissements, de dépenses d'infrastructure et de charges financières pour l'ensemble des entreprises publiques.

Cela donnerait :

- non reversion sur les investissements des entreprises de la fiscalité qu'ils créaient	13 000 millions de DA
- dépenses d'infrastructure prises en charge par les entreprises (chiffre que l'on force légèrement pour tenir compte du jeu du même facteur à l'égard des secteurs économiques autres que l'industrie)	7 200 millions de DA
- charges financières (50 % du montant calculé)	5 600 millions de DA
	<hr/>
	25 800 millions de DA

L'effet combiné représenterait plus de 50 % du volume monétaire au 31 décembre 1977¹.

Cela ne signifie évidemment pas que le volume monétaire aurait pu être réduit de moitié puisque, par exemple, les dépenses d'infrastructure auraient été prises en charge par l'État et que celui-ci aurait dû emprunter lui-même à la banque centrale pour couvrir ces dépenses.

Mais il est quand même intéressant de voir quelles sont grosso modo les conséquences financières de certaines mesures ou défaut de mesures de la part de l'État à l'égard des entreprises publiques, et d'estimer, en montant très inférieurs à la réalité, la partie du volume monétaire dont il faut absoudre les entreprises publiques et spécialement les entreprises industrielles socialistes.

¹ On rappelle que ce montant était de 47 634 millions de DA.

TITRE 8 : POINT V

V. CONCLUSION SUR LES FACTEURS D'INFLATION EN ALGERIE.

L'exposé qui précède a montré la multiplicité et, souvent, le caractère insidieux des facteurs d'inflation en Algérie.

Les indications données à ce sujet n'ont cependant pas eu simplement pour but d'établir une espèce de catalogue de ces facteurs ; il serait d'ailleurs encore incomplet.

Il s'agit au contraire de susciter une prise de conscience et de conduire à des mesures correctives dans tous les domaines qui relèvent d'une autorité algérienne.

Dans cet ordre d'idées, le problème des délais et retards doit retenir une particulière attention, notamment dans les cas où ce sont des administrations qui, par défaut de diligence ou inadéquation des textes réglementaires, entravent ou bloquent la réalisation de projets ou le fonctionnement industriel.

La prise de conscience et les mesures correctives ne devraient pas non plus négliger sans doute que le travailleur des usines, des champs, des bureaux et des administrations, si sa productivité est déficiente en quantité ou en qualité, lèse en fait la collectivité nationale et que cela est vrai à tous les niveaux ; le préjudice qu'il cause peut faire toute la différence entre inflation de développement et inflation de sous-développement, selon la distinction rappelée au début du présent titre.

Par ailleurs, ce que l'exposé a fait également ressortir, c'est l'incidence sensible, dans le processus inflationniste, de mécanismes se situant au niveau du Trésor et des banques, en ce compris le mode de financement.

Il apparaît en fin de compte que la politique et les pratiques financières suivies à ces niveaux ont une responsabilité directe dans la situation d'inflation et que, si cette politique financière avait été homogène avec ce qui avait été arrêté en matière de financement des investissements productifs et s'était fixé comme objectif d'en maîtriser les effets inflationnistes, on n'en serait pas là.

Ce n'est donc pas la politique d'investissement décidée par le Pouvoir Révolutionnaire qui finalement est en cause sous cet aspect ; c'est que ceux que l'on appelle les techniciens de la gestion des finances ne semblent pas avoir pris en considération quelles en étaient les dimensions financières et quelles mesures elles requéraient.

Là aussi, une prise de conscience et des mesures correctives sont impérativement nécessaires.

Cependant, parmi tous les facteurs d'inflation qu'on a évoqués dans le présent titre, il faudrait insister de façon spéciale sur ceux qui influencent directement les conditions économiques de l'activité des entreprises industrielles socialistes, puisqu'aussi bien ce sont ces dernières qui sont plus directement visées dans ce rapport.

Aussi, attirera-t-on à nouveau l'attention sur le fait que l'industrie qui se constitue est particulièrement sensible à tous éléments de surcoût, car ceux-ci se projettent dans la durée par des prix de revient qui seront plus élevés, lesquels se répercuteront sur les prix de vente, et, par conséquent, sur le consommateur.

Dans tous les cas où l'on néglige les handicaps structurels et fonctionnels et l'on aggrave les charges de l'industrie nationale naissante par rapport à celles de l'industrie des pays riches, on organise sciemment le manque de compétitivité de la production algérienne, à l'égard de la production étrangère et l'on introduit des éléments d'inflation.

Le fait que cela ne se voit pas tout de suite et qu'on n'en devient réellement conscient qu'après coup, lorsque les projets entrent en activité et montent en cadence, joue un double rôle pervers :

- dans l'immédiat, il exerce un effet anesthésiant ; il est si facile, lorsqu'on ne sait, au niveau central, où imputer des dépenses qu'on voudrait faire ou comment résoudre un problème d'ensemble de nature financière, de dire que c'est l'industrie qui s'en chargera ; or, celle-ci ne peut le faire qu'en capitalisant ces dépenses (comme par exemple quand elle emprunte systématiquement pour résoudre les problèmes de solvabilité extérieure de l'ensemble de l'Algérie) ou en les prenant en compte d'exploitation. De plus, dans le même temps, la nécessité d'améliorer la condition des couches déshéritées conduit à organiser en faveur des travailleurs des avantages de divers ordres qui, dans les pays riches et quand ils y existent, sont greffés sur des systèmes de haute productivité ; cela se répercute également à la fois sur le coût des investissements et sur le compte d'exploitation. L'effet anesthésiant est renforcé par le fait que le système bancaire paiera toujours puisqu'il s'agit finalement de décisions prises au niveau supérieur ou de montants dans lesquels les banques sont directement intéressées. Mais il ne faut absolument pas oublier que le système bancaire paie par le découvert des entreprises, c'est-à-dire par création monétaire ;

- à terme, après l'entrée en production des projets - et encore avec un certain répit durant la période où le projet avance en une progression lente vers une production en rythme de croisière, l'heure de vérité arrive et l'on constate que la production fait ressortir des prix de revient que l'on estime prohibitifs et que l'on compare avec aigreur aux prix étrangers ; les prix de vente consacrent même insuffisamment dans de multiples cas le haut niveau de nos prix de revient, ce qui fait que les entreprises sont en pertes et le deviennent toujours davantage, avec, en outre, jusqu'à présent, l'aggravation permanente apportée par le mécanisme d'intérêts composés à l'œuvre dans les découverts bancaires. Alors les jugements tombent comme des couperets et se multiplient : il y a mauvaise gestion.

Ces jugements ne sont pourtant, dans une certaine mesure, qu'une manière rénovée de crier haro sur le baudet, puisqu'on a oublié entre-temps et les handicaps industriels, et les charges supplémentaires qu'ils impliquent et les intérêts sur l'investissement et sur le fonds de roulement, et les impôts financés par création monétaire qui frappent l'investissement avant qu'il ne produise, et l'impôt sur les bénéfices qu'on perçoit sur des pertes, et les dépenses d'infrastructure et de formation financées par les emprunts à intérêt des entreprises, et les rémunérations (et autres charges aggravées entre-temps et ayant un caractère salarial) auxquelles on confère davantage de rigidité au point qu'elles paraîtraient parfois s'attacher, non plus au travail et à un rendement, mais à une simple

présence (et encore, pour autant qu'elle ne soit pas trop longue et qu'elle puisse être écourtée ad libitum ou utilisée pour s'occuper de problèmes personnels), sans compter la tolérance (pouvant résulter d'un défaut d'adaptations réglementaires ou de mesures correctives) d'entraves ou retards administratifs, voire d'arbitraire administratif, affectant la réalisation des projets et le fonctionnement industriels, et on en passe.

Il ne faut pas de myopie à l'égard de la situation industrielle et des conditions de l'investissement et de l'exploitation industriels et on ne peut se référer exclusivement, pour raisonner à ce sujet, à des activités industrielles qui ont peut-être un caractère objectivement privilégié du fait de circonstances ou de facteurs qui leur sont extérieurs (par exemple, manufacture des tabacs et captage des eaux minérales, dans le secteur des industries légères).

On doit se convaincre que toute mesure qui a pour conséquence d'augmenter le coût des projets et d'aggraver (par des charges additionnelles ou par la rigidité des charges par rapport à la production) les dépenses d'exploitation ramenées à la production effective, devra se payer par la suite dans les prix.

Toute laxité ou erreur ou défaillance dans le présent a son coût futur en des prix plus élevés ; c'est un fait inéluctable.

Il faut également être conscient que, dans des prix ainsi poussés à la hausse, se dissimulent en fait des impôts qui ne disent pas leur nom.

Quand nous achetons cher des produits fabriqués ici, nous payons indirectement un impôt :

- pour couvrir les frais de formation et les dépenses d'infrastructure du projet,
- pour compenser les handicaps de la création et de l'exploitation industrielle que les entreprises subissent,
- pour remplacer par un impôt effectif les pseudo-impôts en termes économiques, qui ont été prélevés sur l'investissement qui ne produisait encore rien et sur pertes des entreprises industrielles,
- pour remplacer par un impôt effectif le pseudo-impôt en termes économiques prélevé sur le secteur bancaire dans la mesure où ses profits étaient issus de pertes du secteur industriel (comme cela est vrai aussi dans les autres secteurs économiques d'ailleurs, l'agriculture par exemple),
- pour couvrir les charges supplémentaires d'emprunts extérieurs conclus par les entreprises industrielles pour permettre aux autres secteurs de disposer des ressources extérieures ordinaires du pays.

Il doit être bien clair cependant que, si l'on a mis en évidence des exemples de laxité et d'erreurs de principe ou de fait qui ont leur source à l'extérieur du secteur industriel, c'est exclusivement parce que ce dernier est désarmé devant des mesures ou des situations qui s'imposent à lui du dehors et à l'égard desquelles il est dépourvu de moyens de se défendre, et qu'il faut donc ici parler pour lui.

Mais cela n'a nullement pour but de disculper le secteur industriel lui-même, qui a ses fautes et ses faiblesses, contre lesquelles il faut lutter sans défaillance et sans renoncer à des sanctions. Au contraire, on ne répétera jamais assez que l'objectif est ici de créer les conditions objectives où l'on pourra, dorénavant, juger la gestion des entreprises et la manière dont leurs dirigeants et leurs collectifs de travailleurs auront assumé leurs responsabilités envers la collectivité nationale.

Il n'est sûrement pas déplacé de dire qu'il y a urgence.

Enfin, on voudrait aborder, ici encore, un dernier point.

Au moment de la révision finale du présent volume et alors que le volume I^{er} était au tirage, a été connue une note émanant du ministère des finances et intitulée "Financement des investissements planifiés des entreprises".

Les problèmes soulevés dans cette note du ministère des finances font l'objet d'un rapport spécifique qui sera diffusé à cet effet.

Pour ce qui est du présent rapport, les commentaires sur cette note auraient eu davantage leur place dans le volume I^{er}, mais on va tenter d'en introduire certains, maintenant, tout en cherchant concurremment à ne pas rompre l'équilibre de l'exposé auquel on procède présentement.

Par rapport à ce qui a été dit jusqu'ici dans ce rapport, la note en question témoigne d'une remarquable évolution en reconnaissant, après tant d'années où les négations et refus s'inscrivaient dans les mesures à l'égard de l'industrie, la réalité des facteurs adverses qui compliquent, alourdissent ou aggravent la création et l'exploitation industrielles et de certains qui s'y sont ajoutés encore entre-temps ; on les relèvera ci-après dans l'ordre quelque peu disparate où ils apparaissent dans ladite note :

- surcoûts imputables à l'organisation interne de notre économie, à ses circuits et à ses procédures (ce qui revient par antiphrase à évoquer des symptômes de désorganisation) ,
- modalités, circuits et procédures de financement,
- absence fréquente de critères de gestion et de sanctions¹,
- prise en charge par l'investissement de certaines dépenses d'infrastructure économique et sociale pourtant nécessaires,
- organisation pas toujours rationnelle des opérateurs et manque de coordination entre les différents secteurs et administrations,
- réalisation des projets réclamant de 5 à 6 ans au lieu de 2 ou 3 ans,
- modalités d'amortissement des prêts ne tenant pas compte des aléas et retards de réalisation,
- alourdissement des charges financières par l'allongement de la période de remboursement,
- structure financière déséquilibrée impliquant des charges financières relativement lourdes,

¹ L'ouverture exprimée ainsi par le ministère des finances à l'égard des sanctions devrait souhaitablement manifester son caractère effectif par des dispositions réglementaires organisant sans délai l'octroi de compensations pécuniaires aux entreprises socialistes ayant souffert dans le passé et souffrant actuellement de retards dans les paiements administratifs ainsi que de retards ou d'arbitraire ou de défaut d'agir dans les autres interventions administratives, cela touchant parallèlement les fonctionnaires en cause.

- déficits chroniques des entreprises couverts par un endettement supplémentaire dont les conséquences se répercutent sur la monnaie d'une part et sur les charges financières des entreprises d'autre part,
- gestion relativement dispendieuse des entreprises avant, pendant et après la réalisation des projets d'investissements¹ et inexpérience des cadres,
- faible rendement du travailleur national comparé à celui des pays industrialisés,
- impossibilité, en face d'un compte d'exploitation générale déséquilibré, d'une analyse de situation permettant de distinguer ce qui est imputable à la prise en charge induite de certaines dépenses ou investissements d'infrastructure, de ce qui est imputable à une structure financière déséquilibrée, et de ce qui relève de la mauvaise gestion pure et simple de l'entreprise.

On ne peut que se féliciter que le réalisme prenne pied au sein des services des finances en ce qui concerne l'importance et l'urgence des problèmes de la création et de l'exploitation industrielles, problèmes dont le présent rapport a amplement mis en évidence la dimension monétaire.

On se félicitera aussi que soit reconnu explicitement qu'il n'y a pas d'analyse possible de situation d'entreprise industrielle dans les circonstances présentes, pour distinguer et mesurer les divers facteurs dont les conséquences se reflètent, mais de façon souvent indifférenciée, dans ces comptes d'exploitation déséquilibrés comme le sont ceux de la majorité de nos entreprises industrielles. Cela conforte ainsi expressément tant la démarche que l'objectif du présent rapport tels qu'on les a signalés dès le volume I^{er}.

On se félicitera encore que le ministère des finances se dispose à mettre en oeuvre, des financements plus adéquats en ce qui concerne la couverture des charges en matière de terrains, infrastructure et formation, encore qu'il s'agisse là de mesures qui, sous une forme ou une autre, ne devraient pas conduire à remettre en cause la politique de développement suivie par le régime tant sur le plan économique que dans le domaine social et culturel.

Cependant, quand on se réfère ensuite aux exonérations dont ladite note fait état, on peut se demander si la conversion des esprits au sein du ministère des finances est à l'unisson de l'impulsion supérieure qui l'a sans doute suscitée, car, en effet

- comme on l'a fait remarquer plus haut, l'exonération de TUGP sur les biens d'équipements importés, contrairement à ce qui est affirmé dans la note en question, ne couvre nullement tous les biens d'équipement et elle est conditionnée en outre par la soumission, à la TUGP, des produits fabriqués, de sorte que, en dernière analyse, l'Etat ne renonce à rien, sauf à un financement intercalaire à la charge des entreprises et à une prescription quadriennale qui tous deux avaient

¹ Sans contester ce point au fond, on peut en tempérer seulement la généralité, tout en disant, en effet, que, dans la plupart des entreprises et à des degrés divers selon les entreprises et selon les services au sein d'une même entreprise, on s'écarte souvent, dans les tâches administratives et de gestion, de l'exigence d'austérité proclamée par la Charte Nationale et de l'esprit d'économie sans lequel aucune gestion ne peut être satisfaisante. L'argument d'inexpérience des cadres recouvre fréquemment une situation d'excédent d'agents qui ne cherchent ni à faire mieux, ni à faire plus, ni à mieux remplir leurs heures de travail (à supposer qu'ils les respectent rigoureusement), ni à concevoir et formuler des projets d'amélioration,...

On ne reviendra pas ici sur ce que contient le préambule au présent volume, mais on ajoutera en l'espèce la propension de bien des cadres, à ne pas étudier ni à approfondir eux-mêmes les problèmes de leur entreprise, pour les conserver à l'esprit à toute heure libre, en un effort de maturation et d'élaboration.

un caractère abusif les droits de douane sur biens d'équipement ne se justifient pas davantage au taux de 3 % qu'à un autre taux quelconque, qu'il soit de 20 % ou de 2 % ; ce qui est justifié, c'est l'exemption totale à raison tant de la politique de développement national que de considérations d'ordre monétaire auxquelles on a fait appel plusieurs fois jusqu'ici.

- l'exonération de l'impôt sur les B I C pendant les cinq premières années d'activité des unités de production nouvelles sera une mesure pour rien dans la plupart des cas ; pour qu'elle ait une portée il faudrait sans doute que la période d'exonération soit plus longue ou commence plus tardivement, encore que cela ne puisse en aucun cas se substituer à la décision, d'une logique rigoureuse, de ne taxer l'entreprise que sur son résultat global, sans quoi les entreprises paient des impôts sur les bénéficiaires alors qu'elles sont en perte et elles recourent pour ce paiement au crédit bancaire, c'est-à-dire à la monnaie. Encore faut-il déduire de la note du ministère des finances que celui-ci prévoit d'allonger à cinq ans la période d'exonération, laquelle en effet n'a été fixée qu'à trois ans par l'article 42 de la loi des finances pour 1978.

Quant aux modalités de financement qui seraient dorénavant introduites, si l'on peut saluer la suppression des intérêts intercalaires sur crédit interne à long terme pendant la période de réalisation et de démarrage, la réduction à 2,50 % pour la période subséquente du taux d'intérêt du crédit à long terme et un souci d'adaptation des échéances, on peut simplement faire observer que :

- les modalités en question ne comportent aucun caractère qui les relie à l'option socialiste de l'Algérie et qui en traduise la spécificité dans le domaine des finances d'entreprise,

- ces modalités ne s'adaptent en rien aux exigences concrètes de l'économie d'entreprise (qui ne se laissent pas déterminer par des circulaires administratives) de disposer d'un volant de ressources, dont l'importance dépend de la nature de l'activité de l'entreprise et qui ne soient soumises ni à intérêt ni à échéances fixes de remboursement,

- aucune mesure n'est prévue non plus en ce qui concerne l'adaptation des échéanciers des prêts et crédits en cours couvrant autre chose que les frais d'infrastructure et de formation et la TUGP, ainsi que la mise en place des crédits-relais concernant les anciens crédits

- l'auto-financement du fonds de roulement par l'unité, une fois que celle-ci a atteint sa pleine capacité de production et tel que cet auto-financement est requis dans la note à laquelle on se réfère ici, paraît regrettablement nous ramener à la conception (diffuse parce qu'exprimée seulement dans les mesures qu'elle induit) selon laquelle on peut commander en tout la réalité économique par des règles administratives ; la règle d'autofinancement du fonds de roulement par l'unité arrivée à sa pleine capacité de production, néglige, derrière une espèce d'écran de termes spécialisés, qu'en vue et au moment de l'atteinte de la pleine capacité de production, il faut commencer par s'approvisionner davantage en matières, les mettre en oeuvre avec davantage de moyens, maintenir un stock suffisant (et certes, calculé au plus juste) de produits fabriqués et vendre, pour pouvoir ensuite seulement encaisser le produit des ventes et se constituer des liquidités. Comment l'unité pourrait-elle auto-financer ce hiatus dans ses besoins financiers, alors que les modalités de financement commentées ici ne prévoient pas l'attribution d'office d'un volant de ressources assurant un équilibre des structures financières, eu égard à l'activité à exercer, comme cela a été rappelé plus haut ?

La seule conséquence d'une exigence de l'espèce serait que les entreprises tenteraient de se financer sur leurs fournisseurs, ce qui, entre entreprises socialistes, conduirait à une prolifération

d'impayés, les impayés des uns suscitant les impayés des autres, en un effet en spirale est-ce vraiment cela qu'on envisage ?

- le taux d'intérêt du crédit à long terme est purement arbitraire (pourquoi 2,50 % ?) et ne répond non plus à aucun principe tenant à l'économie de l'entreprise ou notre option socialiste.

- le crédit à moyen terme bancaire semble devoir devenir bien faible relativement aux masses globales¹, puisqu'on en limite l'application, pour le secteur industriel, aux projets d'acquisition de matériels et engins de transport, de traction, de levage, de manutention et de travaux de génie civil (exception faite pour ceux dont la durée d'amortissement technique exige la mise en place de crédits à long terme) ; doit-on en conclure qu'on souhaite réduire considérablement l'activité des banques puisque par ailleurs, on considère que le fonds de roulement des unités doit être auto-financé ?

- le mécanisme de prise en charge des dépenses d'infrastructure et de formation antérieure et les paiements antérieurs de T.U.G.P. paraît difficilement applicable parce que les montants qui y correspondent ne sont pas individualisés par des prêts spécifiques ; ce qu'on retiendra seulement de ce qui est indiqué au bas de la page 8 de la note du ministère des finances, c'est que celui-ci prévoit :

- . de couvrir les entreprises des dépenses anciennes d'infrastructure et de formation
- . d'appliquer rétroactivement l'exemption de la T.U.G.P.

- si l'on prévoit une application rétroactive des mesures venant d'être mentionnées que propose le ministère des finances, il faudrait surtout ne pas oublier de faire de même en ce qui concerne les intérêts sur prêts du Trésor, il y a là un point que la note susvisée a omis d'évoquer.

Les observations partielles qui précèdent devraient également être complétées sur un plan plus général :

- on constate que, de façon expresse (p.13 de la note du ministère des finances), la tendance est bien de considérer la rentabilité financière comme l'élément synthétique d'appréciation d'un investissement et on ne cite en rien la rentabilité économique ; cela confirme que les observations émises à ce propos dans le volume I^{er} n'étaient pas basées sur une simple hypothèse à propos de la position du ministère des finances sur ce point précis ; c'est évidemment avec regret que l'on note que les conceptions à ce sujet n'ont pas encore évolué et que, même sous l'angle de la rentabilité financière, on en reste à l'idée simpliste et très partielle que l'on exprime en disant "*il nous paraît de la plus haute importance que l'étude technico-économique d'évaluation des projets intègre les projections financières dont la prise en considération doit permettre d'adapter le financement de l'investissement*"; si l'objectif ainsi mentionné est hautement méritoire, le moyen préconisé n'assure pourtant pas l'introduction, dans la méthodologie d'évaluation des projets, de la systématique prise en considération de l'intérêt économique de ceux que l'on étudie : il n'y a même pas essai de prise en considération indirecte sous forme d'un calcul

¹ On remarquera que la règle fixée au dernier paragraphe de la page 9 et au premier paragraphe de la page 10 de la note du ministère des finances, pour les projets industriels et touristiques, est différente de celle qui figure au bas de la même page 10 pour le secteur agricole ; peut-être cette différence ne résulte-t-elle que de la formulation et ne représente-t-elle pas une intention effective.

d'actualisation à un taux qui serait le taux d'actualisation du plan, encore qu'on n'ait pas connaissance qu'un tel taux ait été estimé et appliqué dans la planification algérienne, à défaut de critères explicites des choix économiques.

- de toute façon, ce fut une instruction conjointe du ministère des finances et du secrétariat d'État au Plan qui a déterminé le mode de présentation des projets, en prévoyant quelles projections financières il convenait d'y intégrer ; si le but de la note pré-rappelée est maintenant de se corriger sur ce qu'on a prescrit, il faut bien observer ici que le mode de présentation susvisé n'est pas satisfaisant pour d'autres raisons, auxquelles on a fait allusion dans le volume I^{er} du présent rapport, et spécialement parce que les aspects plus proprement économiques (et, par conséquent, plus lourds de signification) n'y sont pas mis en relief.

- on est singulièrement étonné de lire à la page 12 de la note en question que, par une règle absolue et générale, le ministère des finances précise que :

"Tout en n'ayant pas d'impact sur le coût global de l'investissement, le crédit-relais nécessite cependant l'apport de ressources nouvelles sur le plan interne. En conséquence, les fonds nécessaires au titre du crédit-relais doivent, le cas échéant, figurer dans le plan de financement du projet arrêtant sa structure financière, et les crédits correspondants doivent être dégagés dans les autorisations de financement annuelles des investissements planifiés des entreprises."

Cela signifie donc bien que l'on conçoit le mécanisme au niveau des entreprises seulement et qu'on réduira par conséquent à due concurrence l'enveloppe de financement interne qui leur est applicable. Ne faudrait-il pas pourtant se demander aussi si le secteur financier ne devrait pas être à même de réaliser des refinancements extérieurs, de manière à éviter de telles amputations en masses globales. On renverra ici à ce qui a été dit antérieurement au sujet du recours au crédit extérieur et des attributions du secteur financier : il y a ici un exemple où il ne peut incomber qu'au secteur financier d'intervenir, dans la mesure où les conditions des marchés financiers étrangers le permettront, ce qu'il sera possible d'apprécier.

- On éprouve d'ailleurs, dans un ordre d'idées analogue, un malaise à lire que les montants des dépenses anciennes devant faire l'objet d'une prise en charge budgétaire, seront imputés au budget d'équipement à concurrence des échéances de remboursement applicables aux prêts qui ont été conclus pour les financer ; on risque en cela d'assécher le budget d'équipement (qui doit assurer l'exécution de nouvelles opérations ou l'achèvement d'opérations antérieures) par des imputations rétro-actives. Si les finances de l'Algérie sont gérées dans la prévision, on ne peut, par une règle générale et absolue, dire a priori si les montants en question devront être imputés au budget d'équipement ; les circonstances évoluent et des calculs sont à faire. De plus, il faut, en matière financière, agir avec beaucoup de mesure dans tous les cas où pourrait toucher après coup à la cohérence intra-sectorielle ou inter-sectorielle, en termes réels, de la planification des investissements ; l'effet final pourrait être d'introduire davantage d'inflation et non moins.

- on doit enfin évoquer la mise des réévaluations de projets au ban de l'investissement, lorsqu'elles n'affectent que les coûts et ne résultent pas de l'accroissement des capacités de production. Ne serait-ce pas encore là une volonté de régir la réalité économique par des règles administratives, qui, pourtant, quoi qu'on fasse, ne pourront prévaloir autrement qu'en bloquant purement et simplement les opérations, c'est-à-dire en empêchant ou entravant la réalisation des projets. Tout le monde sait que, même dans la construction d'une simple maison d'habitation unifamiliale, on n'arrive jamais à respecter l'estimation initiale, si serrée ait-elle été. Que dire quand il

s'agit d'une usine, d'autant qu'on se trouve au cœur d'une inflation mondiale, où l'Europe et les Etats-Unis considèrent qu'une hausse des prix de 1/2 % par mois, constitue une remarquable performance et que, en Algérie, les apparences pourraient faire-croire parfois à certains, par la conjonction ou la séquence de retards administratifs et autres sous divers aspects d'un même projet, qu'une espèce de conjuration viserait à en compromettre la réalisation. Le coût de projets dont l'exécution se répartit sur plusieurs années, ne peut que changer au cours de la période d'érection et il n'y a que si le prix contractuel conclu avec le fournisseur est fixe, définitif et non révisable qu'il n'y aura pas lieu à ré-évaluation, pour le simple motif que le fournisseur a anticipativement procédé à cette dernière. Tout ce qu'on peut dire à ce sujet c'est que les administrations et institutions financières doivent, autant que les entreprises, tenir compte de l'évolution prévisionnelle au niveau des prix. On aurait par conséquent mieux compris que la note du ministère des finances, qui porte tant d'intérêt aux projections financières des projets, comme on l'a relevé ci-dessus, ait plutôt attiré l'attention sur la nécessité d'y inclure l'effet des variations prévisionnelles de prix, au lieu de proscrire, à un autre endroit, les réévaluations.

Ce qu'il faudrait surtout dire, en complément visant à hausser le débat, c'est que la planification devrait également tenir compte de l'évolution de la valeur de la monnaie et c'est vrai de la planification financière comme de la planification générale.

Les procédures de financement dont traite la note du ministère des finances, seront évoquées au volume 3 du présent rapport.